RAPPORT **ANNUEL**
2016-2017

Palais des congrès de ***Montréal***

Crédit: Patrick Tardif, Palais des congrès de Montréal

TABLE DES MATIÈRES

1 MISSION

1 DÉCLARATION DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

2 FAITS SAILLANTS 2016-2017

3 FAITS SAILLANTS PAR TRIMESTRE

5 LETTRES

6 MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

7 MESSAGE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

10 LA GOUVERNANCE

- 11 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
- 21 LA DIRECTION AU 31 MARS 2017

23 LES RESSOURCES HUMAINES

31 LE SUIVI DU PLAN STRATÉGIQUE 2016-2019

- 33 ENJEU 1 : LA NÉCESSITÉ DE DÉVELOPPER DES OPTIONS STRATÉGIQUES POUR ACCROÎTRE LA COMPÉTITIVITÉ ET L'ATTRACTIVITÉ DU PALAIS ET DE MONTRÉAL
- 42 ENJEU 2 : LA NÉCESSITÉ D'AMÉLIORER EN CONTINU L'EXPÉRIENCE CLIENT PAR L'EXCELLENCE, L'INNOVATION ET LA CRÉATIVITÉ
- 46 ENJEU 3 : LA NÉCESSITÉ DE POURSUIVRE L'OPTIMISATION DES PROCESSUS ET D'AMÉLIORER EN CONTINU LA QUALITÉ DE L'ORGANISATION

49 LA REVUE DE L'ANNÉE

- 50 SURVOL DE L'ANNÉE
- 51 PERFORMANCE GLOBALE
- 56 MARCHÉ DES CONGRÈS
- 61 MARCHÉ DES EXPOSITIONS
- 64 MARCHÉ DES CONFÉRENCES, DES RÉUNIONS ET DES GALAS

66 LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

- 70 L'ENVIRONNEMENT
- 72 L'ENGAGEMENT SOCIAL DE LA SOCIÉTÉ
- 73 REDDITION DE COMPTES

83 AUTRES EXIGENCES LÉGALES

91 LES ÉTATS FINANCIERS

- 92 RAPPORT DE LA DIRECTION
- 93 RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

114 ANNEXE 1 – CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

121 ANNEXE 2 – CODE D'ÉTHIQUE DU PERSONNEL DE LA SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

126 INDEX DES TABLEAUX ET DES GRAPHIQUES

MISSION

SOLLICITER ET ACCUEILLIR DES CONGRÈS, DES EXPOSITIONS, DES CONFÉRENCES, DES RÉUNIONS ET AUTRES ÉVÉNEMENTS.
Institution publique à vocation commerciale, la Société du Palais des congrès de Montréal génère d'importantes retombées économiques et intellectuelles pour le Québec et contribue au rayonnement international de Montréal à titre de destination de premier plan.

VISION

Le Palais des congrès de Montréal sera reconnu sur les marchés nationaux, américains et internationaux comme le meilleur centre de congrès en Amérique pour la qualité de son offre et son service à la clientèle. Résolument axé sur le dépassement des attentes de ses clients, le Palais offre une expérience empreinte d'innovation et de créativité, à l'image de Montréal. Organisation ouverte sur sa communauté, le Palais est l'un des principaux acteurs économiques et touristiques de la province et génère toujours plus de retombées pour le Québec.

DÉCLARATION DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Les informations contenues dans le présent rapport annuel relèvent de ma responsabilité. Cette responsabilité porte sur la fiabilité des données contenues dans le rapport et des contrôles afférents.

Les résultats et les données du rapport annuel 2016-2017 de la Société du Palais des congrès de Montréal présentent fidèlement :

- la mission, les mandats, les valeurs et les orientations stratégiques de la Société ;
- les objectifs, les indicateurs, les cibles à atteindre et les résultats ;
- des données exactes et fiables.

Je déclare que les données contenues dans le présent rapport annuel ainsi que les contrôles afférents à ces données sont fiables et qu'elles correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2017.

À Montréal, le 8 juin 2017

Raymond Larivée, MBA, Adm.A.
Président-directeur général

FAITS SAILLANTS 2016-2017

ACTIVITÉS	2017	2016
Événements tenus	333	330
Ententes conclues	331	358
Participants et visiteurs	884 480	792 795
Nuitées	152 990	165 482
Retombées économiques*	231 565 741 $	230 880 894 $

RÉSULTATS DES ACTIVITÉS		
Revenus autonomes	26 682 012 $	26 684 003 $
Frais d'événements et d'exploitation	26 736 964 $	25 451 333 $
Taxes municipales et scolaires	10 350 013 $	10 908 690 $
Frais financiers	8 004 742 $	8 801 814 $
Excédent de l'exercice	4 778 577 $	4 346 496 $

SITUATION FINANCIÈRE		
Actifs financiers	21 815 654 $	20 878 655 $
Actifs non financiers (excluant immobilisations corporelles)	4 057 915 $	3 517 285 $
Immobilisations corporelles	209 522 474 $	219 576 725 $
Dette à long terme	207 063 227 $	220 701 015 $
Remboursement net de la dette à long terme	13 799 562 $	13 141 036 $
Excédent cumulé	14 158 592 $	9 380 015 $

SUBVENTION DU GOUVERNEMENT		
Dépenses nettes d'exploitation	- $	- $
Taxes municipales et scolaires	10 993 800 $	11 068 000 $
Service de la dette	22 060 000 $	22 000 000 $
Maintien des actifs	995 300 $	382 300 $
Subvention totale	34 049 100 $	33 450 300 $

REVENUS AUTONOMES PAR CATÉGORIE		
Congrès	8 568 926 $	10 546 831 $
Conférences, réunions et galas (CRG)	4 850 763 $	4 532 614 $
Expositions	10 169 853 $	8 502 287 $
Stationnement	1 499 719 $	1 420 195 $
Autres	1 324 652 $	1 419 774 $
Intérêts	268 100 $	262 301 $
Revenus autonomes totaux	26 682 013 $	26 684 002 $

* Estimation des recettes émanant des touristes d'affaires venus du Québec et de l'extérieur du Québec.

FAITS SAILLANTS PAR TRIMESTRE
OCCUPATION DE LA SUPERFICIE

1ER TRIMESTRE
PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS

10th World Biomaterials Congress
International Union of Societies for Biomaterials Science and Engineering (congrès international)

WOCN 2015
Wound, Ostomy and Continence Nurses Society (congrès américain)

EVS29
World Electric Vehicle Association (congrès international)

69th CFA Institute Annual Conference
Chartered Financial Analyst Institute (congrès international)

46es Journées dentaires internationales du Québec
Ordre des dentistes du Québec (congrès québécois)

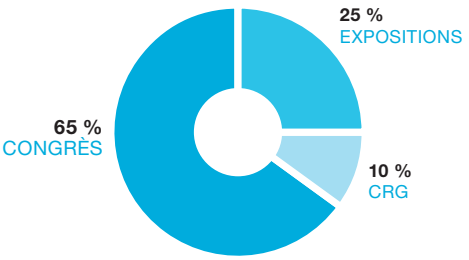

RÉPARTITION DES ESPACES OCCUPÉS

2E TRIMESTRE
PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS

NACUBO 2016 Annual Meeting
National Association of College & University Business Officers (congrès américain)

Airports Council International World and North America Conference & Exhibition 2016
Airports Council International (congrès international)

Salon du printemps 2017
RONA inc. (exposition commerciale)

Festival d'anime – Otakuthon 2016
Société Culturelle Otakuthon (congrès québécois)

United in Montreal 2016
National Association of Elevator Contractors (congrès américain)

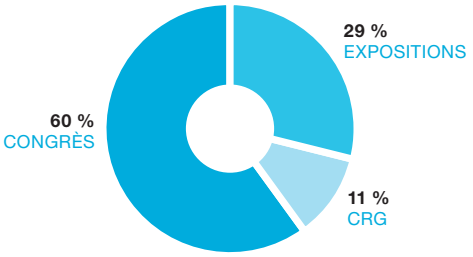

RÉPARTITION DES ESPACES OCCUPÉS

3E TRIMESTRE
PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS

2016 WCPGHAN WORLD CONGRESS
Federation of International Societies of Pediatric Gastroenterology, Hepatology and Nutrition
(congrès international)

Canadian Cardiovascular Congress 2016
Canadian Cardiovascular Society (congrès canadien)

Esthétique SPA International
(exposition commerciale)

NWSA Annual Conference
National Women's Studies Association
(congrès américain)

21st International Congress on Palliative Care
(congrès international)

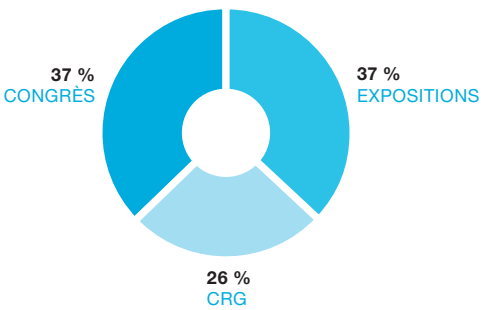

RÉPARTITION DES ESPACES OCCUPÉS

4E TRIMESTRE
PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS

Salon International de l'Auto de Montréal 2017
(exposition publique)

Salon du véhicule récréatif de Montréal
(exposition publique)

Salon de la Moto de Montréal 2017
(exposition publique)

Salon de l'ABA Montréal
Allied Beauty Association
(exposition commerciale)

AMERICANA 2017
RÉSEAU environnement
(congrès canadien)

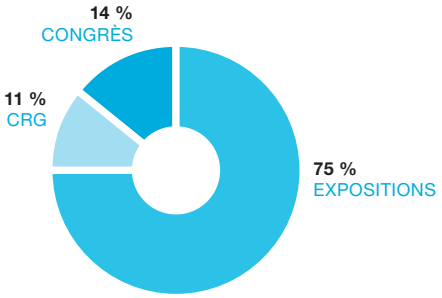

RÉPARTITION DES ESPACES OCCUPÉS

LETTRES

LETTRE AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale du Québec
Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A3

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Société du Palais des congrès de Montréal pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2017.

Veuillez recevoir, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Julie Boulet
Ministre du Tourisme

LETTRE À LA MINISTRE

Madame Julie Boulet
Ministre du Tourisme
900, boulevard René-Lévesque Est, bureau 400
Québec (Québec) G1R 2B5

Madame la Ministre,

Au nom du conseil d'administration de la Société du Palais des congrès de Montréal, j'ai le plaisir de vous transmettre le rapport annuel de l'année financière du 1er avril 2016 au 31 mars 2017.

Vous y trouverez les activités et les réalisations de la Société au cours de cette période, de même que les états financiers dûment audités.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma plus haute considération.

Claude Liboiron
Président du conseil d'administration

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Grâce à une vision sans cesse affirmée, la direction aura su garder le cap, pour une deuxième année consécutive, sur un défi de taille : l'atteinte de l'équilibre budgétaire, tel qu'attendu par le gouvernement du Québec. La Société a présenté un bilan enviable qui témoigne de l'expertise et du savoir-faire de ses professionnels qui ont déployé les efforts nécessaires tout en assurant une qualité de service optimale.

Le conseil d'administration a pu constater comment les membres de la direction, de concert avec l'ensemble du personnel, ont travaillé d'un même souffle, avec rigueur et détermination, pour maintenir les nouvelles pratiques visant l'amélioration de la productivité et l'augmentation des revenus. Tous les membres du conseil se joignent à moi pour saluer leur engagement et les encourager à poursuivre leurs efforts sur la voie de la consolidation. À tous moments, ils pourront compter sur le soutien du conseil d'administration voué à approuver les orientations, les politiques et les budgets de la Société, dans le respect de la volonté gouvernementale.

Je tiens à remercier pour leur travail les membres du conseil d'administration qui se sont acquittés de leurs fonctions avec grand professionnalisme en cette première année du nouveau plan stratégique. Je tiens également à remercier chaleureusement Claude Guay, spécialiste des technologies de l'information, qui a quitté ses fonctions au sein du conseil après avoir grandement contribué au développement de la Société pendant près de huit ans.

L'expertise de tous les membres du conseil a notamment été mise à contribution pour l'étude d'opportunité relative à l'agrandissement potentiel du Palais. Ce dossier complexe suit son cours sous l'œil averti des membres du conseil, conscients des répercussions qu'il peut avoir sur l'avenir du Palais, de Montréal et du Québec.

Quelle que soit la décision, le conseil continuera à soutenir la Société sur la voie du succès.

Claude Liboiron
Président du conseil d'administration
Société du Palais des congrès de Montréal

MESSAGE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Les très bons résultats obtenus en 2016-2017 sont l'illustration des efforts et de l'engagement pris par l'ensemble de l'équipe de direction et des employés. Motivés par la fierté que leur inspire le Palais, ils réussissent à se renouveler sans cesse pour mettre en place les meilleures pratiques. L'année s'est donc déroulée sous les auspices de la consolidation et de l'amélioration continue, tout en maintenant le cap sur l'équilibre financier qu'attend de nous le gouvernement du Québec.

Notre nouveau *Plan stratégique 2016-2019*, mis en route cette année, identifie précisément les enjeux de notre croissance. Il s'agit d'accroître la compétitivité et l'attractivité du Palais et de la destination, d'améliorer l'expérience client et d'optimiser nos processus organisationnels en fonction des besoins des clients et des attentes gouvernementales.

La voie de la croissance qui s'ouvre à nous, nous l'avons empruntée en gardant à l'esprit nos clients, leurs ambitions et les moyens à mettre en œuvre pour les aider à réussir, tout en respectant le cadre gouvernemental dans lequel nous évoluons.

LA CROISSANCE AU RENDEZ-VOUS

S'inscrivant dans la continuité de la croissance observée depuis maintenant quelques années, la Société a connu de très bons résultats en 2016-2017. Le maintien des revenus autonomes aura permis d'assurer l'équilibre budgétaire. Au chapitre des activités, nous avons reçu un nombre d'événements comparable à l'année dernière tandis que l'achalandage s'est nettement démarqué avec 884 500 participants au total, un sommet historique. En matière de retombées économiques, nous avons comptabilisé l'un des meilleurs résultats depuis l'ouverture du Palais en dépassant légèrement le niveau des 230 millions de dollars.

Nous voulions maintenir le rythme établi l'année dernière ; nous pouvons maintenant dire que c'est chose faite. Les résultats sur le marché des congrès sont équivalents à ceux de 2015-2016, soit 40 congrès. Les congrès internationaux et canadiens y ont particulièrement contribué avec une progression importante par rapport à l'année dernière. Globalement, les congrès ont permis de générer des retombées économiques comparables à celles de 2015-2016.

Chef de file en matière de nombre de congrès internationaux accueillis, Montréal reçoit 52 % des événements internationaux tenus dans les grandes villes canadiennes. Un résultat qui inspire nos plus proches rivaux.

Le marché des expositions a, quant à lui, connu une progression des plus soutenues. Nous avons en effet accueilli 59 expositions publiques et commerciales cette année, qui ont attiré près de 617 600 participants, un résultat qui constitue un record d'achalandage sur ce marché. Dans l'ensemble de nos segments de clientèles, nous avons connu une bonne croissance, mais nous ne pouvons nous permettre d'en rester là.

Nous devons nous tourner vers l'avenir et agir de façon stratégique afin de poursuivre notre développement et continuer à faire face à une concurrence internationale qui ne cesse de grandir. Le carnet de commandes signées cette année est néanmoins rempli de 41 congrès plus imposants que l'an dernier, dont 18 événements internationaux. Les retombées économiques anticipées de ces ententes sont de l'ordre de 324,9 millions de dollars pour la région de Montréal et le Québec. Au chapitre des ententes conclues pour l'avenir, le bilan est certes positif.

LA FORCE D'UNE COMMUNAUTÉ SOUDÉE

Si Montréal connaît du succès, c'est qu'elle est soutenue par l'ensemble d'une communauté où Tourisme Montréal, les hôtels, les universités, le secteur des affaires, nos partenaires et l'industrie touristique œuvrent de concert. L'apport vital des Ambassadeurs du Palais nous est précieux, car il nous ouvre la porte de réseaux privilégiés de chercheurs qui permettent à Montréal et au Palais de travailler sur des candidatures associées principalement au marché des congrès internationaux. C'est grâce à eux que nous pourrons aider la destination à demeurer en tête des classements mondiaux de destinations de congrès.

Je tiens à remercier Dr Pavel Hamet, Ambassadeur émérite, qui quitte la présidence du Club des Ambassadeurs après plusieurs années de dévouement. Il aura joué un rôle clé dans le développement d'une récente alliance stratégique avec les Fonds de recherche du Québec et le scientifique en chef du Québec, Rémi Quirion. Il passe le flambeau au Pr Hany Moustapha, également Ambassadeur émérite, lequel a fondé le Comité événements majeurs – Aérospatiale du Palais.

Les alliances stratégiques sont essentielles à notre développement, nous ne le répéterons jamais assez. À ce titre, je tiens à souligner la signature d'une nouvelle entente avec l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail, dont le but est de contribuer au rayonnement de la recherche dans ce domaine par l'accueil de rencontres nationales et internationales d'envergure au Palais. Ce partenariat initié par un membre du Club des Ambassadeurs du Palais des congrès, monsieur Sylvain Pelletier, est le prélude à une collaboration qui se révélera profitable pour tout le Québec. La collaboration de Montréal InVivo et de son président-directeur général, Frank Béraud, est également importante pour la confirmation de congrès dans le secteur des sciences de la vie.

UN TAUX DE SATISFACTION DE LA CLIENTÈLE À LA HAUSSE

Il va sans dire que la satisfaction de la clientèle demeure le nerf de la guerre. En améliorant sans cesse nos produits et services ainsi que nos processus organisationnels, nous nous sommes assurés de maintenir un taux de satisfaction de la clientèle de près de 90 % ; un résultat qui nous encourage à donner le meilleur de nous-mêmes.

En 2016-2017, nous avons fait des investissements importants pour améliorer la qualité de nos produits : ameublement, nouveau système de billetterie plus rapide et plus efficace, tapis, etc. En veillant ainsi à la saine gestion de nos actifs, nous nous assurons de demeurer concurrentiels et de maintenir notre infrastructure en excellente condition.

Nous avons mis sur pied un comité interne regroupant des gestionnaires et des employés de différentes directions qui œuvrent en première ligne auprès de nos clients. L'objectif de cette équipe vouée à l'amélioration du service à la clientèle est de perfectionner nos processus et de mettre en œuvre des actions visant à augmenter encore plus le taux de satisfaction de notre clientèle. De la rénovation de la salle de dégustation à la création d'un programme d'accueil VIP, le Palais a repoussé les limites pour aller au-delà des attentes.

L'INNOVATION, UN CONCEPT PORTEUR D'EXCELLENCE

À plus d'un titre, la Société a fait preuve d'innovation cette année. La plus marquante aura été le lancement du Laboratoire d'agriculture urbaine du Palais des congrès, qui fait de la Société – avec la Ville de Montréal et l'Université du Québec à Montréal – un partenaire du Carrefour de recherche, d'expertise et de transfert en agriculture urbaine. Ce centre de recherche est dirigé par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec.

Principale vitrine d'expérimentation et de promotion des technologies et des techniques en agriculture urbaine au Québec, le Laboratoire a vu le jour grâce à la collaboration d'Éric Duchemin et de Jean-Philippe Vermette d'AU/LAB et d'Antoine Trottier de La ligne verte. Avec l'inauguration de ce laboratoire, la Société participe fièrement à la promotion de Montréal comme ville internationale engagée dans une démarche de développement urbain durable tout en sensibilisant sa propre clientèle au caractère essentiel d'une telle démarche. Elle poursuit de ce fait le verdissement de ses toits démarré il y a plusieurs années.

Possédant également la certification ASTM, la première norme en Amérique du Nord à établir des critères de performance relatifs à des pratiques durables et à des systèmes de gestion responsables pour les acteurs touristiques du secteur des congrès, le Palais s'impose comme un chef de file parmi les centres de congrès du continent.

UNE RÉFLEXION GLOBALE FACE À L'AVENIR

Nous sommes sur la voie de la croissance, mais nous devons nous rendre à l'évidence que nous ne sommes pas seuls à courtiser les mêmes clientèles. La qualité de notre offre doit se distinguer de celle des autres. Notre service à la clientèle doit être parmi les meilleurs au monde et nos espaces doivent être exceptionnels si nous voulons continuer à attirer des événements d'envergure en grand nombre.

L'actuelle étude d'opportunité du projet d'agrandissement du Palais s'inscrit dans une réflexion globale face à l'avenir. Il s'agit d'un dossier très complexe qui suit son cours et nous nous assurons de bien faire les choses.

Dans cette optique, nous continuons sur notre lancée et la croissance sera inévitablement au rendez-vous.

Raymond Larivée, MBA, Adm.A.
Président-directeur général

LA GOUVERNANCE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

LA DIRECTION AU 31 MARS 2017

LA GOUVERNANCE

L'ANNÉE 2016-2017 A ÉTÉ MARQUÉE PAR L'ADOPTION DU *PLAN STRATÉGIQUE 2016-2019* DE LA SOCIÉTÉ PAR SON CONSEIL D'ADMINISTRATION ET PAR LE GOUVERNEMENT.

PAR AILLEURS, MENTIONNONS LE DÉPART DE MONSIEUR CLAUDE GUAY COMME MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ.

LE CONSEIL **D'ADMINISTRATION**

LE MANDAT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Composé de 11 membres, le conseil d'administration s'assure de la conformité de la gestion de la Société aux dispositions de sa loi constitutive et de ses règlements.

Ainsi, le conseil édicte les règlements et approuve les principales orientations et politiques de la Société liées à ses activités. En outre, le conseil approuve les normes et barèmes de rémunération et les autres conditions d'emploi du personnel-cadre et non syndiqué, selon les paramètres déterminés par le gouvernement.

Le conseil approuve le plan stratégique de la Société, les budgets de même que les états financiers annuels.

LES ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au cours de l'année financière 2016-2017, le conseil d'administration a tenu cinq (5) réunions ordinaires et deux (2) réunions extraordinaires.

Au cours des réunions ordinaires du conseil, les membres ont entériné, sur la recommandation du comité d'audit, l'octroi et la modification de divers contrats après avoir examiné les résultats des appels d'offres.

De plus, le conseil d'administration a adopté diverses résolutions d'ordre administratif, notamment l'annulation de la politique de rémunération variable du personnel-cadre, la révision des politiques concernant les achats, les délégations administratives et financières, la lutte contre le tabagisme de même que la capitalisation et l'amortissement des immobilisations. Le conseil a également adopté de nouvelles politiques concernant l'approvisionnement écoresponsable et la progression dans les échelles salariales du personnel-cadre.

Le conseil d'administration a de plus approuvé les résultats de l'actualisation du programme de gestion des risques de la Société.

En ce qui a trait aux pratiques de gouvernance, le conseil d'administration, sur les recommandations du comité de gouvernance et d'éthique, a procédé à la révision du questionnaire d'évaluation des membres du conseil et de ses comités ainsi qu'à l'exercice annuel d'évaluation des membres et du fonctionnement du conseil et de ses comités.

Il a également recommandé la candidature d'un nouvel administrateur au gouvernement afin de pourvoir un des trois postes vacants au conseil d'administration de la Société. Il a de plus approuvé les états financiers 2016-2017, les budgets d'opération, d'immobilisations et d'amortissements, la programmation annuelle des projets de même que le budget en ressources informationnelles pour 2017-2018.

Finalement, le conseil d'administration a procédé aux suivis trimestriels des affaires courantes, des activités de vente, de la performance commerciale et des résultats financiers et opérationnels, dont les résultats des sondages sur la satisfaction de la clientèle.

Des réunions extraordinaires ont été consacrées à l'approbation du nouveau *Plan stratégique 2016-2019* et à l'octroi de divers contrats après avoir examiné les résultats des appels d'offres à cet effet.

Aucune déclaration relative à des situations susceptibles de placer un administrateur en situation de conflit d'intérêts n'a été soumise au président du conseil au cours de l'année. Par ailleurs, aucun manquement au code d'éthique n'a été constaté au cours de la même période.

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Claude Liboiron[1]

Président du conseil
Date de nomination : juin 2004
Fin de mandat : avril 2014
Membre indépendant du conseil d'administration

Claude Liboiron est ingénieur diplômé de Polytechnique Montréal et membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec. Il a dirigé sa propre entreprise pendant plus de 23 ans. Il a occupé le poste de vice-président, Développement des affaires pour le Groupe HBA experts-conseils, maintenant Les Services EXP inc., où il continue d'agir à titre d'ingénieur au développement des affaires.

Carol A. Fitzwilliam[2]

Date de nomination : novembre 2006
Fin de mandat : avril 2018
Membre indépendant du conseil d'administration

Membre du Barreau du Québec, **Carol A. Fitzwilliam** est avocate et était, jusqu'à tout récemment, présidente de Fitzwilliam recrutement juridique inc. Diplômée de l'Université de Montréal et de Sir George Williams University, elle a pratiqué le droit de 1978 jusqu'à la création de son entreprise en 1998. Diplômée de l'Institut des administrateurs de sociétés (IAS.A) depuis 2005, elle préside le conseil d'administration de Maîtres Nageurs Canada.

Suzanne Landry[3]

Date de nomination : décembre 2006
Fin de mandat : avril 2018
Membre indépendant du conseil d'administration

Suzanne Landry est professeure titulaire de comptabilité et fiscalité Roland-Chagnon et directrice du Département de sciences comptables à HEC Montréal depuis 2006. Elle détient un doctorat de l'University of Florida (Gainesville, FL) en comptabilité et fiscalité, une maîtrise en fiscalité de l'Université de Sherbrooke et un baccalauréat en comptabilité de l'ESG-UQAM. Elle est membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec (CPA) et du Collège des administrateurs de sociétés (ASC) et détient les désignations

honorifiques de FCPA, FCA et FCMA. En plus d'avoir été professeure à l'ESG-UQAM et à l'Université Laval et d'avoir été contrôleur dans une entreprise familiale, elle a également travaillé en certification et en fiscalité au sein de la firme Raymond Chabot Grant Thornton où elle a été associée universitaire. Elle siège au conseil d'administration et préside le comité d'audit de l'Association d'Hospitalisation Canassurance (Croix Bleue). Elle est membre du conseil d'administration de l'Association de planification fiscale et successorale et a présidé le comité d'audit de 2013 à 2016.

Yves Lalumière [4]

Date de nomination : décembre 2013
Fin de mandat : décembre 2016

Yves Lalumière est président-directeur général de l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal depuis 2013. Œuvrant au sein de l'industrie touristique depuis 1986, il est détenteur d'un baccalauréat en administration des affaires de l'Université du Québec à Montréal (UQAM). Il a occupé des fonctions de direction chez American Express pendant près de 20 ans, dans les domaines du voyage d'affaires, de la négociation d'ententes aériennes et du compte du gouvernement du Canada. En 2006, il s'est joint à Transat Distribution Canada comme vice-président, exploitation et développement des affaires, pour agir ensuite à titre de vice-président, réseau de distribution en 2008. En novembre 2009, il accède au poste de vice-président et directeur général de Transat Distribution Canada et, en 2011, il est nommé à la présidence de ce groupe, considéré comme le chef de file au Canada de la distribution au détail dans le domaine des voyages. Il siège au conseil d'administration de la Société des célébrations du 375e anniversaire de la Ville de Montréal, de C2 MTL et de l'Alliance de l'industrie touristique du Québec tout en étant membre du World Tourism Cities Federation. En 2016, il a été nommé Grand Ambassadeur de l'École des sciences de la gestion de l'Université du Québec à Montréal.

Benoit Deshaies [5]

Date de nomination : avril 2015
Fin de mandat : avril 2018

Gestionnaire chevronné de l'industrie du tourisme, **Benoit Deshaies** est détenteur d'un MBA de l'École des sciences de la gestion de l'Université du Québec à Montréal. Son parcours professionnel l'a amené à occuper diverses fonctions au sein de la direction de grandes entreprises actives dans le secteur du voyage. Vice-président et directeur général de Vacances Air Transat durant sept ans, il a ensuite agi à titre de président-directeur général pour Transat-Americanada, un voyagiste à la carte. En 2003, il a joint les rangs de la Station Mont-Tremblant, puis de Vacances Tours Mont-Royal comme vice-président ventes et marketing de ces grandes entreprises de l'industrie touristique. En 2013, il a pris les rênes de la division Tourisme de la société d'État Investissement Québec et il veille à administrer le *Programme d'aide au développement des attraits touristiques* associé aux différentes régions du Québec.

Céline Gamache [6]

Date de nomination : novembre 2015
Fin de mandat : novembre 2019
Membre indépendant du conseil d'administration

Céline Gamache est directrice des services de consultation chez Prud'homme Groupe-conseil. Elle est notamment responsable de la recherche de talents, particulièrement pour les postes de direction et de supervision, dans les domaines de la gestion, de la production et de l'ingénierie. Elle est aussi active dans l'accompagnement de gestionnaires, dont lors de transitions de carrière, et ce, après avoir œuvré en ressources humaines et en marketing pour des sociétés telles que la Cie Matériaux de construction BP Canada et Sodisco-Howden. Elle détient un baccalauréat en relations industrielles de l'Université de Montréal et un MBA de HEC Montréal.

Annie Tremblay [7]

Date de nomination : novembre 2015
Fin de mandat : novembre 2019
Membre indépendant du conseil d'administration

Annie Tremblay est présidente de la firme ESSENCE conseil stratégique. Elle est membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec, diplômée de HEC Montréal et du Collège des administrateurs de sociétés (ASC). Elle se spécialise en gestion de la performance stratégique. Depuis 2010, elle anime le séminaire *Le tableau de bord de gestion :*

vers la gestion de la performance, offert à l'École des dirigeants de HEC Montréal. Son expérience au sein de EY, ses mandats en consultation et en tant que membre de la direction en gestion financière et de la performance à la Financière Banque Nationale et Téléglobe Canada lui permettent de bien comprendre la dynamique opérationnelle des sociétés, la gouvernance ainsi que les enjeux associés à la gestion de la performance stratégique. Elle siège à l'Assemblée des Gouverneurs de l'Université du Québec depuis 2015.

Raymond Larivée [8]

Date de nomination : février 2014
Fin de mandat : février 2018

Président-directeur général du Palais des congrès, **Raymond Larivée** est détenteur d'une maîtrise en administration des affaires, d'un diplôme de 2e cycle en sciences administratives de HEC Montréal et d'un diplôme en administration hôtelière de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec. Il a occupé, depuis 1999, le poste de vice-président régional de l'exploitation pour les régions d'Ottawa, du Québec et des Prairies pour la chaîne Delta Hotels & Resorts, où il a également assumé les fonctions de directeur régional de 1995 à 1997. Il a aussi été directeur général du Delta Montréal de 2011 à 2014, fonction qu'il a également occupée de 1995 à 1997. De plus, il a été successivement directeur général du Delta Centre-ville Montréal, du Delta Ottawa, de l'Hôtel Vogue Montréal et du Sheraton et Centre de congrès de Laval. Raymond Larivée est membre du conseil d'administration de Tourisme Montréal, du comité consultatif d'Aéroports de Montréal et du bureau des gouverneurs de la Chaire de tourisme Transat de l'UQAM. En plus d'avoir présidé le conseil d'administration de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec de 2002 à 2006, M. Larivée a cumulé deux mandats à la tête du conseil d'administration de l'Association des hôtels du grand Montréal de 1994 à 1996 et de 2000 à 2002.

LES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément à la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, les membres du conseil ont également siégé au sein de trois (3) comités : le comité de gouvernance et d'éthique, le comité des ressources humaines et le comité d'audit. De plus, le comité des technologies de l'information et le comité sur le projet d'agrandissement ont poursuivi leurs activités.

COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Composition : Carol A. Fitzwilliam, présidente, et Claude Liboiron

Mandat : Selon la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, le comité de gouvernance et d'éthique a notamment pour fonction d'élaborer des règles de gouvernance et un code d'éthique qui s'appliquent aux membres du conseil d'administration, aux dirigeants et aux employés pour la conduite des affaires de la Société. Il élabore les profils de compétence et d'expérience pour la nomination des membres du conseil d'administration ainsi que les critères d'évaluation des membres et du fonctionnement du conseil.

Activités : le comité de gouvernance et d'éthique s'est réuni à deux (2) reprises au cours de l'exercice 2016-2017. Il a notamment recommandé au conseil d'administration :

- d'approuver le processus d'évaluation des membres, du conseil et de ses comités pour l'exercice en cours sans modifier l'outil d'évaluation ;
- d'approuver la mise en candidature d'un nouvel administrateur et d'en recommander la nomination au gouvernement.

Également, le comité a assuré le suivi du processus de nomination de nouveaux administrateurs, du processus de déclaration annuelle d'intérêts des membres du conseil d'administration, de la procédure de plainte liée à l'éthique, de la mise à jour du manuel de l'administrateur, des activités de formation en gouvernance offertes par les institutions d'enseignement et du processus d'élaboration du *Rapport annuel 2015-2016* et du *Plan stratégique 2016-2019*. Par ailleurs, le comité a révisé le code d'éthique et de déontologie des administrateurs et celui du personnel de la Société et analysé les résultats de l'évaluation des membres, du conseil et de ses comités pour 2016 et en a présenté les résultats au conseil d'administration.

Finalement, le comité a préparé le bilan de ses activités réalisées au cours de l'année et a organisé l'évaluation des membres du conseil d'administration.

COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Composition : Benoit Deshaies, président, Céline Gamache et Yves Lalumière

Mandat : La *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* confère au comité des ressources humaines comme principales responsabilités de s'assurer de la mise en place des politiques concernant les ressources humaines, d'élaborer et de proposer les critères d'évaluation du président-directeur général et de contribuer à la sélection des dirigeants.

Activités : le comité des ressources humaines s'est réuni à trois (3) reprises au cours de l'exercice 2016-2017. Il a notamment recommandé au conseil d'administration d'approuver :

- l'application des progressions dans les échelles salariales du personnel-cadre de la Société pour l'exercice 2016-2017 ;
- le budget des effectifs de la Société pour l'exercice 2017-2018 et la masse salariale correspondante ;
- la majoration des échelles salariales du personnel-cadre et du personnel non syndiqué de la Société au 1er avril 2017 ;
- l'annulation de la politique de rémunération variable du personnel-cadre ;
- l'approbation de la politique définissant les modalités d'application des progressions dans les échelles salariales du personnel-cadre.

Également, le comité a examiné et approuvé :

- le bilan de l'exercice d'évaluation de rendement du personnel-cadre pour l'exercice 2015-2016 ;
- les principaux indicateurs concernant la gestion des ressources humaines pour les exercices 2015-2016 et 2016-2017 ;
- les résultats du sondage sur la satisfaction et l'engagement du personnel.

Finalement, le comité a assuré le suivi du programme d'amélioration continue pour 2015-2016, de l'état d'avancement des discussions visant la signature des conventions collectives de travail et des négociations menées par le Secrétariat du Conseil du trésor visant à établir les conditions salariales du personnel-cadre pour les années 2015 à 2020. Il a également préparé le bilan de ses activités pour 2015-2016.

COMITÉ D'AUDIT

Composition : Suzanne Landry, présidente, Annie Tremblay et Claude Liboiron

Mandat : En vertu de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, le comité d'audit a pour principales fonctions de veiller à ce que des mécanismes de contrôle interne soient mis en place et de s'assurer qu'ils sont adéquats et efficaces. Il doit de plus s'assurer de la mise en œuvre d'un processus de gestion des risques, réviser toute activité portée à son attention qui est susceptible de nuire à la bonne situation financière de la Société, examiner les états financiers avec le vérificateur général et l'auditeur externe nommé par le gouvernement et recommander au conseil d'administration l'approbation des états financiers.

Activités : le comité d'audit s'est réuni à sept (7) reprises au cours de l'exercice 2016-2017. Il a notamment recommandé au conseil d'administration :

- l'approbation des états financiers au 31 mars 2016 ;
- l'octroi et la modification de divers contrats après avoir examiné et approuvé les résultats des appels d'offres à cet effet, soient :
  - l'augmentation de la valeur du contrat de gardiennage ;
  - la fourniture de services sanitaires réguliers et à l'événement ;
  - les travaux de réfection de façades ;
  - le service d'un système de billetterie et de services connexes ;
  - les services d'une agence qui fournira, sur demande, du personnel d'appoint à l'accueil et aux vestiaires ;
  - l'enlèvement des matières résiduelles ;
  - la scénarisation et la production du Gala Reconnaissance ;
  - les travaux de réfection d'une section de la toiture ;
  - les services professionnels de consultation et de courtage pour la location d'espaces commerciaux ;
  - l'entretien des équipements de télécommunication ;
  - le remplacement de tapis ;
  - les travaux de réfection du plancher d'un corridor de service ;
  - les travaux de réfection d'un joint d'expansion du stationnement ;
  - l'augmentation de la valeur d'un contrat de services professionnels en architecture pour la réfection de façades ;
  - la location d'équipement de manutention ;
  - l'augmentation de la valeur du contrat de réfection de façades ;
  - les travaux de remplacement de comptoirs et de sèche-mains dans des toilettes publiques ;
  - le remplacement du couvre-sol d'une terrasse.
- l'approbation des modifications apportées à la *Politique d'achat*, à la *Politique de délégation d'autorité* et à la *Politique de capitalisation et d'amortissement* ;
- l'approbation de la nouvelle *Politique d'approvisionnement écoresponsable* ;

- l'approbation de la mise à jour du programme de gestion des risques ;
- l'approbation d'un nouveau régime d'emprunts à court ou à long terme pour le financement de la Société ;
- l'approbation de deux (2) nouvelles propositions pour augmenter la contribution financière annuelle de la Société relativement au développement des affaires sur le marché des congrès ;
- l'approbation des budgets d'opération, d'immobilisations et d'amortissements pour 2017-2018.

Également, le comité a assuré le suivi :

- du programme sur la gestion des risques ;
- des engagements financiers de la Société ;
- des contrats de 25 000 $ et plus pour l'exercice en cours ;
- du rapport trimestriel des incidents informatiques ;
- de l'avancement des travaux visant l'application des recommandations des auditeurs internes ;
- de l'avancement des travaux et du financement du programme de projets de la Société concernant les technologies de l'information et l'immobilier.

Finalement, le comité a examiné et approuvé :

- les résultats financiers trimestriels et les indicateurs de performance de la Société ;
- les résultats des deux (2) mandats d'audit interne exécutés au cours de l'exercice 2016-2017 ;
- la préparation d'un appel d'offres pour sélectionner une firme spécialisée pour réaliser des mandats d'audit interne.

Par ailleurs, le comité a rencontré les représentants du Vérificateur général du Québec dans le cadre de la présentation des résultats de la vérification des états financiers au 31 mars 2016 et du plan d'audit des états financiers au 31 mars 2017. Il a également reçu le certificat de conformité trimestriel de la direction et la déclaration de la vérification trimestrielle des remises gouvernementales, révisé les couvertures d'assurance de la Société, procédé à l'approbation des allocations de dépenses du président du conseil et du président-directeur général et préparé le bilan de ses activités.

COMITÉ DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Composition : Céline Gamache et Benoit Deshaies

Mandat : Le conseil d'administration confère au comité des technologies de l'information (TI) comme principales responsabilités d'assurer le suivi de la gestion et de l'évolution des technologies de l'information au sein de l'organisation et de conseiller la direction dans ce domaine complexe et en constante évolution.

Activités : le comité des technologies de l'information s'est réuni à deux (2) reprises au cours de l'exercice 2016-2017. Il a notamment recommandé au conseil d'administration :

- l'octroi d'un contrat après avoir examiné les résultats d'un appel d'offres pour la fourniture d'un système de billetterie et de services connexes ;
- l'approbation de la programmation annuelle des projets et le budget en ressources informationnelles pour 2017-2018.

Également, le comité a assuré le suivi :

- du sommaire des coûts liés aux projets pour l'exercice en cours ;
- du projet de mise à jour et d'optimisation du progiciel EBMS ;
- des statistiques d'utilisation du site Web de la Société ;
- du rapport trimestriel sur les incidents informatiques.

Finalement, le comité a examiné le bilan de ses activités pour 2015-2016 et les résultats du sondage en ligne sur l'appréciation des visiteurs du site Web de la Société. Il a également analysé le budget de fonctionnement de la Direction des technologies de l'information (TI) et la liste des projets de maintien et de développement des technologies de l'information pour 2017-2018.

COMITÉ SUR LE PROJET D'AGRANDISSEMENT

Composition : Benoit Deshaies, président, Claude Liboiron et Raymond Larivée

Mandat : Le conseil d'administration confère au comité sur le projet d'agrandissement comme principale responsabilité d'assurer le suivi de l'élaboration du dossier d'opportunité qui doit être soumis à l'approbation du Conseil des ministres selon la *Directive sur la gestion des projets majeurs d'infrastructure publique*.

Activités : le comité sur le projet d'agrandissement s'est réuni à deux (2) reprises au cours de l'exercice 2016-2017. Il a notamment examiné :

- le projet d'étude des retombées économiques actuelles et futures dans le cadre des études requises pour la préparation du dossier d'opportunité ;
- la deuxième version du dossier d'opportunité et a émis ses commentaires.

Également, le comité a assuré le suivi :

- des activités du comité directeur du projet d'agrandissement ;
- de l'avancement des diverses études requises pour la préparation du dossier d'opportunité ;
- des enjeux liés à l'échéance des réserves foncières sur les terrains au nord et à l'est du Palais des congrès ;
- de l'échéancier pour la préparation du dossier d'opportunité ;
- du budget de réalisation du dossier d'opportunité.

LA PRÉSENCE DES ADMINISTRATEURS AUX RÉUNIONS DU CONSEIL ET DE SES COMITÉS

Il y a eu, au cours de l'année financière 2016-2017, cinq (5) réunions ordinaires ainsi que deux (2) réunions extra-ordinaires. Le taux de présence des membres du conseil d'administration aux réunions ordinaires a été de 89 %.

	RÉUNIONS						
	Conseil d'administration		Comité de gouvernance et d'éthique	Comité des ressources humaines	Comité d'audit	Comité des TI	Comité sur le projet d'agrandissement
Nom	Réunions ordinaires (5)	Réunions extra-ordinaires (2)	2 réunions	3 réunions	7 réunions	2 réunions	2 réunions
Claude Liboiron, président du CA	4	2	1	—	7	—	2
Raymond Larivée, président-directeur général	5	2	2*	3*	7*	2*	2
Benoit Deshaies	4	2	—	3	—	2	2
Carol A. Fitzwilliam	5	2	2	—	—	—	—
Céline Gamache	5	2	—	3	—	2	—
Claude Guay	2/4	1/1	—	—	—	1/1	—
Yves Lalumière	4	2	—	1	—	—	—
Suzanne Landry	5	2	—	—	7	—	—
Annie Tremblay	5	2	—	—	7	—	—

* M. Larivée n'est pas membre de ces comités.

LA RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

Les membres du conseil, autres que le président-directeur général, n'ont reçu aucune rémunération pour les services qu'ils ont rendus à la Société dans le cadre de leur fonction d'administrateur.

LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La Société possède un code d'éthique et de déontologie que doivent respecter les membres de son conseil (voir en annexe). Aucune situation nécessitant une intervention en matière d'éthique et de déontologie n'est survenue au cours de l'année.

HONORAIRES D'AUDIT

En vertu de sa loi constitutive, les livres et comptes de la Société doivent être audités annuellement par le Vérificateur général du Québec. Aucun honoraire d'audit n'est déboursé à cet effet.

MESURES D'ÉTALONNAGE

Selon les exigences de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, à laquelle la Société est assujettie, le rapport annuel d'activités doit faire état des résultats de l'application des mesures d'étalonnage adoptées par le conseil d'administration.

Le tableau suivant présente les résultats de l'application de ces mesures d'étalonnage, en fonction des résultats au 31 mars 2016 et en comparaison avec ceux obtenus auprès d'une vingtaine de centres de congrès au Canada, dont les principaux concurrents du Palais des congrès de Montréal.

RÉSULTATS DES MESURES D'ÉTALONNAGE DE LA SOCIÉTÉ AU 31 MARS 2016

Mesures d'étalonnage	Moyenne canadienne	Palais des congrès de Montréal	Rang	Ratio
Superficie locative (pi²) *	151 700	330 710	4/19	2,18
Revenus bruts, événements (M$) **	14,9	40,1	3/19	2,69
Excédent d'exploitation (M$)	0,6	1,1	5/18	1,83
Revenus bruts, événements au pi²	98,51 $	121,22 $	7/19	1,23
Revenus, location d'espaces au pi²	20,15 $	28,60 $	3/18	1,42
Autres revenus au pi²	78,94 $	92,62 $	7/18	1,17
Dépenses, ventes et marketing / revenus des événements	8,0 %	6,9 %	12/18	0,86
Nombre de congrès confirmés pour les 5 prochaines années	39	88	2/17	2,26
Moyenne des salaires et bénéfices versés	83 726 $	83 764 $	5/10	1,00

* Salles d'expositions, de réunions et de bals
** Aux fins de comparaison, les revenus de redevances de la Société ont été remplacés par le chiffre d'affaires correspondant de chaque fournisseur.

FAITS SAILLANTS

- La superficie locative du Palais des congrès est 2,18 fois supérieure à la moyenne canadienne.
- Les revenus bruts associés aux événements sont 2,68 fois supérieurs à la moyenne.
- L'excédent d'exploitation est 1,77 fois supérieur à la moyenne canadienne.
- Les revenus au pied carré sont de 17 % à 32 % plus élevés que la moyenne canadienne, selon la catégorie.
- Le pourcentage des dépenses de ventes et de marketing sur les revenus est de 14 % inférieur à la moyenne.
- Le nombre de congrès confirmés pour les cinq prochaines années est 2,26 fois supérieur à la moyenne.
- La moyenne des salaires et des bénéfices versés par le Palais des congrès est égale à la moyenne canadienne des centres de congrès ayant un service traiteur en concession.

LA DIRECTION
AU 31 MARS 2017

De gauche à droite : Élaine Legault, Luc Charbonneau, Stéphane Alarie, André Saucier, Raymond Larivée, Chrystine Loriaux, Francis Lefebvre. Absente de la photo : Isabelle Guindon.

Raymond Larivée, Adm.A.
Président-directeur général

André Saucier, CPA, CGA
Vice-président aux finances et à l'administration

Stéphane Alarie, ing.
Directeur de la gestion immobilière

Luc Charbonneau
Directeur du développement des affaires
et des alliances stratégiques

Isabelle Guindon, CRHA
Directrice des ressources humaines

Francis Lefebvre
Directeur des technologies de l'information

Élaine Legault
Directrice de la production

Chrystine Loriaux, Adm.A.
Directrice du marketing et des communications

L'ÉQUIPE DE GESTION AU 31 MARS 2017

Jacques Allain
Chef de service
Aménagement et manutention
Gestion de l'immeuble

Me Sara Bergevin
Chef de service
Ententes commerciales et conseils juridiques
Développement des affaires et alliances stratégiques

Caroline Biron
Chef de service
Alliances stratégiques et recherche commerciale
Développement des affaires et alliances stratégiques

Raymond Guay
Chef de service
Entretien spécialisé
Gestion de l'immeuble

Nicolas Joël
Directeur adjoint
Production

Renée Langlois
Chef de service
Marché des conférences, réunions et galas
Développement des affaires et alliances stratégiques

Robert Lessard, CRIA
Chef de service
Relations de travail et gestion de politiques et de programmes
Ressources humaines

Marie-Claude Limoges
Chef marketing
Marketing et communications

Alan Mikhail
Chef de service
Solutions d'affaires et technologies événementielles
Production

Jocelyne Mondou
Chef de service
Ressources financières
Finances et administration

Catherine Paul
Directrice adjointe
Développement des affaires
Développement des affaires et alliances stratégiques

Maryse Phaneuf
Chef de service
Sécurité et services aux usagers
Gestion de l'immeuble

Francis Tanguay
Chef de service
Services à la clientèle
Production

Lucie Vaillancourt, CPA, CA
Contrôleur
Finances et administration

LES CINQ PLUS HAUTS SALARIÉS ET MEMBRES DE LA DIRECTION

Nom et fonction	Salaire
Raymond Larivée, président-directeur général	195 639 $
André Saucier, vice-président aux finances et à l'administration	170 124 $
Luc Charbonneau, directeur du développement des affaires et des alliances stratégiques	138 144 $
Élaine Legault, directrice de la production	138 144 $
Chrystine Loriaux, directrice du marketing et des communications	125 586 $

BONIS

Aucun boni n'a été versé au cours de l'exercice 2016-2017.

Mylène Paré, déléguée au développement commercial sur le marché des conférences, des réunions et des galas, a remporté le prix du Fournisseur de l'année, décerné à l'occasion de la Journée nationale de l'industrie des réunions en avril 2016.

LES RESSOURCES HUMAINES

LES RESSOURCES HUMAINES

L'ANNÉE 2016-2017 A ÉTÉ MARQUÉE PAR LA SIGNATURE DES DEUX CONVENTIONS COLLECTIVES ET LA RÉALISATION D'ACTIVITÉS DÉCOULANT DES ORIENTATIONS DU NOUVEAU *PLAN STRATÉGIQUE 2016-2019* QUI DÉFINIT TROIS ENJEUX : LA QUALITÉ DU SERVICE À LA CLIENTÈLE, L'AUGMENTATION DES REVENUS ET L'AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE ORGANISATIONNELLE.

DES FORMATIONS VISANT À POURSUIVRE EN CONTINU L'AMÉLIORATION DE L'OFFRE DU PALAIS

Les formations offertes ont touché des employés de plusieurs directions et ont traité des sujets présentés ci-dessous.

QUALITÉ DU SERVICE À LA CLIENTÈLE

Ces formations concernent des aspects de l'offre du Palais ayant une incidence directe sur le taux de satisfaction de la clientèle. Leurs buts ultimes sont d'offrir un service amélioré et de faire croître le niveau de satisfaction.

- Certification ETCP (*Entertainment Technician Certification Program*) : le Palais est l'un des seuls centres de congrès au Canada à avoir des employés possédant cette certification. Les employés ciblés ont reçu une formation avancée afin d'obtenir cette certification qui découle d'un programme rigoureux d'évaluation des techniciens professionnels.
- Gestion des incidents en service à la clientèle : les employés formés possèdent dorénavant les connaissances pour bien réagir face aux clients en situation problématique.
- Formation sur le nouveau logiciel de billetterie : en collaboration avec le fournisseur TicketPro, les employés ont reçu une formation leur permettant d'apprivoiser le nouveau logiciel.

AUGMENTATION DES REVENUS

Planification budgétaire des congrès : les employés qui accompagnent les clients (dont les Ambassadeurs) dans l'élaboration de candidatures ont reçu une formation leur permettant d'analyser les composantes budgétaires des congrès. Ainsi, ces employés sont outillés pour faire une bonne estimation du budget à l'étape de la planification de façon à répondre aux besoins des clients tout en augmentant les revenus.

AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE ORGANISATIONNELLE

Intelligence d'affaires : les employés de la Direction du développement des affaires appelés à travailler avec un outil de prise de décisions stratégiques ont reçu une formation visant à en optimiser l'utilisation.

SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL

Des formations sur l'utilisation sécuritaire des plateformes élévatrices, le secourisme et les mesures d'urgence ont été suivies par des employés de la Société ainsi que par des employés de ses fournisseurs officiels.

CRÉATION D'UN POSTE DANS UNE PERSPECTIVE D'AMÉLIORATION CONTINUE

Dans le but d'obtenir une meilleure performance organisationnelle, la Société a créé un poste de coordonnatrice administrative à la Direction de la production. Ses principales tâches consistent à coordonner l'implantation et l'optimisation des processus organisationnels liés aux différents outils et logiciels de la direction et à agir à titre de personne-ressource

dans la coordination de divers dossiers administratifs et l'utilisation de ces outils et logiciels. De plus, elle s'assure de la normalisation des processus de travail en concevant différents rapports de suivi et d'indicateurs de performance.

RECONNAISSANCE DES EMPLOYÉS ET DE LEUR ENGAGEMENT

Chaque année, la Société rend hommage à ses employés comptant 5, 10, 15, 20, 25, 30 et même 35 ans de service continu au sein de son organisation. En 2016-2017, 33 personnes ont été honorées, dont une pour ses 35 ans de bons et loyaux services !

Par ailleurs, l'arrivée de nouveaux employés est soulignée à l'occasion des rencontres d'information avec le président-directeur général.

L'IMPORTANCE DE COMMUNIQUER ET DE PARTAGER LES NOUVELLES

Au cours de l'année, le président-directeur général a convié les employés à des rencontres d'information pour partager avec eux des renseignements sur la performance du Palais dans le contexte de l'industrie du tourisme d'affaires mondial. Par ailleurs, le président-directeur général souligne les anniversaires des employés à l'occasion d'un petit-déjeuner de groupe mensuel.

SIGNATURE DES CONVENTIONS COLLECTIVES

Les ententes de principe conclues en 2015-2016, pour une période de cinq ans, ont été signées cette année et mises en œuvre le 12 février 2017.

FAVORISER UN MODE DE VIE SAIN ET ACTIF

En plus de la clinique de vaccination contre la grippe et du programme d'aide aux employés, la Société offre depuis de nombreuses années des horaires variables et des tarifs préférentiels dans un centre de conditionnement physique. Par ailleurs, la Société appuie les initiatives de ses employés qui ont mis sur pied des cours de yoga et des séances d'activité physique en mettant des locaux à leur disposition.

DONNÉES GLOBALES

EMBAUCHE TOTALE AU COURS DE LA PÉRIODE 2016-2017

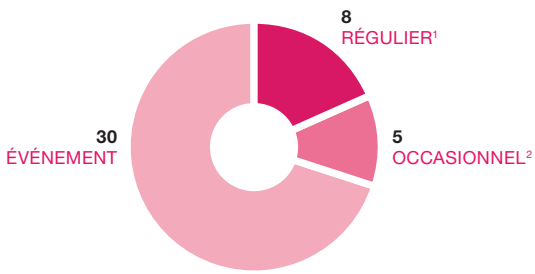

1. Les données sur l'embauche du personnel régulier n'incluent que les recrutements.
2. Nouvelles entrées en fonction durant la période visée, ce qui exclut les employés occasionnels des listes de rappel ainsi que ceux dont le contrat est prolongé ou renouvelé à l'intérieur d'une même année.

NOMBRE D'EMPLOYÉS RÉGULIERS EN POSTE AU 31 MARS 2017

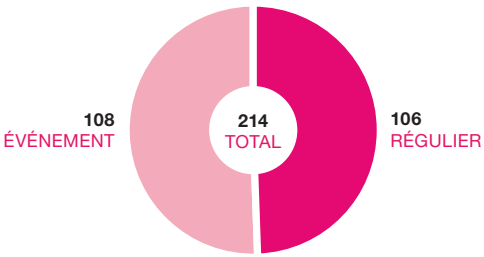

MEMBRES DE COMMUNAUTÉS CULTURELLES, ANGLOPHONES, AUTOCHTONES ET PERSONNES HANDICAPÉES

TAUX D'EMBAUCHE DES MEMBRES DES GROUPES CIBLES EN 2016-2017

Statut d'emploi	Embauche totale 2016-2017	Communautés culturelles	Anglophones	Autochtones	Personnes handicapées	Total	Taux d'embauche par statut d'emploi[3]
Régulier	8	3	1	—	—	4	50,0 %
Occasionnel	5	1	—	—	—	1	20,0 %
Événement	30	5	2	—	—	7	23,3 %
Stagiaire	—	—	—	—	—	—	—

[3] Calcul basé sur le nombre total de personnes issues du groupe visé dans un statut donné par rapport à l'embauche totale en 2016-2017 dans le statut d'emploi.

TAUX D'EMBAUCHE GLOBAL DES MEMBRES DES GROUPES CIBLES PAR STATUT D'EMPLOI – RÉSULTATS COMPARATIFS AU 31 MARS DE CHAQUE ANNÉE

Taux d'embauche global des membres de communautés culturelles, des anglophones, des autochtones et des personnes handicapées.

Année	Régulier	Occasionnel	Événement	Stagiaire
2014-2015	57,1 %	0,0 %	35,7 %	—
2015-2016	33,3 %	100,0 %	41,7 %	—
2016-2017	50,0 %	20,0 %	23,3 %	—

TAUX DE REPRÉSENTATIVITÉ DES MEMBRES DES GROUPES CIBLES AU SEIN DE L'EFFECTIF RÉGULIER – RÉSULTATS COMPARATIFS AU 31 MARS DE CHAQUE ANNÉE

	2017		2016		2015	
Groupe cible	Nombre d'employés réguliers dans le groupe cible	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total	Nombre d'employés réguliers dans le groupe cible	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total	Nombre d'employés réguliers dans le groupe cible	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total
Communautés culturelles	29	13,6 %	31	14,0 %	39	17,1 %
Autochtones	1	0,5 %	1	0,5 %	1	0,4 %
Anglophones	4	1,9 %	3	1,4 %	1	0,4 %
Personnes handicapées	9	4,2 %	8	3,6 %	7	3,1 %

TAUX DE REPRÉSENTATIVITÉ DES MEMBRES DES GROUPES CIBLES AU SEIN DE L'EFFECTIF RÉGULIER – RÉSULTATS PAR CATÉGORIE D'EMPLOIS À LA FIN MARS 2017

	Personnel d'encadrement		Personnel professionnel		Personnel technicien		Personnel de bureau		Personnel à l'événement		Personnel ouvrier		Total	
Groupe cible	Nbre	Taux[4]	Nbre	Taux	Nbre	Taux	Nbre	Taux	Nbre	Taux	Nbre	Taux	Nbre	Taux
Communautés culturelles	1	3,45	5	17,24	—	—	3	10,34	18	62,07	2	6,90	29	100
Autochtones	—	—	—	—	—	—	—	—	1	100	—	—	1	100
Anglophones	1	25	1	25	—	—	—	—	2	50	—	—	4	100
Personnes handicapées	2	22,22	2	22,22	—	—	1	11,11	4	44,44	—	—	9	100

[4] Taux = valeurs en pourcentage (%)

FEMMES

TAUX D'EMBAUCHE DES FEMMES EN 2016-2017 PAR STATUT D'EMPLOI

	Personnel régulier	Personnel occasionnel	Personnel à l'événement	Personnel stagiaire	Total
Nombre total de personnes embauchées	8	5	30	—	43
Nombre de femmes embauchées	4	4	18	—	26
Pourcentage par rapport au nombre total de personnes embauchées en 2016-2017	50 %	80 %	60 %	—	60 %

TAUX DE REPRÉSENTATIVITÉ DES FEMMES DANS L'EFFECTIF RÉGULIER AU 31 MARS 2017

	Personnel d'encadrement	Personnel professionnel	Personnel technicien	Personnel de bureau	Personnel à l'événement	Personnel ouvrier	Total
Nombre total d'employés réguliers	23	30	22	21	108	10	214
Nombre de femmes ayant le statut d'employée régulière	12	17	17	17	64	1	128
Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier total de la catégorie	52 %	57 %	77 %	81 %	59 %	10 %	60 %

MESURES OU ACTIONS FAVORISANT L'EMBAUCHE, L'INTÉGRATION ET LE MAINTIEN EN EMPLOI

PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOYABILITÉ À L'INTENTION DES PERSONNES HANDICAPÉES (PDEIPH)

	Automne 2016 (cohorte 2017)	Automne 2015 (cohorte 2016)	Automne 2014 (cohorte 2015)
Nombre de projets soumis au Centre de services partagés du Québec dans le cadre du PDEIPH	0	0	1

	2016-2017	2015-2016	2014-2015
Nombre de nouveaux participants au PDEIPH accueillis du 1er avril au 31 mars	3	1	1

AUTRES MESURES OU ACTIONS
(par ex. : activités de formation de gestionnaires, activités de sensibilisation, etc.)

Promouvoir la journée internationale de la femme et la semaine nationale des personnes handicapées.

L'EFFECTIF

Le chiffre entre parenthèses représente l'écart par rapport à 2015-2016.

L'EFFECTIF EN POSTE[1] AU 31 MARS 2017

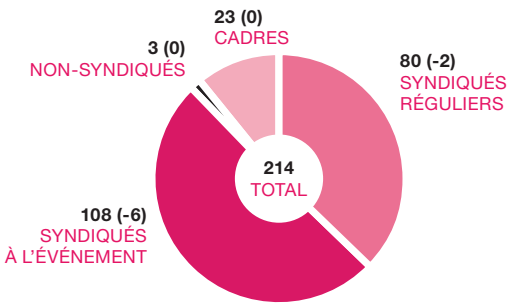

1. Effectif en poste : le nombre de personnes en poste au 31 mars 2017 et non le nombre d'employés à temps complet (ETC) autorisé.

L'EFFECTIF UTILISÉ[2] AU 31 MARS 2017 (EN HEURES)

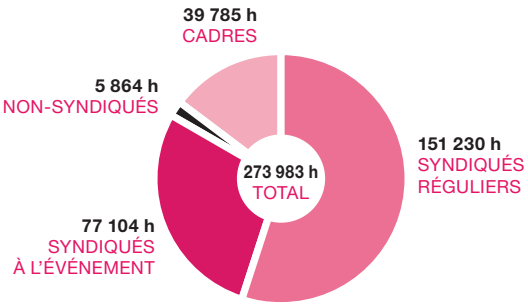

2. Effectif utilisé : les données représentent les heures travaillées et payées entre le 1er avril 2016 et le 31 mars 2017 (cumulatif), mais n'incluent pas les primes et les heures supplémentaires.

TAUX DE DÉPARTS VOLONTAIRES (TAUX DE ROULEMENT) DU PERSONNEL RÉGULIER

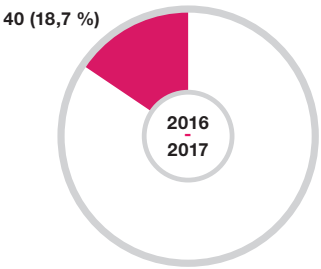

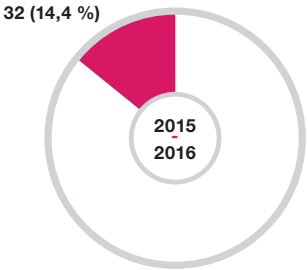

NOMBRE D'EMPLOYÉS PAR CATÉGORIE D'EMPLOI AYANT PRIS LEUR RETRAITE

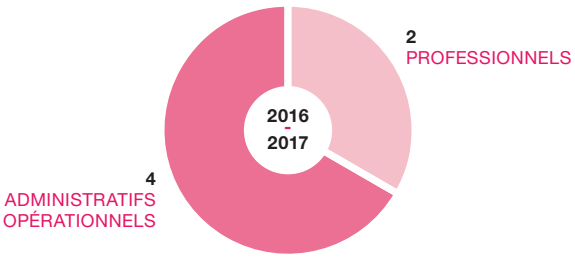

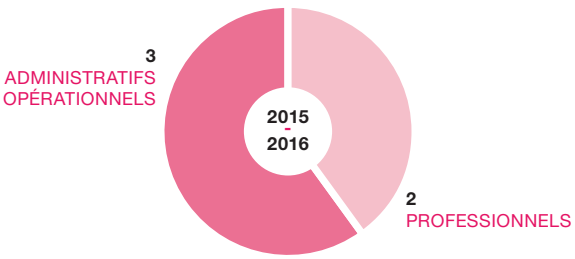

FORMATION

RÉPARTITION DES DÉPENSES TOTALES DESTINÉES À LA FORMATION ET AU DÉVELOPPEMENT DU PERSONNEL PAR CHAMP D'ACTIVITÉ

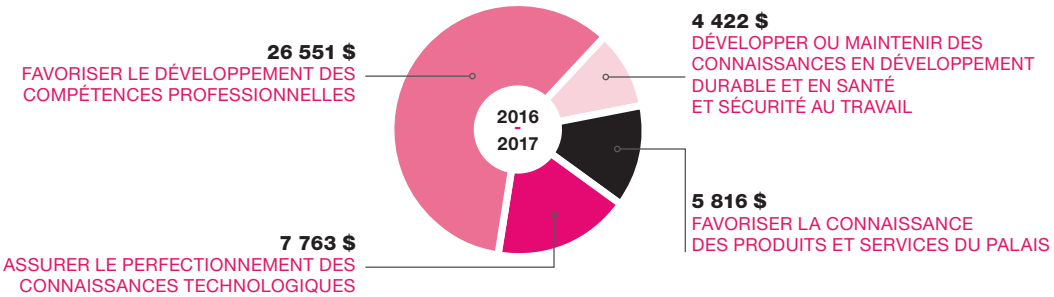

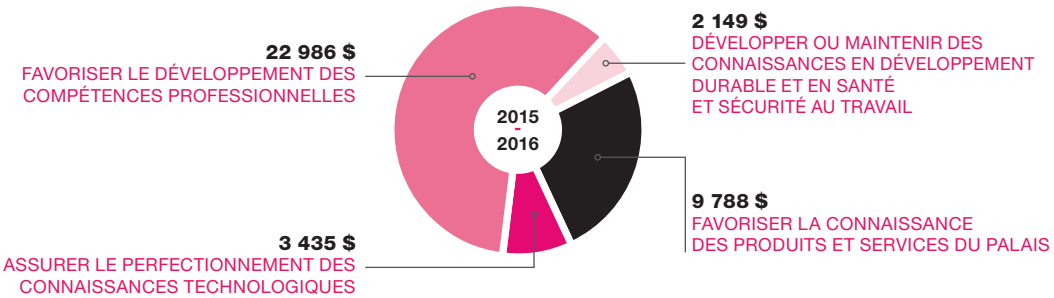

ÉVOLUTION DES DÉPENSES EN FORMATION[1]

	Proportion de la masse salariale	Nombre moyen de jours de formation par personne	Montant alloué par personne
2015-2016	0,38 %	0,5	123 $
2016-2017	0,45 %	0,6	160 $

[1] Le dénominateur pour le calcul du nombre de jours de formation et les montants alloués par personne est le nombre total d'employés. Il se calcule en personnes et non en ETC. Le total des employés représente tous les employés de l'organisation, incluant les cadres et les administrateurs de l'État, à l'exception des stagiaires et des étudiants.

JOURS DE FORMATION SELON LES CATÉGORIES D'EMPLOI

	Cadres	Professionnels	Administratifs et opérationnels
2015-2016	27	27	58
2016-2017	30	22	79

LE SUIVI DU PLAN **STRATÉGIQUE 2016-2019**

SUIVI DU PLAN STRATÉGIQUE 2016-2019

L'ANNÉE 2016-2017 CONSTITUE LA PREMIÈRE ANNÉE DU NOUVEAU PLAN STRATÉGIQUE TRIENNAL DE LA SOCIÉTÉ, ORCHESTRÉ AUTOUR DES ENJEUX SUIVANTS :

1	2	3
La nécessité de développer des options stratégiques pour accroître la compétitivité et l'attractivité du Palais des congrès et de Montréal, dans l'optique de favoriser la réalisation de sa mission à long terme.	La nécessité d'améliorer en continu l'expérience client par l'excellence, l'innovation et la créativité, tant au service à la clientèle qu'aux installations.	La nécessité de poursuivre l'optimisation des processus et d'améliorer en continu la qualité de l'organisation, en fonction des besoins des clients et des attentes gouvernementales.

L'AMÉLIORATION CONTINUE CHAPEAUTE DONC L'ENSEMBLE DES ACTIONS RÉPERTORIÉES DANS LE PLAN STRATÉGIQUE ET RÉALISÉES PAR LES ÉQUIPES DES DIFFÉRENTES DIRECTIONS DE LA SOCIÉTÉ.

ENJEU 1

LA NÉCESSITÉ DE DÉVELOPPER DES OPTIONS STRATÉGIQUES POUR ACCROÎTRE LA COMPÉTITIVITÉ ET L'ATTRACTIVITÉ DU PALAIS DES CONGRÈS ET DE MONTRÉAL, DANS L'OPTIQUE DE FAVORISER LA RÉALISATION DE SA MISSION À LONG TERME

ORIENTATION 1.1

ASSURER UNE CROISSANCE CONTINUE DES VENTES AU COURS DES TROIS PROCHAINES ANNÉES ET FAVORISER LA MISE EN PLACE D'UN MODÈLE DE GESTION OPTIMALE DES ESPACES, EN MAINTENANT L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE OPÉRATIONNEL

Objectif 1.1.1	Augmenter le taux d'occupation des espaces locatifs pour atteindre la moyenne supérieure d'occupation des centres de congrès comparables, soit un taux de 50 %
Cible	Taux d'occupation de 50 % en 2018-2019
Indicateur	Taux d'occupation des espaces locatifs

	2016-2017	
	Réel	**Cible**
Taux d'occupation	47,7 %	46,0 %

Avec un taux d'occupation de 47,7 %, la cible prévue a été dépassée. Ce résultat se place au deuxième rang des meilleures performances de la Société dans le domaine depuis son agrandissement.

ENCORE ET TOUJOURS PREMIÈRE, DEPUIS CINQ ANS !

C'est avec grande fierté que le Palais contribue année après année à la réputation de Montréal comme destination de tourisme d'affaires de premier plan. En effet, pour une cinquième année consécutive, l'Union des associations internationales (UIA) a consacré la métropole québécoise première ville d'accueil pour les événements internationaux dans les Amériques. Aux dires de l'UIA, il s'agit d'une première pour une destination dans l'histoire de ce palmarès mondial. Bravo Montréal !

ENTENTES CONCLUES EN 2016-2017 : UN RECORD DE CONFIRMATION DE CONGRÈS INTERNATIONAUX

Avec la confirmation de 41 congrès pour les années à venir, l'année 2016-2017 aura été une bonne année sur le plan de la performance commerciale. Au total, 331 événements ont été confirmés dans les marchés suivants :

- **Congrès :** sur les 41 congrès confirmés, 18 sont des congrès internationaux. Cela constitue un chiffre record pour le Palais.

  Sur le marché des congrès américains, les résultats sont en baisse avec la confirmation de six congrès. Le fait que 2016 ait été une année d'élection présidentielle aux États-Unis a eu pour effet de ralentir de façon appréciable les prises de décision.

  Par ailleurs, sur le marché canadien, les superficies réservées ont doublé par rapport à l'année dernière grâce à la confirmation de quatre congrès. Sur le marché des congrès québécois, 13 événements ont été confirmés.

- **Expositions :** Une cinquantaine d'événements – 28 expositions commerciales et 25 expositions publiques – ont fait l'objet d'ententes pour l'avenir. Avec un taux de récurrence de 80 %, il s'agit d'une bonne performance sur ce marché.

- **Conférences, réunions et galas :** les résultats ont dépassé tous les objectifs fixés sur ce marché avec 129 % de revenus et 110 % de la superficie projetée. Au total, 8,2 millions de pieds carrés ont été confirmés cette année, un résultat digne de mention pour l'équipe responsable du développement dans ce marché.

PLEINS FEUX SUR LES CANDIDATURES D'ENVERGURE REMPORTÉES EN 2016-2017

Le cahier de candidature de la Société fait l'envie de plusieurs destinations et centres de congrès. Cet outil ultraperformant qui intègre un contenu développé par l'équipe du développement des affaires et des alliances stratégiques, en collaboration avec celle du marketing et des communications, aura contribué à confirmer plusieurs candidatures d'importance cette année, dont :

- **22nd RoboCup International Symposium** – du 18 au 21 juin 2018 – 4 000 délégués, 11 200 nuitées, 9,9 M$ de retombées économiques
- **SPIE Astronomical Telescopes and Instrumentation** – du 17 au 22 septembre 2022 – 2 300 délégués, 6 440 nuitées, 6,7 M$ de retombées économiques
- **Congrès international confidentiel** – juin 2022 – 4 800 délégués, 13 440 nuitées, 13,7 M$ de retombées économiques

LE CLUB DES AMBASSADEURS : UN LEVIER INDISPENSABLE DES CANDIDATURES INTERNATIONALES

Au nombre de 332, les Ambassadeurs du Palais des congrès de Montréal jouent un rôle essentiel dans la confirmation de congrès internationaux. Grâce à eux, Montréal, ville de savoir et d'innovation, rayonne dans toutes les sphères d'activité à l'échelle planétaire.

MERCI DR HAMET !

L'année 2016-2017 aura été marquée par le départ de Dr Pavel Hamet qui a passé le flambeau de la présidence du Club au Pr Hany Moustapha. Ambassadeur émérite et chercheur reconnu mondialement pour ses contributions au traitement de l'hypertension, à la recherche sur le diabète et aux soins personnalisés au Québec, Dr Hamet était président du Club depuis 2010. Il a travaillé activement à positionner Montréal comme une destination de choix pour les congrès internationaux, notamment avec le déploiement de deux plans d'action du Club et le développement du partenariat entre le Palais et les Fonds de recherche du Québec. Preuve de son engagement à l'endroit de la relève, Pavel Hamet est à l'origine de la tenue du Rendez-Vous du Savoir de 2010 à 2012 et de son concours étudiants-chercheurs étoiles. Celui-ci demeurera actif au sein du Club à l'avenir.

La Société tient à remercier Dr Hamet pour son engagement indéfectible depuis la création du Club et souhaite la bienvenue à titre de président au Pr Moustapha, Ambassadeur émérite et membre fondateur du comité Événements majeurs – Aérospatiale.

DES ACTIVITÉS DE RÉSEAUTAGE ET UNE NOUVELLE STRATÉGIE DE SENSIBILISATION

En plus de l'événement très prisé qu'est le Gala Reconnaissance, des activités de réseautage, dont un cocktail à l'occasion du Salon International de l'Auto de Montréal, ont remporté un grand succès.

Par ailleurs, afin de mobiliser la relève et d'intéresser des Ambassadeurs potentiels, le Palais a mis sur pied une nouvelle stratégie utilisant les réseaux sociaux.

UN GALA RECONNAISSANCE QUI FÊTE MONTRÉAL, SON AUDACE, SA CRÉATIVITÉ ET SA PASSION !

À l'occasion du 375e anniversaire de la fondation de la métropole québécoise, le Gala Reconnaissance du Palais a célébré Montréal en grand, mettant en valeur les artisans de son rayonnement dans tous les milieux d'innovation du monde. Outre leurs activités professionnelles habituelles, ces personnalités influentes et dynamiques, issues des grands créneaux d'excellence de l'économie montréalaise, ont participé activement à la confirmation d'un congrès international à Montréal, au Palais, engendrant ainsi des retombées économiques et intellectuelles majeures pour la ville et la province.

Célébré en présence de Mme Julie Boulet, ministre du Tourisme, le Gala a réuni 450 personnes issues de l'industrie du tourisme, de la communauté universitaire et du milieu des affaires, venues souligner la contribution exceptionnelle de neuf nouveaux Ambassadeurs, d'un Grand Ambassadeur et de trois chercheurs de la relève.

(suite à la page suivante)

GALA RECONNAISSANCE (suite)

À noter que les congrès majeurs résultant du travail des Ambassadeurs accrédités en 2017 généreront plus de 45 M$ en retombées économiques pour Montréal et le Québec en attirant plus de 18 000 touristes d'affaires qui réserveront plus de 50 000 nuitées dans les hôtels de la métropole.

LES AMBASSADEURS ACCRÉDITÉS EN 2017

Philippe Archambault
4th World Conference on Marine Biodiversity, mai 2018

Francis Brown
Congrès des Amériques sur l'éducation internationale (CAEI), octobre 2017

Denis Coderre, Ambassadeur émérite
XIIe Congrès mondial de Metropolis, juin 2017

Pierre-Luc Desgagné
EVS29 – 29th Electric Vehicle Symposium and Exhibition, juin 2016

Sara Iatauro
22nd Annual RoboCup International Symposium, juin 2018

Fabrice Labeau
URSI XXXIIND General Assembly and Scientific Symposium, août 2017

Denis-Claude Roy
International Society for Cellular Therapy 2018 Annual Meeting, mai 2018

Jonathan Sasson
Harvard World Model United Nations – WorldMUN 2017, mars 2017

Simon Tanguay
40th Congress of the Société Internationale d'Urologie, octobre 2020

NOMINATION D'UN GRAND AMBASSADEUR

Denis Coderre, maire de Montréal
Par son dévouement et son leadership, M. Coderre contribue considérablement au rayonnement de Montréal à l'international.

LAURÉATS DE MARS DU CONCOURS ÉTUDIANTS-CHERCHEURS ÉTOILES DES FONDS DE RECHERCHE DU QUÉBEC

Bruno Belzile, étudiant au doctorat en génie mécanique, Polytechnique Montréal
Fonds Nature et technologies

Said Izreig, étudiant au doctorat en physiologie, Université McGill
Fonds Santé

Isabelle Bouchard, étudiante au doctorat en histoire, Université du Québec à Montréal
Fonds Société et culture

LES ALLIANCES STRATÉGIQUES : L'UNION FAIT LA FORCE

L'identification de champions locaux dans le cadre d'un congrès potentiel demeure la clé du succès. En créant des alliances stratégiques avec des partenaires issus des secteurs clés de l'économie, la Société a ainsi accès à des chercheurs reconnus internationalement pour leurs travaux innovants. Ces scientifiques peuvent contribuer à générer d'importantes retombées économiques et intellectuelles en apportant leur aide à la confirmation d'un événement d'envergure.

En 2016-2017, le domaine de la santé et de la sécurité du travail s'est ajouté à la liste des secteurs ciblés par la Société. Dans le cadre d'une entente signée cette année, la Société, le Club des Ambassadeurs et l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail (IRSST) ont d'ailleurs décidé de coordonner leurs efforts afin de contribuer au rayonnement de cette science par l'accueil de rencontres nationales et internationales d'envergure à Montréal, au Palais. De plus, dès 2018, la bourse IRSST – Club des Ambassadeurs verra le jour afin d'encourager des scientifiques à s'impliquer dans la tenue d'un congrès.

En plus de l'alliance tissée avec les Fonds de recherche du Québec, la Société continue d'animer le comité dans le secteur de l'aérospatiale.

LE PALAIS, GRAND PARTENAIRE DES CHERCHEURS MONTRÉALAIS

Au mois de novembre 2016, le Palais, les Fonds de recherche du Québec (FRQ) et le scientifique en chef du Québec, Rémi Quirion, ont réuni près d'une cinquantaine de chercheurs, gestionnaires de centres de recherche, administrateurs universitaires et membres du Club des Ambassadeurs pour le forum d'échange **Prix internationaux : Un essor à la reconnaissance scientifique**. Cette deuxième édition du Forum a permis de mettre en lumière les différentes façons pour les chercheurs de faire rayonner leur travail, notamment par l'obtention de prix scientifiques et la présidence ou l'organisation de grands congrès scientifiques.

À cette occasion ont été dévoilés les premiers lauréats des Prix Club des Ambassadeurs du Palais des congrès de Montréal – Fonds de recherche du Québec qui reconnaissent le travail de chercheurs s'étant investis dans l'organisation de grands congrès scientifiques internationaux. Les prix ont été décernés à :

- **Gaétan Laroche et Diego Mantovani** de l'Université Laval, en collaboration avec Sophie Lerouge de l'École de technologie supérieure
  10e Congrès mondial sur les biomatériaux
  Prix remis par le Fonds Nature et technologies

- **Jean-Marie Dufour** de l'Université McGill
  11e congrès mondial de la Société d'Économétrie
  Prix remis par le Fonds Société et culture

- **Pierre Talbot** de l'INRS–Institut Armand-Frappier
  Congrès de l'Union internationale des sociétés de microbiologie
  Prix remis par le Fonds Santé

Objectif 1.1.2	Confirmer un minimum de 100 millions de pieds carrés sur le marché des congrès au cours des trois prochaines années
Cible	33,3 millions de pieds carrés par année
Indicateur	Nombre de pieds carrés confirmés sur le marché des congrès

	2016-2017	
	Réel	Cible
Millions de pi² confirmés	26,9	33,3

En matière de nombre de millions de pieds carrés confirmés, la Société a réalisé une bonne performance, même si la cible n'a pas été atteinte. De nombreux efforts tant en recherche, en développement et en marketing ont été déployés pour cibler et sensibiliser de nouveaux clients potentiels dont les besoins sont en adéquation avec l'offre du Palais.

1-5-52 : DES CHIFFRES QUI EN DISENT LONG

1re ville des Amériques pour le nombre d'événements internationaux accueillis, et ce, pour une **5e** année consécutive, Montréal attire **52 %** des événements internationaux tenus dans les grandes villes canadiennes.

Les campagnes de marketing relationnel orchestrées par la Direction du marketing et des communications ont cette année mis l'accent sur le positionnement enviable de Montréal en tant que destination congrès de premier plan. Elles s'adressaient à des clients potentiels à l'international ainsi que sur les marchés des congrès américains et canadiens.

Sur le marché des expositions, les campagnes ont adopté une approche ludique et mis en scène la polyvalence des espaces. C'est aussi sur la thématique du jeu que les campagnes sur le marché des conférences, des réunions et des galas ont été déployées pour mettre en valeur la diversité des événements qui peuvent se tenir au Palais. La Terrasse du Palais a également fait l'objet d'une campagne promotionnelle locale.

ASSURER UNE PRÉSENCE DU PALAIS DANS TOUS LES RÉSEAUX TRADITIONNELS ET NUMÉRIQUES

En 2016-2017, les nouvelles sur le Palais fusent. On le voit partout !

La diffusion régulière de communiqués de presse a contribué à la publication de 512 articles, ce qui représente une augmentation de 17 % du nombre d'articles publiés par rapport à l'année dernière. Le Palais a par ailleurs été mentionné 4 448 fois, enregistrant là encore une hausse de 15 %.

Alors que le blogue est en train de créer un engouement sur le Palais grâce à la publication de plusieurs dizaines d'articles, le nombre de visites sur le site web est en pleine croissance pour atteindre une moyenne de 44 200 visites par mois, une hausse de 26 % par rapport à 2015-2016. Les publications sur les réseaux sociaux génèrent également beaucoup d'intérêt puisque le nombre d'abonnés a connu une hausse de 17 % sur l'ensemble des plateformes.

Des infolettres ciblant différentes clientèles ont également contribué à la notoriété du Palais.

L'équipe du marketing et des communications reste également en contact avec les diverses clientèles, qui communiquent avec le Palais au moyen de différentes plateformes numériques, pour répondre à leurs questions et commentaires.

Objectif 1.1.3	Accroître annuellement les revenus autonomes
Cible	Atteindre 25,9 millions de dollars d'ici 2018-2019
Indicateur	Résultats financiers annuels

	2016-2017	
	Réel	**Cible**
Revenus autonomes en M$	26,7	24,2

La cible fixée pour 2016-2017 a été dépassée, les revenus autonomes ayant atteint 26,7 millions de dollars.

OPTIMISATION DE L'OFFRE DE LA GALERIE COMMERCIALE : DE NOUVELLES SOURCES DE REVENUS

En 2016-2017, la Société a amorcé l'optimisation de la galerie commerciale en mandatant une firme de courtage immobilier pour louer les espaces disponibles. La même période a vu l'arrivée de deux nouveaux locataires (un restaurant et un café). Par ailleurs, la campagne promotionnelle ciblant les riverains, les visiteurs de passage et les travailleurs du quartier a connu un succès inégalé, suscitant beaucoup d'enthousiasme et un bel achalandage chez les commerçants.

DES PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT AVEC GES, DÉCORATEUR OFFICIEL DU PALAIS

La Société a annoncé en 2016-2017 la sélection de GES à titre de décorateur officiel. Cette nouvelle entente offre des perspectives de développement conjointes intéressantes pour le Palais ainsi que des revenus additionnels.

Actif depuis plusieurs années au Palais des congrès de Montréal, GES agira comme un partenaire d'affaires offrant des produits et des services complémentaires à ceux proposés par le Palais. Ses standards de qualité respectent les exigences élevées du Palais des congrès. Chef de file en services pour les expositions, événements spéciaux, congrès, salons et événements d'entreprises, GES offre une gamme complète de produits et services aux promoteurs et aux exposants grâce à un guichet unique simple et pratique.

DE NOUVEAUX FORFAITS POUR MIEUX RÉPONDRE AUX BESOINS DE TOURNAGES CINÉMATOGRAPHIQUES

Le Palais est très recherché. Les producteurs de télévision et de cinéma y trouvent un décor unique. En 2016-2017, 67 requêtes pour tournages et séances de photos ont été enregistrées.

Afin de faciliter la vie des producteurs et de s'assurer des revenus, la Société a mis sur pied une nouvelle offre forfaitaire répondant à l'ensemble des besoins des producteurs.

Objectif 1.1.4	Maintenir annuellement l'équilibre budgétaire
Cible	Limiter à 25 % des revenus les dépenses directes et à 75 % les dépenses d'administration
Indicateur	Résultats financiers annuels

	2016-2017	
	Réel	Cible
Dépenses directes	24,4 %	≤ 25 %
Dépenses d'administration	68,5 %	≤ 75 %

Les cibles ont été atteintes suite à un effort concerté pour contrôler les coûts, tout en maintenant un haut niveau de qualité de service à la clientèle.

ORIENTATION 1.2

ACCROÎTRE LES RETOMBÉES TOURISTIQUES À LONG TERME POUR MONTRÉAL ET LE QUÉBEC

Objectif 1.2.1	Évaluer l'opportunité d'agrandir le Palais actuel afin d'augmenter significativement les retombées touristiques à long terme
Cible	Compléter et déposer les études requises d'ici le 30 juin 2017
Indicateur	Réalisation d'une étude de marché et d'un dossier d'opportunité sur le besoin d'agrandir le Palais

	2016-2017	
	Réel	Cible
Étude de marché	Réalisée	Réalisée
Dossier d'opportunité	En cours	En cours

Le dossier de l'agrandissement du Palais est très complexe. Celui-ci a suivi son cours en 2016-2017.

RÉVISION DE LA MÉTHODOLOGIE DU CALCUL DES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES

Au cœur de la mission de la Société, les retombées économiques des événements tenus au Palais contribuent au développement de la métropole. En 2016-2017, le Palais a entamé une actualisation de la méthodologie de calcul des retombées économiques avec la firme IPSOS. Cette mise à jour basée sur les résultats de sondages des participants (visiteurs et exposants) de différents événements ciblés sera effectuée au cours de l'année 2017-2018 et les résultats seront connus au printemps 2019.

DES ÉVÉNEMENTS D'ENVERGURE QUI ONT FAIT RAYONNER LE PALAIS EN 2016-2017

Il n'y a pas de doute, les événements d'envergure sont porteurs de la réputation d'excellence du Palais à l'échelle internationale. Cette année, le Palais a accueilli des événements d'importance dans plusieurs domaines, dont :

- **Rendez-vous Canada,** organisé en collaboration avec Tourisme Montréal, a réuni l'industrie touristique internationale autour du Canada et de Montréal en particulier.
- **EVS29 – 29th Electric Vehicle Symposium and Exhibition,** a permis d'illustrer l'engagement de Montréal dans le développement urbain durable.
- **Le Forum mondial de l'économie sociale 2016** a réuni des experts municipaux du monde entier.
- **Harvard World Model United Nations – WorldMUN 2017** a assuré le rayonnement international de Montréal au sein de la relève.

ENJEU 2

LA NÉCESSITÉ D'AMÉLIORER EN CONTINU L'EXPÉRIENCE CLIENT PAR L'EXCELLENCE, L'INNOVATION ET LA CRÉATIVITÉ, TANT AU SERVICE À LA CLIENTÈLE QU'AUX INSTALLATIONS

ORIENTATION 2.1

ASSURER UNE CROISSANCE CONTINUE DU TAUX DE SATISFACTION GLOBAL RELATIF AU SERVICE À LA CLIENTÈLE AU COURS DES TROIS PROCHAINES ANNÉES

Objectif 2.1.1	Maintenir les performances historiques pour tous les marchés desservis et augmenter le taux de satisfaction global des clients
Cible	Atteindre un taux de satisfaction global de 89,5 % en 2018-2019
Indicateur	Taux annuel de satisfaction global

	2016-2017	
	Réel	Cible
Taux annuel de satisfaction global	88,1 %	88,5 %

En 2016-2017, la Société a mis sur pied un comité interne axé sur l'amélioration de la satisfaction de la clientèle. L'une des réalisations principales a été l'élaboration d'un plan détaillé visant le rehaussement de services ciblés ainsi que la mise en place d'un accompagnement personnalisé selon le profil des clients.

Par ailleurs, des investissements importants ont été réalisés en matière de remplacement d'équipement et d'ameublement dans le but d'offrir ce qu'il y a de mieux à la clientèle.

EXPÉRIENCE CLIENT ET EXPLOIT LOGISTIQUE

La satisfaction de la clientèle passe en grande partie par une exécution sans faille le moment venu. Les équipes du Palais ont pris l'habitude d'accomplir de réels exploits sur le plan logistique, en particulier à l'occasion d'expositions nécessitant de la construction ou lorsque deux événements d'envergure se suivent de façon rapprochée.

En 2016-2017, ces deux cas de figure sont arrivés de façon simultanée.

CONSTRUIRE UN ASCENSEUR AU MILIEU D'UNE EXPOSITION

À l'occasion de l'événement United in Montréal 2016 Convention and Tradeshow, trois organisations spécialisées dans les ascenseurs (les associations canadienne, américaine et internationale) se sont unies pour organiser un congrès de 2 200 délégués avec une exposition de 150 000 pieds carrés. Après une planification de longue haleine, l'équipe du Palais a collaboré à la construction d'un ascenseur à deux étages à même la salle d'exposition qui occupait l'ensemble du deuxième niveau. Cette installation a nécessité une logistique complexe allant de l'analyse d'ingénierie jusqu'à la location d'une grue spéciale permettant de soulever les poutres et l'ascenseur pendant le montage et le démontage. La majorité des exposants ont dû présenter des fiches techniques afin que l'équipe technique du Palais s'assure que l'exposition demeure dans les limites de la portée du plancher. Plusieurs analyses d'ingénierie ont été nécessaires. Cet ascenseur était fonctionnel et permettait aux délégués de se rendre au 2e étage pour un cocktail.

LE CHASSÉ-CROISÉ DU DÉMONTAGE ET DU MONTAGE

Une fois l'événement terminé, l'équipe du Palais a eu très peu de temps pour démonter l'exposition et préparer l'espace pour accueillir les 143 exposants de l'Airports Council International World and North America Conference & Exhibition 2016. Ni vu ni connu, l'ascenseur avait disparu pour laisser la place à des fournisseurs d'aéroports. D'autres défis les attendaient.

Aux dires de Connie Bergeron, organisatrice de United in Montréal 2016 Convention and Tradeshow, « le Palais des congrès de Montréal est un lieu exceptionnel qui possède une équipe extraordinaire. Sur le plan logistique, tout s'est bien déroulé pour notre client, tant à l'étape du montage qu'au démontage. Et entre les deux, ce fut tout simplement formidable ! »

À chaque client, sa liste d'exigences. Tant les équipes techniques que celle de la Direction de la production réalisent des prouesses avec grand professionnalisme à l'occasion de chaque événement. La qualité de leurs prestations se reflète d'ailleurs dans le taux de satisfaction de la clientèle. Dans le cadre du dernier sondage de l'AIPC APEX Award réalisé en 2016, les équipes du Palais se sont démarquées grâce à des résultats qui dépassent la moyenne des centres de congrès. Parmi les qualités reconnues, on cite :

- la serviabilité du personnel à l'étape du montage (79 %, comparativement à une moyenne de 67 %) ;
- l'expérience client globale (75 %, comparativement à une moyenne de 61 %) ;
- la capacité de résoudre des problèmes (75 %, comparativement à une moyenne de 55 %) ; et
- l'aménagement et la logistique (75 %, comparativement à une moyenne de 56 %).

NOUVELLE CARTE, NOUVELLES SAVEURS !

Dans une optique d'amélioration continue, le traiteur exclusif du Palais, Capital Traiteur, a su réinventer son offre culinaire en proposant cette année une nouvelle carte résolument moderne tout en accordant une place de choix aux grands classiques.

Se basant sur son expérience, les tendances observées de même que les besoins exprimés par la clientèle au cours des dernières années, le chef exécutif Simon Devost-Dulude fait preuve d'innovation en adaptant les tendances culinaires d'ici et d'ailleurs aux besoins de groupes d'envergure. Grâce à de nouveaux processus en cuisine qui accroissent la productivité et facilitent l'intégration de nouveaux plats, le chef exécutif a la liberté de créer des mets à partir d'ingrédients qui proviennent à 100 % du Canada, dont une grande majorité du Québec. À noter également les prouesses du chef pâtissier Mevin Kalasopaten qui a expérimenté de nouveaux desserts pour le plus grand plaisir des convives.

Afin de faciliter la présentation de cette nouvelle carte auprès des clients, la Direction du marketing et des communications a collaboré avec Capital Traiteur pour mettre en valeur les points forts de cette offre renouvelée et soutenir les employés qui conseillent les clients. La rénovation de la salle de dégustation a également contribué à améliorer l'expérience client.

Mission accomplie : les services alimentaires du Palais ont terminé l'année avec un taux de satisfaction de la clientèle de 88,6 % en 2016-2017, en nette progression par rapport aux années précédentes.

IL FAIT BON FÊTER AU PALAIS !

Plusieurs événements ont célébré un anniversaire important au Palais en 2016-2017. La Société tient à féliciter ses clients pour leur longévité :

- 5e édition du Salon de l'immigration et de l'intégration au Québec
- 25e anniversaire du Salon Esthétique Spa International
- 25e anniversaire de l'Association des professionnels en exposition du Québec
- 20e anniversaire du salon Manger Santé Vivre Vert

LA SATISFACTION DES VISITEURS AU CŒUR DES PRÉOCCUPATIONS

En tant que membre du comité Montréal vous accueille, aux côtés de Tourisme Montréal et de ses partenaires de l'industrie touristique montréalaise, la Société a signé la charte d'engagement qui stipule qu'à titre de lieu d'accueil montréalais contribuant à enrichir l'expérience touristique des visiteurs, elle s'engage à mettre la satisfaction des visiteurs au cœur de ses préoccupations et à jouer un rôle proactif pour se positionner à l'avant-garde en matière d'accueil.

L'accès et la signalétique, la qualité de l'information, l'environnement d'accueil et l'expérience montréalaise sont les pierres angulaires de cette charte qui se veut le gage d'un accueil à l'image de la destination.

Comme signataire de la charte, la Société s'est engagée à participer à l'harmonisation de l'accueil touristique sur les plans visuel et relationnel au sein même de son édifice et à favoriser la diffusion de l'information touristique et la promotion des centres d'intérêt de Montréal. D'ailleurs, de grandes bannières ont été installées dans le Hall Viger, tout comme plusieurs partenaires de l'industrie l'ont fait dans leurs établissements.

ORIENTATION 2.2

POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT D'UNE OFFRE TECHNOLOGIQUE PRODUCTIVE ET D'AVANT-GARDE, EN MISANT SUR UNE UTILISATION ACCRUE ET UNE CROISSANCE DES REVENUS

Objectif 2.2.1	Augmenter le taux de satisfaction de la clientèle pour ce qui est des services de télécommunication
Cible	Atteindre un taux de satisfaction de 85,75 % en 2018-2019
Indicateur	Taux annuel de satisfaction quant aux services de télécommunication

	2016-2017	
	Réel	Cible
Taux annuel de satisfaction quant aux services de télécommunication	81,9 %	85,25 %

La technologie et les télécommunications trônent au cœur des événements. L'équipe du service des télécommunications collabore à la mise en place des systèmes, souvent complexes, des clients. Le personnel a notamment optimisé le soutien offert aux clients dans le diagnostic, la gestion des incidents – pour laquelle une formation en service à la clientèle a été donnée – et la mise en place de solutions performantes. Les bénéfices de ces actions se sont fait sentir rapidement, le taux de satisfaction de la clientèle ayant atteint 89,7 % au quatrième trimestre. Ces données nous incitent à poursuivre nos efforts en ce sens.

ENJEU 3

LA NÉCESSITÉ DE POURSUIVRE L'OPTIMISATION DES PROCESSUS ET D'AMÉLIORER EN CONTINU LA QUALITÉ DE L'ORGANISATION, EN FONCTION DES BESOINS DES CLIENTS ET DES ATTENTES GOUVERNEMENTALES

ORIENTATION 3.1

MODERNISER LES PROCESSUS D'AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL EN APPLIQUANT À L'ENSEMBLE DES SERVICES LES MEILLEURES PRATIQUES ET LES DERNIÈRES TECHNOLOGIES APPLICABLES

Objectif 3.1.1	Optimiser les processus d'affaires
Cible	Projet complété avant le 30 septembre 2017
Indicateur	Implantation de la version 20 de l'Event Business Management Software (EBMS) avec optimisation des processus de réservation et de planification des événements

	2016-2017	
	Réel	Cible
Implantation de la V20 d'EBMS	En cours	En cours
Optimisation du processus de réservation	En cours	En cours
Optimisation du processus de planification des événements	En cours	En cours

La migration vers la version 20 du progiciel de gestion intégré EBMS est un changement majeur qui obligera le Palais à revoir ses façons de faire. Ce changement touche plusieurs directions de même que le portail transactionnel. Il s'agit d'un logiciel de type ERP (*Enterprise Resources Planning*) qui se trouve au cœur des activités de la Société.

LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION À LA BASE DE L'AMÉLIORATION DES PROCESSUS

Les technologies de l'information permettent d'améliorer les processus et d'optimiser les pratiques. Cette année encore, la Société a poursuivi la réalisation de ses projets technologiques dans différents domaines :

- **Projet d'intelligence d'affaires :** l'élaboration de rapports dynamiques qui facilitent la prise de décisions stratégiques par la Direction du développement des affaires s'est terminée et a été couronnée de succès. La première année d'utilisation aura permis de confirmer la performance de l'outil.
- **Logiciel de gestion des ressources humaines :** l'implantation d'un nouveau logiciel de gestion des paies est terminée. Ses paramètres ont également été adaptés pour intégrer les différentes nouveautés contenues dans les conventions collectives adoptées en cours d'année.
- **Logiciel de billetterie :** les systèmes de billetterie sur place et en ligne ont été unifiés afin d'offrir un meilleur service. Seize postes sont dorénavant affectés à la billetterie et couplés à des scanneurs sans fil utilisant le réseau sécurisé du Palais.
- **Modernisation du centre opérationnel de sécurité :** tous les équipements (serveurs, ordinateurs, téléviseurs) ont été remplacés par des systèmes à la fine pointe de la technologie. Les logiciels intégrés ont également été mis à jour avec les plus récentes versions offertes.

UNE ANNÉE D'ACTUALISATION DE DIVERS PROGRAMMES ET POLITIQUES ASSOCIÉS AUX MEILLEURES PRATIQUES

Suite à l'adoption du nouveau plan stratégique, le programme de gestion des risques a été actualisé et approuvé par le conseil d'administration à la suite du travail effectué par le comité de direction.

Les politiques de la Société qui ont été mises à jour sont :

- la politique de développement durable ;
- la politique concernant la lutte contre le tabagisme ;
- la politique d'achat visant à doter la Société de lignes de conduite pour une meilleure gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction ;
- la politique de capitalisation.

Par ailleurs, la Société a procédé à l'élaboration d'une politique portant sur l'approvisionnement écoresponsable.

Objectif 3.1.2	Informatiser l'information de gestion
Cible	Projets complétés : 1. 31 mars 2017 2. 31 mars 2018
Indicateur	Informatisation : 1. Du calcul du taux d'occupation 2. Des indicateurs financiers de performance

	2016-2017	
	Réel	**Cible**
Calcul du taux d'occupation	En cours	Réalisé
Indicateurs financiers de performance	En cours	En cours

ORIENTATION 3.2

MAINTENIR UN PROGRAMME PERMANENT D'AMÉLIORATION DE LA SATISFACTION DES EMPLOYÉS

Objectif 3.2.1	Augmenter le taux de satisfaction des employés à l'égard de leur travail
Cible	Satisfaction moyenne globale supérieure à 70 % en 2016-2017 et minimum de 72,5 % en 2018-2019
Indicateur	Résultats du sondage sur la satisfaction des employés

	2016-2017	
	Réel	**Cible**
Taux de satisfaction moyenne globale	72,2 %	> 70 %

En atteignant 72,2 %, le taux de satisfaction des employés à l'égard de leur travail a dépassé la cible fixée à plus de 70 %.

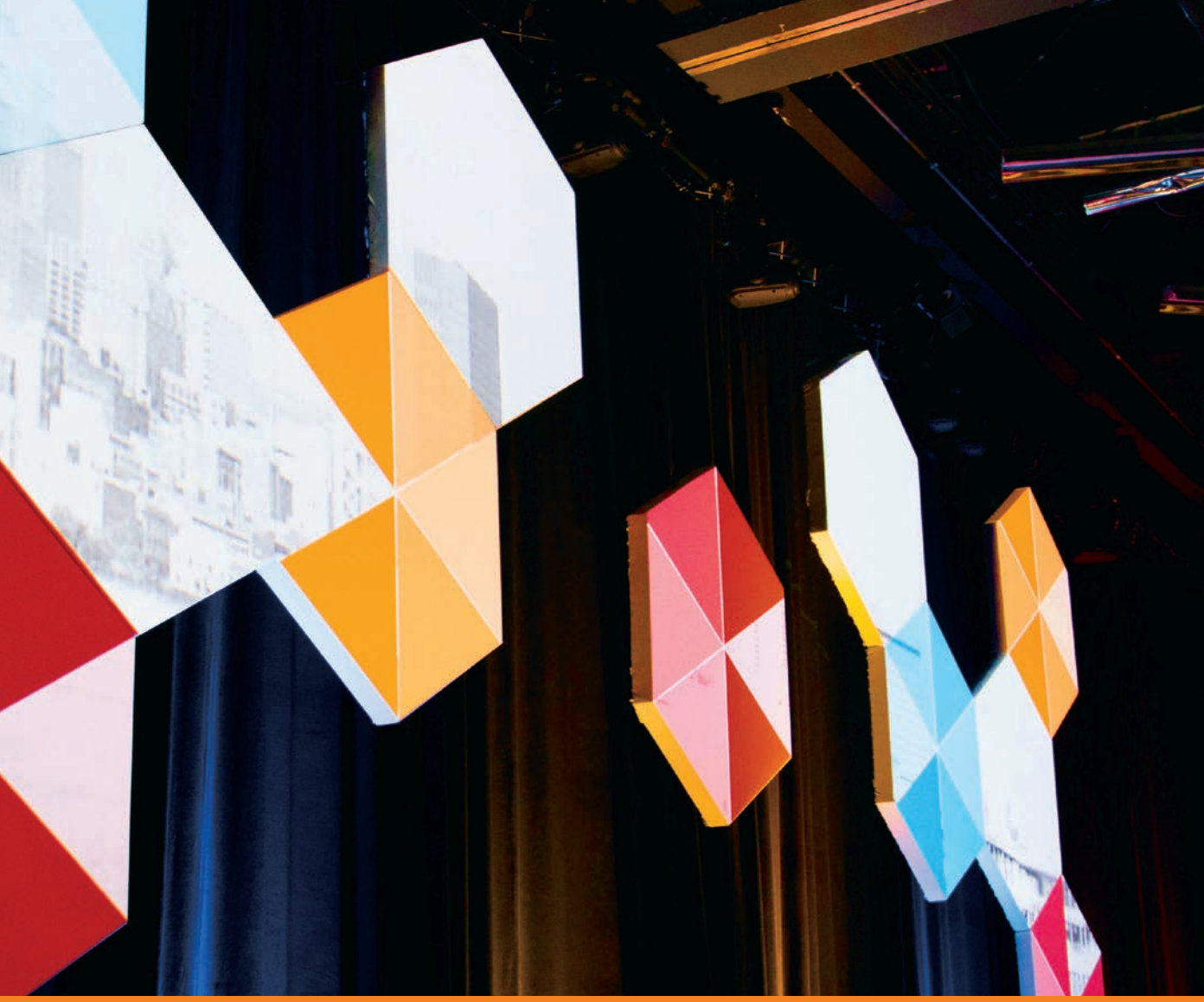

LA REVUE
DE L'ANNÉE

SURVOL DE L'ANNÉE

PERFORMANCE GLOBALE

MARCHÉ DES CONGRÈS

MARCHÉ DES EXPOSITIONS

MARCHÉ DES CONFÉRENCES,
DES RÉUNIONS ET DES GALAS

SURVOL DE L'ANNÉE

ÉVÉNEMENTS TENUS EN 2016-2017

TYPE D'ÉVÉNEMENT	NOMBRE	PARTICIPANTS	NUITÉES	RETOMBÉES ÉCONOMIQUES
Congrès internationaux	15	27 809	76 466	63 502 454 $
Congrès américains	6	10 566	23 776	26 019 663 $
Congrès canadiens	7	23 345	19 978	20 547 892 $
Congrès québécois	12	50 780	26 662	43 986 663 $
Expositions commerciales	28	75 670	4 748	77 509 069 $
Expositions publiques	31	541 913	—*	—*
Réunions diverses	173	88 843	1 360	—*
Événements spéciaux	28	29 839	—*	—*
Réceptions	33	35 715	—*	—*
TOTAL	**333**	**884 480**	**152 990**	**231 565 741 $**

* Données non comptabilisées

ENTENTES CONCLUES EN 2016-2017

TYPE D'ÉVÉNEMENT	NOMBRE	PARTICIPANTS	NUITÉES	RETOMBÉES ÉCONOMIQUES
Congrès internationaux	18	33 400	92 960	82 063 709 $
Congrès américains	6	29 350	43 538	47 287 620 $
Congrès canadiens	4	7 200	17 280	17 300 970 $
Congrès québécois	13	87 350	45 860	110 677 138 $
Expositions commerciales	28	65 525	1 140	67 554 511 $
Expositions publiques	25	284 134	—*	—*
Réunions diverses	174	90 294	—*	—*
Événements spéciaux	29	19 532	—*	—*
Réceptions	34	27 905	—*	—*
TOTAL	**331**	**644 690**	**200 778**	**324 883 948 $**

* Données non comptabilisées

PERFORMANCE GLOBALE

333 événements	**26,7 M$** en revenus autonomes	**884 480** participants
231,6 M$ de retombées économiques pour Montréal et le Québec*		

L'ANNÉE 2016-2017 S'EST DÉROULÉE SOUS LE SIGNE DE LA CONSOLIDATION ET DE L'AMÉLIORATION CONTINUE.

Pour une deuxième année consécutive, la Société a réussi à maintenir l'équilibre budgétaire, tout en enregistrant une bonne performance sur les marchés qu'elle couvre, soit :

- le marché des congrès internationaux, américains, canadiens et québécois ;
- le marché des expositions commerciales et publiques ;
- le marché des conférences, des réunions, des galas et des autres événements spéciaux.

Sur le plan des ententes conclues, c'est-à-dire des événements confirmés en 2016-2017 et qui se tiendront dans l'avenir, le Palais a ajouté à son carnet de commandes un total de 331 événements, dont 18 congrès internationaux. Les retombées économiques anticipées par ces ententes sont évaluées à 324,9 millions de dollars pour la région de Montréal et le Québec tout entier.

Malgré cette bonne performance, la Société ne tient rien pour acquis. Elle continue de faire face à la concurrence effrénée d'un nombre croissant de destinations qui mettent en place des incitatifs financiers importants pour attirer des événements. À cela s'ajoute la difficulté de répondre aux besoins de clients en quête d'espaces disponibles dans des périodes très convoitées par l'industrie des congrès. L'étude d'opportunité du projet d'agrandissement du Palais, réalisée en ce moment par le gouvernement, s'inscrit dans une réflexion globale face à l'avenir.

LES RÉSULTATS EN BREF

S'inscrivant dans la continuité de croissance observée au cours des dernières années, la Société a connu de bons résultats en 2016-2017, en particulier :

- le maintien des revenus autonomes (excluant les revenus d'intérêt) à 26,4 millions de dollars, assurant ainsi l'équilibre budgétaire ;
- le maintien des revenus autonomes au pied carré ;
- l'accueil d'un nombre comparable d'événements, soit un total de 333 événements ;
- un record pour le nombre de participants aux événements, soit 884 480 ;
- le maintien des retombées économiques à un peu plus de 230 millions de dollars, l'un des meilleurs résultats comptabilisés par le Palais depuis son ouverture.

* Estimation des recettes émanant des touristes d'affaires venus du Québec et de l'extérieur du Québec.

LA VALORISATION DU PATRIMOINE AU PROGRAMME DU MAINTIEN DES ACTIFS

Après la restauration de la maçonnerie de la façade Rogers and King, réalisée l'année dernière, la Société a poursuivi la mise en œuvre de son projet de valorisation du patrimoine avec la restauration de la façade Tramway et de celle de la Caserne 20, soit un investissement de l'ordre de 1,5 million de dollars.

De nombreux autres projets d'amélioration ont été effectués, dont :

- la valorisation de la galerie commerciale, qui a débuté par l'aménagement de deux nouveaux commerces ;
- le remplacement de 90 000 pieds carrés de tapis ;
- la numérisation de l'intérieur des façades afin de suivre leur évolution dans le temps ;
- la modification de l'affichage, en conformité avec la *Loi visant à renforcer la lutte contre le tabagisme* ;
- l'optimisation d'une chaudière au gaz destinée à faire réaliser des économies d'énergie ;
- le remplacement des ampoules incandescentes par des ampoules DEL dans les cages des escaliers de secours.

TOTAL DES REVENUS AUTONOMES DE 2012-2013 À 2016-2017

Le montant des revenus autonomes, excluant les revenus d'intérêt, s'est maintenu à 26,4 millions de dollars en 2016-2017 pour une deuxième année consécutive, dépassant cette année encore l'objectif fixé.

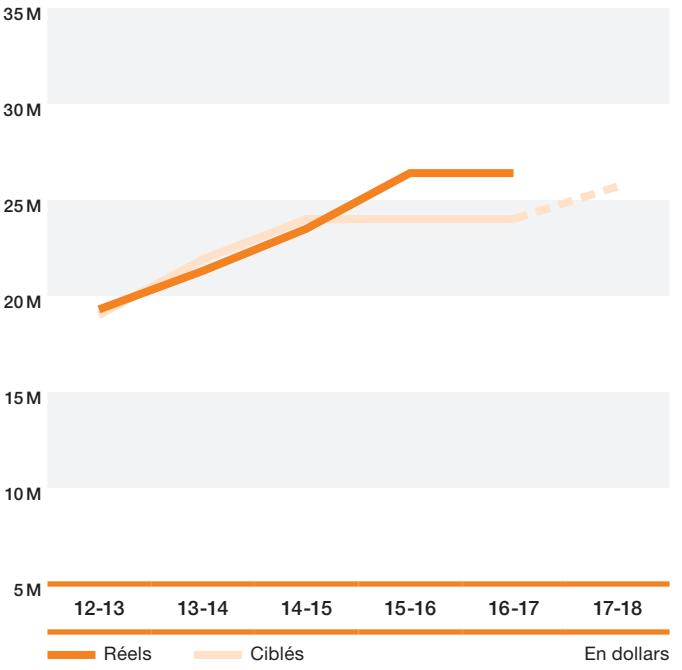

TOTAL DES REVENUS AUTONOMES AU PI² DE 2012-2013 À 2016-2017

Le total des revenus autonomes au pied carré générés par les événements s'est maintenu en 2016-2017, soit un résultat qui contribue grandement à la performance opérationnelle du Palais.

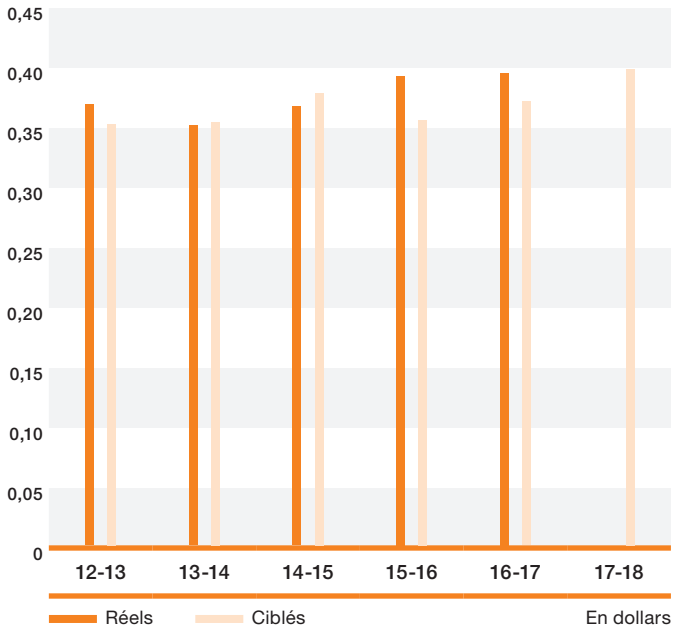

TOTAL DES ÉVÉNEMENTS DE 2012-2013 À 2016-2017

En 2016-2017, le nombre d'événements accueilli par la Société s'est maintenu, atteignant 333 événements, soit 3 de plus que l'année précédente.

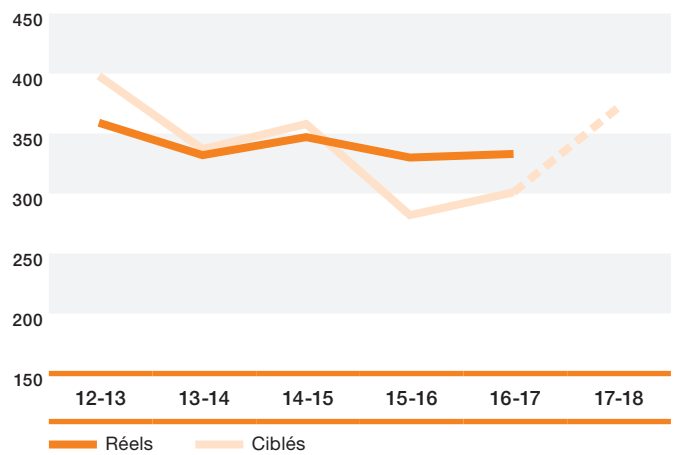

RÉPARTITION DES REVENUS AUTONOMES PAR MARCHÉ EN 2016-2017

En 2016-2017, ce sont les expositions qui ont généré la plus grande part de revenus autonomes avec 39 % du total, ce qui représente une hausse de 19,6 % par rapport à l'année précédente.

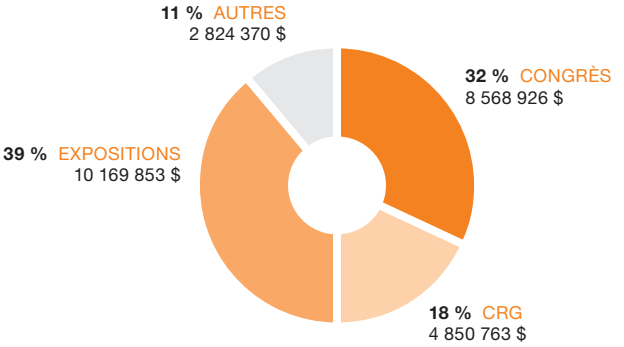

RÉPARTITION DES ÉVÉNEMENTS PAR MARCHÉ EN 2016-2017

En nombre d'événements par marché, la répartition demeure sensiblement la même que l'an passé. Sur l'ensemble des événements tenus au Palais, le marché des conférences, des réunions et des galas représente 70 % du nombre total, alors que les marchés des expositions et des congrès représentent respectivement 18 % et 12 %.

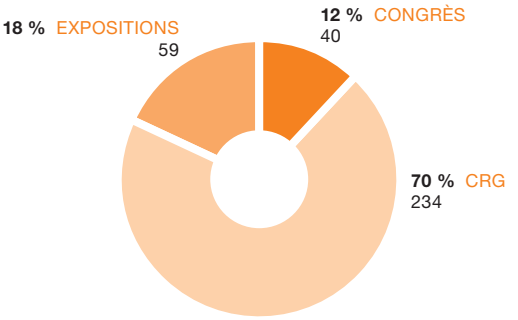

TOTAL DU NOMBRE DE PARTICIPANTS DE 2012-2013 À 2016-2017

En s'élevant à 884 480 cette année, le nombre total de participants a fait un bond de 11,6 % par rapport à 2015-2016, devenant ainsi le nouveau record d'affluence.

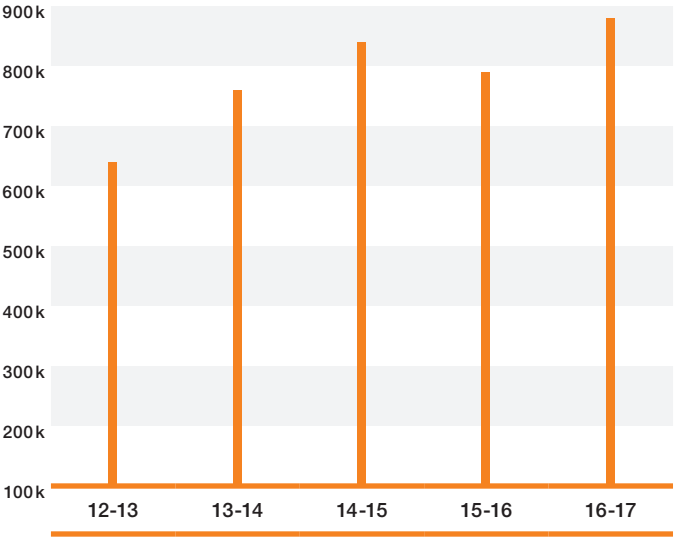

RÉPARTITION DU NOMBRE TOTAL DE PARTICIPANTS PAR MARCHÉ EN 2016-2017

Les expositions publiques et commerciales continuent d'attirer le plus grand nombre de participants, atteignant cette année le nombre de 617 583 personnes, en hausse de 15,6 % par rapport à 2015-2016. Quant aux marchés des congrès et des conférences, des réunions et des galas, ils représentent respectivement 13 % et 17 % de l'achalandage total au Palais.

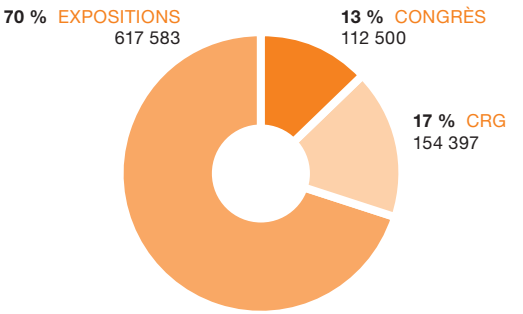

RETOMBÉES ÉCONOMIQUES* TOTALES DE 2012-2013 À 2016-2017

En matière de retombées économiques, les résultats se sont maintenus en 2016-2017 par rapport à l'année précédente. Les 231,6 millions de dollars enregistrés représentent une légère augmentation de 0,3 % par rapport aux résultats de l'an passé, ce qui demeure un résultat parmi les meilleurs comptabilisés par le Palais depuis son ouverture.

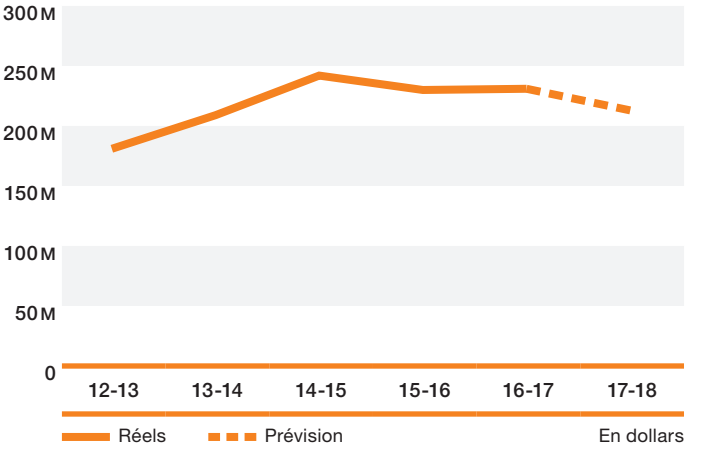

NOMBRE TOTAL DE NUITÉES DE 2012-2013 À 2016-2017

En 2016-2017, le nombre total de nuitées générées par les événements tenus au Palais est en baisse de 7,5 % par rapport à l'année précédente, soit un résultat principalement attribuable à une baisse de 13,7 % du nombre de participants en provenance de l'extérieur du Québec.

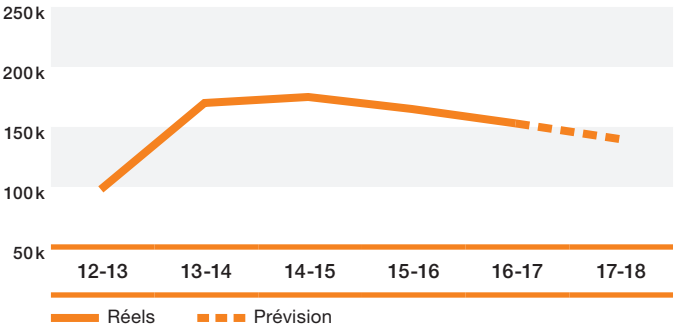

* Estimation des recettes émanant des touristes d'affaires venus du Québec et de l'extérieur du Québec.

MARCHÉ DES **CONGRÈS**

40 événements	**8,6 M$** en revenus autonomes	**112 500** participants

154 M$
de retombées économiques pour Montréal et le Québec*

Un **congrès** est la rencontre d'un groupe de personnes, généralement membres d'une association, se réunissant pour discuter, étudier et partager les résultats de recherches portant sur des sujets d'intérêt commun. On utilise également les termes assemblée, colloque, conférence, forum et symposium pour désigner ces événements rassembleurs. Un congrès peut être jumelé ou non à une exposition.

Dans ce marché où la concurrence est vive en raison d'une surabondance de l'offre, la Société se démarque, année après année, grâce à l'excellence de son produit et à une réputation internationale sans faille. Membre du club sélect d'une trentaine de centres de congrès détenteurs du plus haut niveau de certification de l'AIPC Quality Standards depuis deux ans, le Palais contribue concrètement à positionner Montréal comme destination congrès de premier plan. En effet, pour une cinquième année consécutive, l'Union des associations internationales (UIA) a consacré Montréal première ville d'accueil d'événements internationaux dans les Amériques, un exploit inédit pour une destination dans l'histoire de ce palmarès mondial.

Obtenir du succès dans le domaine des congrès nécessite des stratégies de développement d'affaires et de marketing ciblées, adaptées aux spécificités des diverses clientèles réparties géographiquement en quatre groupes :

- congrès internationaux ;
- congrès américains ;
- congrès canadiens ;
- congrès québécois.

La Société s'active ainsi sur ces quatre fronts, adaptant son discours de vente et de promotion à la dynamique de chacun des marchés qui demeurent extrêmement convoités. Tous les ans, de nouvelles destinations congrès émergent, dotées d'infrastructures ultramodernes en abondance afin de répondre aux associations les plus exigeantes.

* Estimation des recettes émanant des touristes d'affaires venus du Québec et de l'extérieur du Québec.

De plus, il est vrai que Montréal devient aujourd'hui victime de son succès. En effet, les associations internationales ayant déjà tenu des congrès à Montréal se tournent principalement vers Vancouver ou Toronto pour leurs futurs congrès en territoire canadien. De grands efforts ont donc été déployés pour cibler de nouveaux clients potentiels.

LES RÉSULTATS EN BREF

Au total, 40 congrès ont été tenus au Palais cette année, soit le même nombre qu'en 2015-2016. Ils étaient répartis comme suit :

- 15 congrès internationaux ;
- 6 congrès américains ;
- 7 congrès canadiens ;
- 12 congrès québécois.

La Société a connu une bonne performance, notamment en matière de congrès internationaux, dont le nombre a connu une hausse, passant de 9 congrès internationaux en 2015-2016 à 15 cette année. Ceux-ci ont généré à eux seuls 63,5 millions de dollars en retombées économiques, ce qui représente une hausse de 130 % par rapport à l'année précédente sur ce marché.

Par ailleurs, le nombre de congrès québécois connaît une performance qui se situe dans la moyenne des dernières années. Le marché canadien est également demeuré stable. Globalement, les retombées économiques générées par l'ensemble des congrès tenus au Palais ont connu une baisse de 13 % par rapport à l'année précédente, pour s'établir à plus de 154 millions de dollars. Ce résultat est principalement lié à la baisse de 13,7 % du nombre de participants en provenance de l'extérieur du Québec.

En ajoutant les participants aux congrès québécois, la Société a réalisé une bonne performance. Avec un total de 112 500 participants, l'achalandage se révèle en hausse de 2,1 % par rapport à l'année précédente.

Les revenus autonomes générés par les congrès ont atteint 8,6 millions de dollars.

REVENUS AUTONOMES DE 2012-2013 À 2016-2017

Après un résultat exceptionnel en 2015-2016, les revenus autonomes générés par les congrès tenus au Palais cette année se comparent à ceux d'il y a deux ans, soit 8,6 millions de dollars. À noter que ces résultats dépassent la cible fixée.

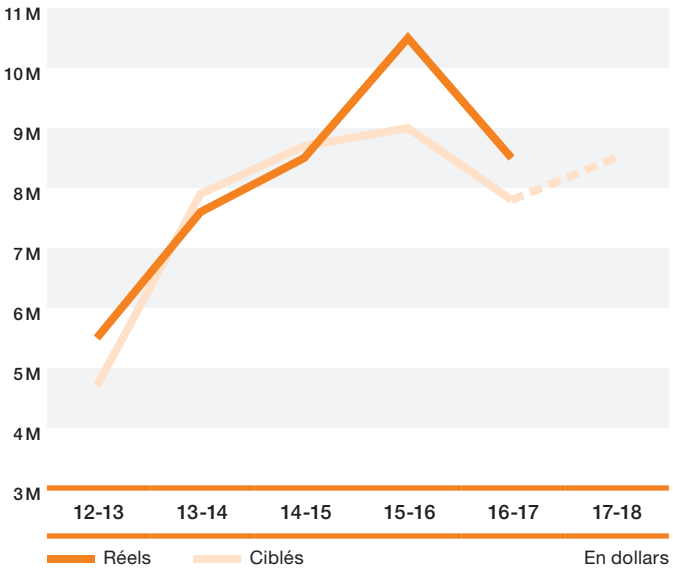

REVENUS AUTONOMES AU PI² DE 2012-2013 À 2016-2017

Les revenus autonomes au pied carré ont connu une baisse de 9,5 % par rapport à 2015-2016. Ces résultats constituent toutefois la deuxième meilleure performance observée au cours des dernières années.

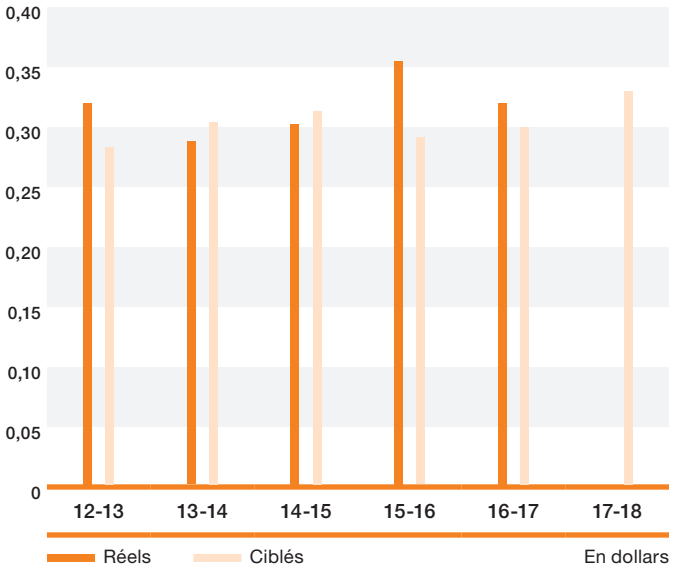

NOMBRE TOTAL D'ÉVÉNEMENTS DE 2012-2013 À 2016-2017

En 2016-2017, le Palais a accueilli le même nombre de congrès que l'an passé, soit 40, dont 28 venus de l'extérieur du Québec.

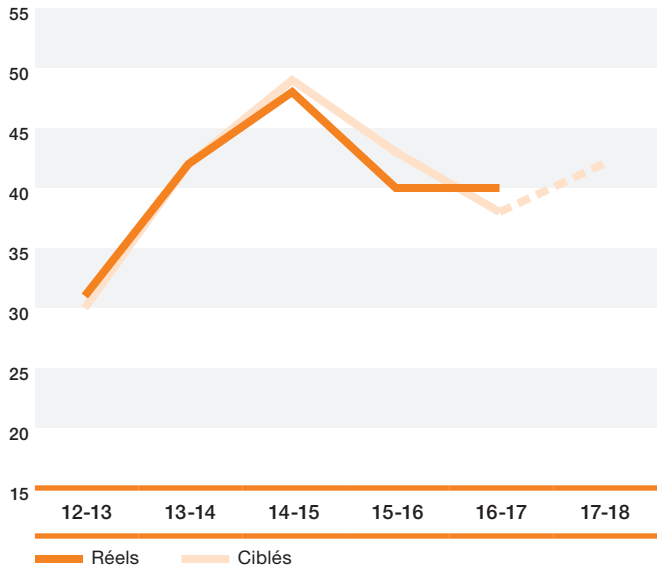

NOMBRE TOTAL DE PARTICIPANTS DE 2012-2013 À 2016-2017

Les congrès tenus au Palais en 2016-2017 ont attiré 112 500 participants, ce qui représente une augmentation de 2,1 % par rapport à l'année précédente. Ce résultat se place au troisième rang des performances de la Société depuis sa création.

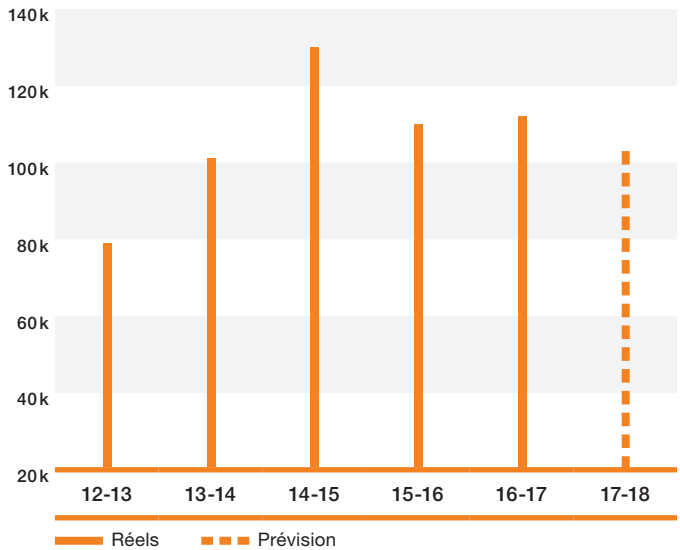

RETOMBÉES ÉCONOMIQUES* DE 2012-2013 À 2016-2017

D'une valeur de plus de 154 millions de dollars en 2016-2017, les retombées économiques générées par les congrès tenus au Palais ont connu une baisse de 13 % par rapport à l'année précédente ; un résultat principalement attribuable à la baisse de 13,7 % du nombre de participants en provenance de l'extérieur du Québec.

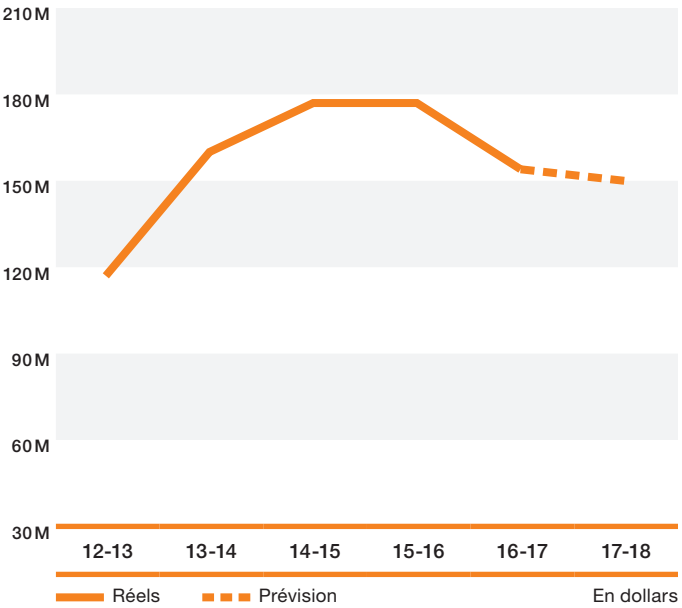

NOMBRE TOTAL DE NUITÉES DE 2012-2013 À 2016-2017

Au nombre de 146 882, les nuitées générées par les congrès en 2016-2017 ont connu une baisse de 9 % par rapport à l'année précédente. Ce résultat découle également de la baisse de 13,7 % du nombre de participants en provenance de l'extérieur du Québec.

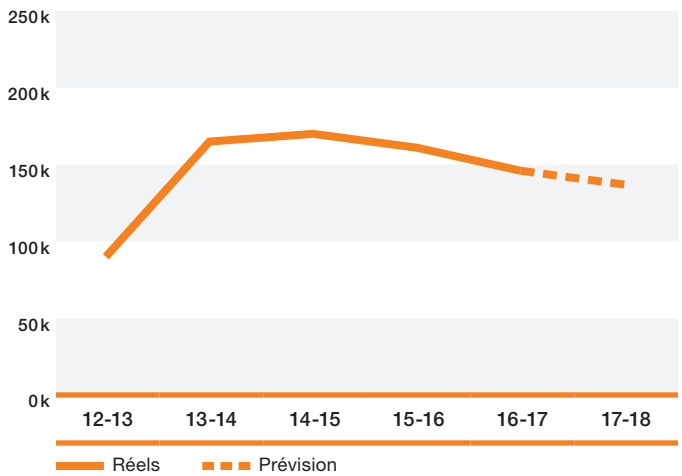

* Estimation des recettes émanant des touristes d'affaires venus du Québec et de l'extérieur du Québec.

MARCHÉ DES **EXPOSITIONS**

59 événements	**10,2 M$** en revenus autonomes	**617 583** participants

77,5 M$
de retombées économiques pour Montréal et le Québec*

Une **exposition** est une activité organisée par un promoteur ou une association qui loue des espaces à des exposants dans le but de promouvoir, de sensibiliser ou d'informer une clientèle cible (industrie ou grand public) sur des produits et des services spécifiques.

Sur le marché des expositions, le Palais fait face à une concurrence très forte de la part de centres dont la mission première est d'accueillir ce genre d'événements. À l'aide de campagnes de marketing relationnel auprès des promoteurs, le Palais réussit à obtenir de bons résultats, car il met en valeur ses avantages à titre de centre d'exposition disposant d'un emplacement exceptionnel et d'espaces polyvalents uniques.

Par ailleurs, afin de s'assurer d'atteindre les objectifs fixés, l'équipe du développement des affaires dans ce marché doit faire face aux défis causés par la cohabitation avec les congrès, qui entraîne parfois une non-disponibilité des espaces aux dates convoitées. Elle y parvient grâce à un travail minutieux de recherche visant à identifier les meilleurs clients potentiels en fonction des disponibilités au calendrier des événements.

LES RÉSULTATS EN BREF

La Société a réalisé une très bonne performance sur le marché des expositions en 2016-2017, tous les indicateurs étant à la hausse :

- Les revenus autonomes ont atteint le sommet inégalé de 10,2 millions de dollars, en hausse constante depuis quatre ans.
- Les revenus autonomes au pied carré ont augmenté de 5,7 % par rapport à 2015-2016.
- En accueillant 59 expositions publiques et commerciales cette année, la Société enregistre depuis 2009-2010 une progression soutenue pour ce qui est du nombre total d'expositions.
- Les expositions organisées au Palais ont attiré 617 583 participants, un résultat qui constitue un nouveau record.
- Les retombées économiques* de 77,5 millions de dollars générées par les expositions commerciales ont connu une augmentation appréciable de 43,9 % par rapport à l'an passé, représentant la meilleure performance de l'histoire du Palais sur ce plan.

* Estimation des recettes émanant des touristes d'affaires venus du Québec et de l'extérieur du Québec.

REVENUS AUTONOMES DE 2012-2013 À 2016-2017

Pour une quatrième année consécutive, les revenus autonomes générés par les expositions publiques et commerciales sont à la hausse. L'augmentation de 19,6 % en 2016-2017 aura permis d'atteindre un sommet inégalé de 10,2 millions de dollars en revenus autonomes.

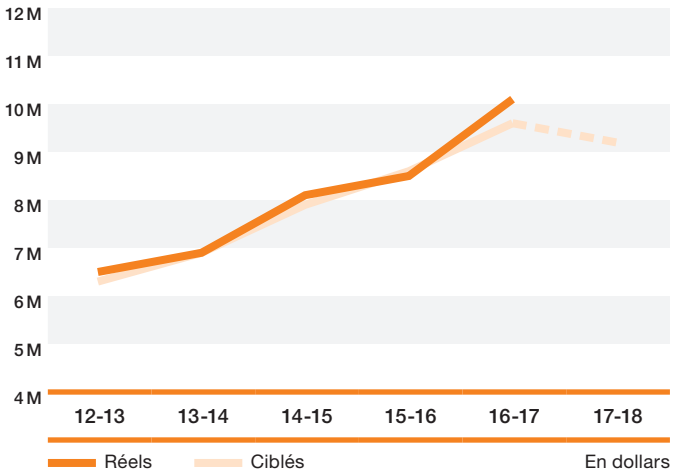

REVENUS AUTONOMES AU PI² DE 2012-2013 À 2016-2017

En 2016-2017, les revenus autonomes au pied carré générés par les expositions ont connu une hausse de 5,7 % par rapport aux résultats de l'année précédente, soit la meilleure performance des dernières années.

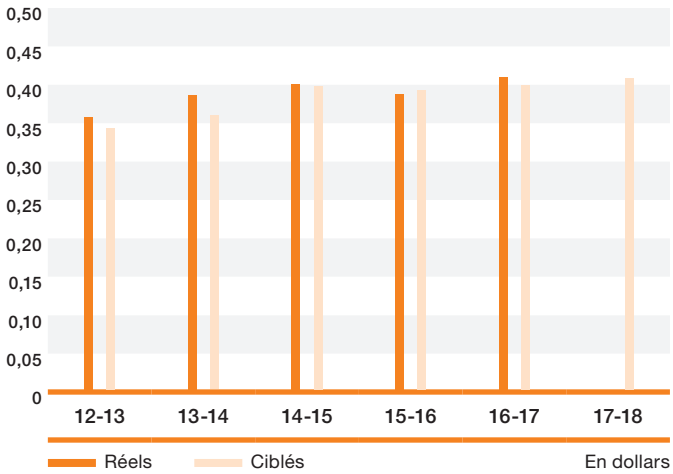

NOMBRE TOTAL D'ÉVÉNEMENTS DE 2012-2013 À 2016-2017

Le nombre total d'expositions commerciales et publiques tenues au Palais est en croissance soutenue depuis 2009-2010. En 2016-2017, la Société a accueilli 59 expositions commerciales et publiques, ce qui représente une hausse de 11,3 % par rapport à l'année dernière. Alors que le nombre des expositions commerciales a légèrement augmenté de 3,7 %, les expositions publiques ont connu, quant à elles, une hausse de 19,2 %.

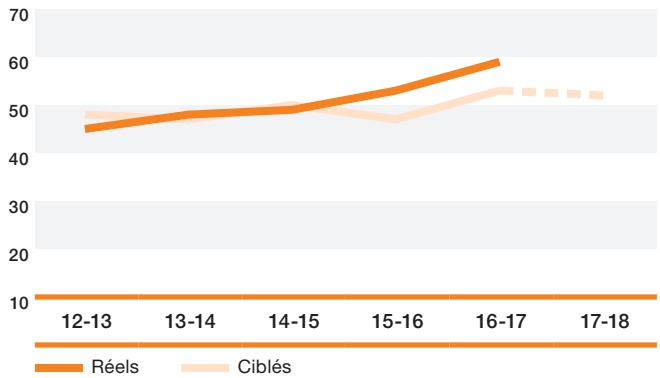

NOMBRE TOTAL DE PARTICIPANTS DE 2012-2013 À 2016-2017

Cette année, les expositions publiques et commerciales ont attiré 617 583 participants. Ce résultat représente non seulement une hausse significative de 15,6 % par rapport à 2015-2016, mais aussi un sommet historique. À noter que les expositions publiques représentent près de 90 % de l'achalandage total des expositions.

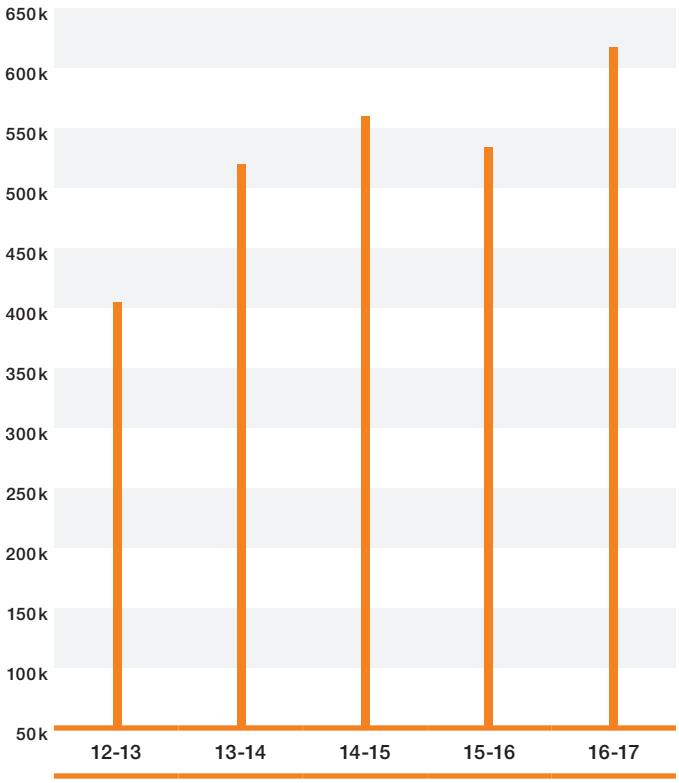

RETOMBÉES ÉCONOMIQUES* DE 2012-2013 À 2016-2017

En 2016-2017, les retombées économiques générées par les expositions commerciales ont repris le chemin de la croissance, en faisant un bond de 43,9 % par rapport à l'an passé. D'une valeur de 77,5 millions de dollars, ce résultat constitue un sommet dans les performances du Palais.

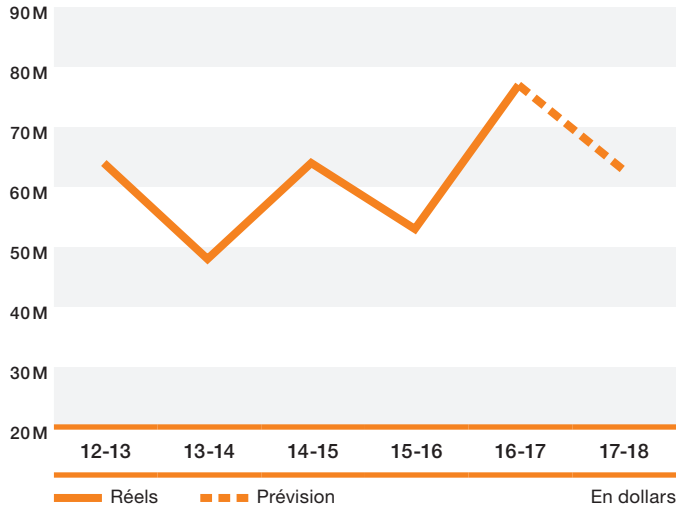

* Estimation des recettes émanant des touristes d'affaires venus du Québec et de l'extérieur du Québec.

MARCHÉ DES **CONFÉRENCES,** DES **RÉUNIONS** ET DES **GALAS**

234 événements	**4,9 M$** en revenus autonomes	**154 397** participants

Les **conférences** et **réunions** sont des rassemblements de groupes de personnes, habituellement pour une journée ou deux au maximum, ou une rencontre statutaire des membres d'une organisation sur un sujet donné. Cette catégorie d'événements inclut les conférences de presse ou autres, les assemblées, les colloques, les forums, les symposiums et les séminaires d'envergure restreinte quant à leur durée et au nombre de leurs participants.

Un **gala** est une activité sociale organisée pour souligner une occasion marquante et qui comprend une prestation alimentaire : un banquet, une fête, une remise de diplômes ou de marques de reconnaissance, des présentations de nature artistique, sportive ou sociale.

LES RÉSULTATS EN BREF

Sur le marché des conférences, des réunions et des galas, le nombre d'événements accueillis au Palais en 2016-2017 s'est maintenu, tandis que les revenus autonomes croissaient par rapport à 2015-2016. Les résultats dans ce domaine font état d'augmentations de 7 % pour les revenus autonomes et de 8,4 % pour les revenus autonomes au pied carré.

REVENUS AUTONOMES DE 2012-2013 À 2016-2017

En 2016-2017, les revenus autonomes générés par les conférences, les réunions et les galas continuent leur progression pour une troisième année consécutive, enregistrant une hausse de 7 % par rapport à l'année précédente pour atteindre 4,9 millions de dollars.

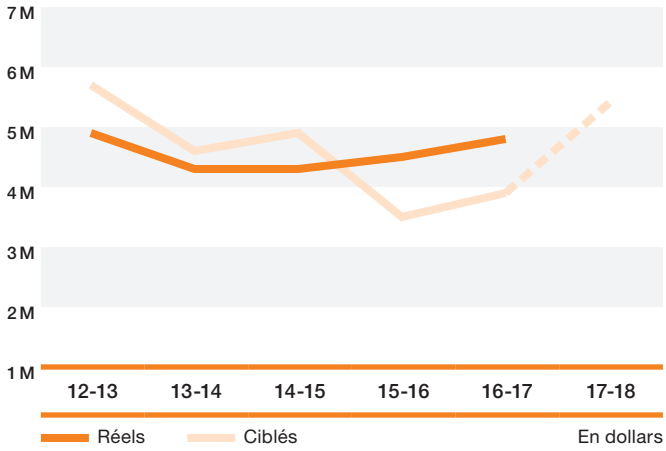

REVENUS AUTONOMES AU PI² DE 2012-2013 À 2016-2017

Pour une troisième année de suite, les revenus autonomes au pied carré générés par les conférences, les réunions et les galas ont continué à croître. Cette année, l'augmentation a été de 8,4 % par rapport au résultat de 2015-2016 pour atteindre 0,59 $ au pied carré.

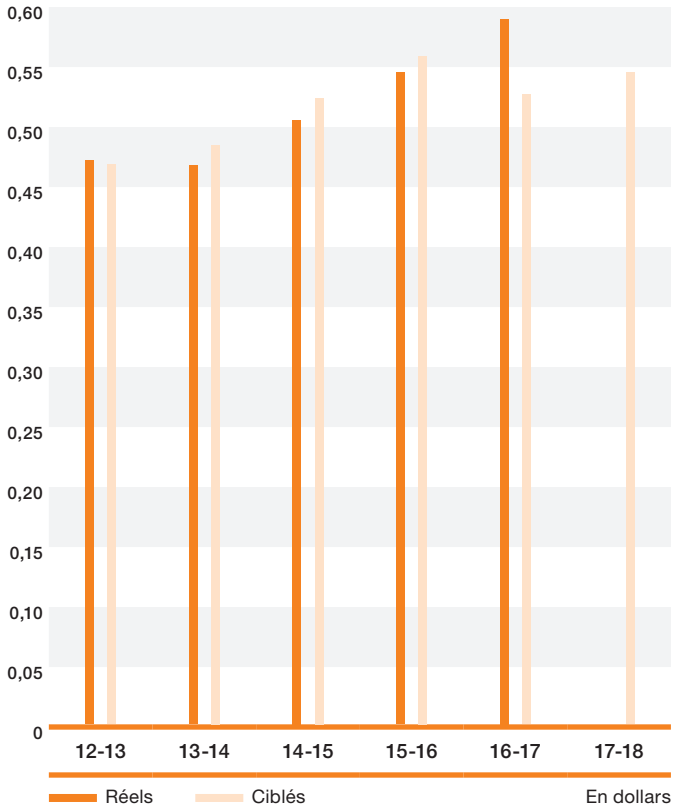

NOMBRE TOTAL D'ÉVÉNEMENTS DE 2012-2013 À 2016-2017

La Société a accueilli un total de 234 conférences, réunions et galas en 2016-2017, un résultat qui s'est maintenu depuis l'année précédente.

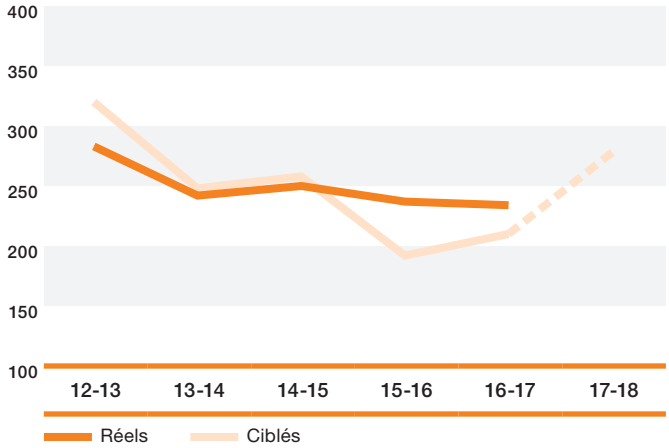

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'ENVIRONNEMENT

L'ENGAGEMENT SOCIAL DE LA SOCIÉTÉ

REDDITION DE COMPTES EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

LE DÉVELOPPEMENT **DURABLE**

LE LABORATOIRE D'AGRICULTURE URBAINE, UNE GRANDE PREMIÈRE AU QUÉBEC !

LE LANCEMENT DU LABORATOIRE D'AGRICULTURE URBAINE ET DE L'EXPÉRIENCE VERTICAL COMPTE PARMI LES RÉALISATIONS MARQUANTES DE LA SOCIÉTÉ EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE EN 2016-2017 GRÂCE À LA COLLABORATION ET À L'EXPERTISE DE PARTENAIRES.

Le verdissement des toits du Palais, démarré il y a quelques années avec Culti-VERT, passe donc à la vitesse supérieure pour permettre au Palais de devenir la principale vitrine d'expérimentation et de promotion des technologies et des techniques en agriculture urbaine au Québec.

DES OBJECTIFS DURABLES

- Contribuer à réduire les îlots de chaleur au centre-ville.
- S'assurer un rôle de chef de file en développement durable dans l'industrie et la communauté.
- Contribuer à faire la promotion de Montréal comme ville internationale engagée dans une démarche de développement urbain durable.
- Encourager les propriétaires et gestionnaires immobiliers à développer des projets de verdissement des toits.
- Permettre aux congressistes et à l'organisme La Maison du Père de profiter des récoltes en collaboration avec Capital Traiteur, le fournisseur exclusif du Palais.

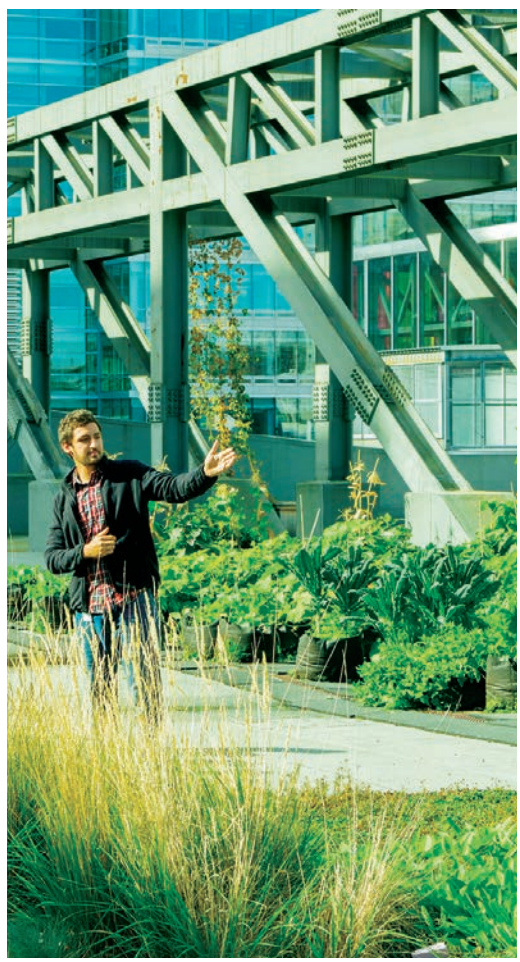

FAIRE AVANCER LA SCIENCE SUR LE TOIT DU PALAIS !

En collaboration avec AU/LAB, le laboratoire de recherche, d'innovation et d'intervention en agriculture urbaine associé à l'Institut des sciences de l'environnement de l'Université du Québec à Montréal (UQAM), le Palais a dévoilé en septembre 2016 un Laboratoire d'agriculture urbaine qui comprend la plus récente phase de verdissement de ses toits : l'expérience VERTical d'une superficie de 6 000 pieds carrés, une première en Amérique du Nord. Cette réalisation novatrice, caractérisée par des structures autoportantes verticales, permet entre autres d'expérimenter différents types de toiles naturelles et synthétiques, de contribuer à la lutte aux îlots de chaleur et de densifier la production potagère.

La superficie de toit valorisée s'élève à 31 500 pi² en tenant compte de la Terrasse du Palais, un espace réservé à l'accueil d'événements d'envergure et inauguré en 2010.

Avec le lancement du Laboratoire, la Société participe fièrement à la promotion de Montréal comme ville internationale engagée dans une démarche de développement urbain durable tout en sensibilisant sa propre clientèle au caractère essentiel d'une telle entreprise.

Le Laboratoire d'agriculture urbaine du Palais comprend Culti-VERT, trois ruches et VERTical.

Culti-VERT, la vitrine technologique de toits verts et de jardin potager en bacs, permet de cultiver des fleurs, plantes, fruits et légumes, dont des espèces visant à protéger le patrimoine végétal, de même que du houblon pour la bière qui sera brassée pour célébrer le 375e anniversaire de Montréal. Un projet réalisé grâce à la collaboration d'Antoine Trottier de La ligne verte et de Maxime Dufresne, consultant horticole.

Des abeilles abritées dans trois ruches contribuent à la pollinisation de VERTical et Culti-VERT, en collaboration avec Miel Montréal.

VERTical, une expérience d'agriculture urbaine utilisant une nouvelle technologie de culture verticale à l'aide de structures autoportantes munies de toiles expérimentales.

L'ENVIRONNEMENT

De nombreuses actions de protection de l'environnement ont été entreprises en 2016-2017, visant notamment à réduire la consommation d'énergie, à diminuer l'utilisation de bouteilles de plastique de même qu'à améliorer la qualité de l'air.

LES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE, TOUJOURS UNE PRIORITÉ

Diverses mesures ont été mises en place cette année afin de limiter la consommation d'énergie. On compte parmi les actions réalisées :

- **La participation au programme *Gestion de la demande de puissance* (GDP) d'Hydro-Québec :** cette année, la Société a adhéré au programme GDP qui vise à réduire la demande de puissance électrique du bâtiment pendant les périodes de pointe hivernales du matin et du soir. Le Palais s'est ainsi engagé à réduire sa demande de 600 kW. Le Palais s'est acquitté de son engagement à trois reprises au cours de la période hivernale.
- **La conversion de l'éclairage dans les cages d'escaliers vitrées donnant sur la rue Viger :** ces ampoules (en fonction jour et nuit pendant toute l'année) ont été remplacées par de l'éclairage à DEL. Cette conversion a permis de diminuer la consommation de 8 000 kWh annuellement, soit une réduction de 57 % de la consommation originale.
- **La conversion de l'éclairage fluorescent dans le corridor souterrain menant vers l'édifice Jacques-Parizeau :** la centaine de fluorescents a été remplacée par des tubes à DEL, ce qui a permis de réaliser une économie de 50 % de la consommation électrique initialement requise pour éclairer ce secteur.

INSTALLATION DE FONTAINES AVEC COMPTEUR

Travaillant de concert avec son client RÉSEAU environnement, la Société a installé des fontaines munies de compteur d'eau. Ces installations sont conçues pour sensibiliser les utilisateurs au nombre de bouteilles de plastique dont on évite de se servir chaque fois que l'on boit de l'eau de la fontaine plutôt qu'à la bouteille. Ces fontaines favorisent également le recours aux gourdes réutilisables.

UN PALAIS CERTIFIÉ ASTM

En plus de détenir la certification environnementale BOMA BESt, le Palais des congrès de Montréal est dorénavant certifié par l'organisme iCompli Sustainability selon la norme *ASTM 2015 – Venue* de niveau 1.

La norme ASTM est la première en Amérique du Nord à établir des critères de performance relatifs à des pratiques durables et à des systèmes de gestion responsables pour les acteurs touristiques du secteur des congrès.

RÉCUPÉRATION DES HUILES USÉES

En 2016-2017, la Société a procédé à l'achat et à l'installation d'une machine à récupération des huiles végétales de cuisson. La Société pourra ainsi récupérer les huiles de cuisson usées des restaurants de sa galerie commerciale et de son fournisseur exclusif Capital Traiteur, qui totalisent annuellement quelque 7 500 kg.

RÉCUPÉRATION D'APPAREILS ÉLECTRONIQUES

Grâce au système Électrobac, la Société a pu récupérer 3 097 appareils électroniques, pesant 534 lb au total, en 2016. Ces résultats sont en nette augmentation (+ 120 %) par rapport à 2015. Les appareils électroniques collectés ont été recyclés ou réemployés, une fois leurs données effacées.

AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'AIR

En remplaçant plusieurs détecteurs, la Société a pu effectuer un suivi serré des taux de CO_2 dans l'air, assurant du même coup un meilleur contrôle de la consommation d'énergie et une meilleure qualité de l'air.

Également au chapitre de la qualité de l'air, la Société a procédé à la modification de l'affichage en conformité avec la *Loi visant à renforcer la lutte contre le tabagisme*.

ADOPTION D'UNE NOUVELLE *POLITIQUE D'APPROVISIONNEMENT ÉCORESPONSABLE*

En 2016, le Palais s'est doté d'une nouvelle *Politique d'approvisionnement écoresponsable* qui permet de sensibiliser le personnel du Palais, ses partenaires et ses fournisseurs à l'importance de consommer, de produire et d'effectuer des acquisitions de façon écoresponsable.

L'ENGAGEMENT SOCIAL DE LA SOCIÉTÉ

Le volet social de la démarche de la Société se traduit par des actions concrètes de soutien à la communauté comme des dons de surplus de nourriture, la journée Coup de pouce, ou encore le programme d'intervention *Action Médiation*.

JOURNÉE COUP DE POUCE

Le 19 mai 2016 s'est tenue la 9e édition de la journée Coup de pouce à l'occasion de laquelle 37 employés des différentes directions ont prêté main-forte à des organismes qui se dévouent chaque jour pour venir en aide à des Montréalais dans le besoin.

Les participants ont vécu une expérience extraordinaire, sachant qu'ils changeaient concrètement la situation des plus démunis en aidant les organismes suivants :

- **L'Auberge du cœur – Le tournant,** qui vise à améliorer les conditions de vie immédiates des jeunes sans-abri et à prévenir une aggravation de leur situation.
- **L'Accueil Bonneau,** qui accompagne les personnes en situation d'itinérance en leur fournissant notamment des vêtements, de la nourriture et du soutien.
- **La Société pour les enfants handicapés du Québec,** un organisme de bienfaisance ayant pour mission de favoriser le développement personnel des enfants qui ont des besoins spéciaux et leur intégration dans la communauté.

ACTION MÉDIATION

En 2016-2017, la Société a adhéré à *Action Médiation*, un programme d'intervention psychosociale déployé dans 28 immeubles commerciaux de Montréal, dont le but est de venir en aide aux personnes marginalisées ou sans-abris qui les fréquentent. Ce programme repose sur des valeurs de médiation et de collaboration afin de mettre l'humain au cœur des préoccupations de chacun et de créer un environnement de travail le plus harmonieux possible. Dans le cadre de cette démarche, la Société peut diriger les personnes marginalisées vers des ressources adaptées tout en assurant une cohabitation optimale entre les différents usagers de son édifice.

CAMPAGNE ENTRAIDE

La Campagne Entraide 2016 a permis d'amasser près de 4 000 $ grâce à des activités de financement, dont une vente de bijoux, un tirage, une activité de consolidation d'équipe intitulée *Faites marcher votre gestionnaire*, une vente de desserts, une vente de bouteilles de vin offertes par les gestionnaires et une vente de livres.

À noter que ces activités ont rapporté presque autant que les souscriptions à la source.

DON DE FLEURS

Avec l'aide de la Société de développement social de Ville-Marie, la Société a fait don des pièces florales qui ornaient les tables du Gala Reconnaissance. Le lendemain du Gala, les résidents d'un CHSLD du quartier ont accueilli avec plaisir ces ornements destinés à égayer leur milieu de vie.

HEURE POUR LA TERRE

Le 25 mars 2017 à 20 h 30, la Société a éteint son enseigne lumineuse dans un effort de sensibilisation aux changements climatiques, en appui au World Wide Fund du Canada (WWF-Canada).

MAISON DU PÈRE

Régulièrement au cours de l'année, Capital Traiteur, le fournisseur exclusif du Palais, remet ses surplus admissibles, soit plus de 9,5 tonnes d'aliments, à la Maison du Père. Cet organisme de bienfaisance a pour mission d'aider les hommes qui souhaitent se sortir de l'itinérance.

REDDITION DE COMPTES EN MATIÈRE DE **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 1

RENFORCER LA GOUVERNANCE EN DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

Depuis l'adoption de son premier plan d'action en développement durable en 2008, la Société du Palais des congrès de Montréal a implanté plusieurs initiatives. Tout en poursuivant les actions déjà mises en œuvre, la Société entreprendra des gestes innovants afin de renforcer la gouvernance du développement durable et contribuer à une meilleure gestion des finances publiques.

OBJECTIF 1.1
RENFORCER LES PRATIQUES DE GESTION ÉCORESPONSABLES DANS L'ADMINISTRATION PUBLIQUE
(ACTIVITÉ INCONTOURNABLE 1)

Action 1	**Gérer les ressources matérielles de façon écoresponsable et valoriser les matières résiduelles**
Indicateurs	1. Taux annuel de matières recyclées 2. Maintien des certifications BOMA BESt et APEX/ASTM
Cibles	1. Augmenter de 2,5 % le taux de matières recyclées d'ici 2020 2. Maintenir les certifications BOMA BESt (niveau 3) et APEX/ASTM pour toute la durée du plan
Résultats	1. Hausse de 1,26 % du taux en 2016-2017 2. Le PCM détient les 2 certifications au 31 mars 2017
Action 2	**Réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) du bâtiment**
Indicateur	Nombre de tonnes équivalentes de gaz à effet de serre par mètre carré par année
Cible	D'ici 2020, réduire de 10 % les émissions de GES par rapport au niveau évalué en 2009-2010
Résultat	Cible atteinte. En 2015-2016, les émissions de GES ont totalisé 1 112 tonnes, soit une réduction de 16,4 % par rapport à 2009-2010.

développement durable

OBJECTIF 1.1 (suite)

Action 3	**Exécuter les projets de construction, de rénovation et d'aménagement de locaux de manière écoresponsable**
Indicateur	Pourcentage des matériaux de construction et de rénovation valorisés
Cible	D'ici 2020, revaloriser 50 % des matériaux de construction et de rénovation des projets réalisés
Résultat	Lors des 4 projets réalisés en 2016-2017, 40 % des matériaux ont été revalorisés
Action 4	**Intégrer des considérations écoresponsables dans le matériel et les outils de communication**
Indicateurs	1. Établir une ligne directrice pour les achats écoresponsables de cadeaux institutionnels 2. Pourcentage des cadeaux institutionnels créés au Québec
Cibles	1. Adopter une ligne directrice d'ici le 31 mars 2017 2. D'ici 2020, augmenter de 37 % à 43 % la proportion de cadeaux institutionnels créés au Québec.
Résultats	1. Adoptée 2. En 2016-2017, 39,3 % des articles promotionnels achetés ont été fabriqués au Québec
Action 5	**Adopter une politique d'approvisionnement écoresponsable**
Indicateur	Politique d'approvisionnement écoresponsable
Cible	Adopter une politique d'ici le 31 mars 2017
Résultat	Adoptée
Action 6	**Évaluer et augmenter les acquisitions écoresponsables**
Indicateurs	1. Établir un système de suivi des achats écoresponsables 2. Établir une cible à atteindre en 2020 3. Pourcentage d'atteinte des deux cibles en 2020
Cibles	1. 31 mars 2017 2. 31 mars 2017 3. Pourcentage d'atteinte des deux cibles en 2020
Résultats	1. Réalisé 2. 2 cibles ont été établies : a) 30 % ou plus des fournitures et équipements achetés doivent répondre à un ou plusieurs critères énoncés dans la politique d'approvisionnement écoresponsable. b) 30 % ou plus des fournitures et équipements de bureau achetés doivent être composés de 20 % ou plus de contenu post-consommation ou recyclé 3. Résultats pour 2016-2017 : a) 35,8 % – cible atteinte b) 33,8 % – cible atteinte

OBJECTIF 1.2
RENFORCER LA PRISE EN COMPTE DES PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE PAR LES MINISTÈRES ET ORGANISMES PUBLICS
(ACTIVITÉ INCONTOURNABLE 2)

Action 7	**Élaborer et utiliser des méthodes d'aide à la décision qui tiennent compte des principes de développement durable**
Indicateur	Nombre de projets d'acquisition, de construction et de rénovation qui intégreront des principes de développement durable dans leur évaluation
Cible	2 projets par année
Résultat	Cible atteinte avec 5 projets réalisés selon ces paramètres

OBJECTIF 1.4
POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

Action 8	**Favoriser la formation en continu sur les pratiques en matière de développement durable**
Indicateur	Nombre d'heures de formation offertes à des employés
Cible	14 heures de formation par année
Résultat	Cible atteinte avec 22 heures de formation en 2016-2017
Action 9	**Promouvoir et mettre en valeur les initiatives favorables au développement durable à l'intérieur et à l'extérieur de l'organisation**
Indicateur	Nombre de diffusions d'information pertinente
Cibles	1. 2 diffusions à l'interne 2. 1 diffusion à l'externe
Résultats	1. Cible atteinte avec 6 articles diffusés 2. Cible atteinte avec 13 articles ou communiqués diffusés

OBJECTIF 1.5
RENFORCER L'ACCÈS ET LA PARTICIPATION À LA VIE CULTURELLE EN TANT QUE LEVIER DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL, ÉCONOMIQUE ET TERRITORIAL
(ACTIVITÉ INCONTOURNABLE 3)

Action 10	**Poursuivre la participation de la Société aux activités culturelles de la métropole**
Indicateur	Nombre de partenariats avec des entreprises culturelles
Cible	Jusqu'en 2020, maintenir notre partenariat avec Art public Montréal et La Vitrine culturelle
Résultat	La Société a maintenu son partenariat avec ces 2 organismes

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 2

DÉVELOPPER UNE ÉCONOMIE PROSPÈRE D'UNE FAÇON DURABLE – VERTE ET RESPONSABLE

Le développement durable s'appuie sur une vision où la prospérité économique, la protection de l'environnement et le progrès social sont indissociables et encouragent l'innovation.

La recherche en développement durable permet d'acquérir des connaissances utiles pour amorcer les changements nécessaires et la Société du Palais des congrès de Montréal s'engage à y contribuer.

OBJECTIF 2.5
AIDER LES CONSOMMATEURS À FAIRE DES CHOIX RESPONSABLES

Action 11	**Sensibiliser le public à la consommation responsable**
Indicateur	Le nombre d'articles publiés sur le sujet
Cible	D'ici 2020, publier 5 articles sur la consommation responsable, dont 1 sur les effets positifs de l'achat de billets en ligne
Résultat	En 2016-2017, 2 articles ont été publiés
Action 12	**Participer au projet de réduction à la source du gaspillage alimentaire du Conseil québécois des événements écoresponsables (CQEER) (sujet au financement externe du projet)**
Indicateurs	1. Participer activement à l'étude 2. Établir une cible à atteindre en 2020 3. % d'atteinte de la cible en 2020
Cibles	1. 31 mars 2017 2. 31 mars 2017 3. Cible établie le 31 mars 2017
Résultats	1. Le projet a été annulé, car il n'a pas obtenu le financement requis. Une nouvelle action sera proposée en 2017-2018. 2. À revoir en 2017-2018 3. À revoir en 2017-2018

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 4

FAVORISER L'INCLUSION SOCIALE ET RÉDUIRE LES INÉGALITÉS SOCIALES ET ÉCONOMIQUES

La Société du Palais des congrès de Montréal désire continuer de conscientiser ses employés et ceux de ses fournisseurs, partenaires et sous-traitants à l'importance du travail bénévole et de l'engagement communautaire.

OBJECTIF 4.2
APPUYER ET METTRE EN VALEUR LES ACTIVITÉS DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES ET DES ENTREPRISES D'ÉCONOMIE SOCIALE QUI CONTRIBUENT À L'INCLUSION SOCIALE ET À LA RÉDUCTION DES INÉGALITÉS

Action 13	**Soutenir le programme d'intervention *Action Médiation* de la Société de développement social de Ville-Marie**
Indicateur	Maintien de la participation de la Société au projet
Cible	Jusqu'en 2020, demeurer partenaire du projet
Résultat	Le Palais est partenaire du projet

OBJECTIF 4.3
APPUYER ET PROMOUVOIR LE DÉVELOPPEMENT DE MESURES SOCIALES ET ÉCONOMIQUES POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE PAUVRETÉ ET LES MILIEUX DÉFAVORISÉS

Action 14	**Favoriser les activités qui permettent aux employés de développer la culture de l'entraide et de s'impliquer dans leur milieu**
Indicateur	Activité annuelle de sensibilisation et nombre de participants
Cible	Jusqu'en 2020, tenir 1 activité par année avec un minimum de 30 participants
Résultat	2 activités ont été tenues. *Journée Coup de pouce*, à laquelle 37 employés ont participé, et l'opération *Bouquet de sourires* qui a sensibilisé à la fois le personnel et le public.

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 5
AMÉLIORER PAR LA PRÉVENTION LA SANTÉ DE LA POPULATION

La Société du Palais des congrès de Montréal s'assure d'offrir un milieu sain et sécuritaire à son personnel et à ses visiteurs et elle vise constamment à y améliorer les conditions de travail. Fidèle à son engagement, la Société continuera de mettre en place des conditions favorisant la santé et la sécurité au travail et s'assurera de poursuivre la sensibilisation de son personnel.

OBJECTIF 5.1
FAVORISER L'ADOPTION DE SAINES HABITUDES DE VIE

Action 15	**Assurer aux employés l'accès à des locaux propices à la pratique d'activités physiques**
Indicateur	Taux d'accessibilité aux locaux requis
Cible	D'ici 2020, assurer un taux d'accessibilité de 100 %
Résultat	Cible atteinte. Le taux d'accessibilité a été de 100 %.

OBJECTIF 5.2
AGIR POUR QUE LES MILIEUX DE VIE SOIENT PLUS SAINS ET SÉCURITAIRES

Action 16	**Promouvoir la prévention et la sécurité en milieu de travail**
Indicateurs	1. Nombre de rencontres du comité Santé et sécurité par année 2. Nombre de communications axées sur la sensibilisation par année
Cibles	1. Tenir 4 rencontres du comité Santé et sécurité par année 2. Émettre 2 communications par année axées sur la sensibilisation
Résultats	1. Aucune rencontre n'a été tenue 2. Aucune communication n'a été émise

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 6
ASSURER L'AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET SOUTENIR LE DYNAMISME DES COLLECTIVITÉS

Après d'être dotée en 2012 d'un toit vert comprenant un jardin potager, des plantes grimpantes ainsi que trois ruches abritant des abeilles pollinisatrices, la Société du Palais des congrès de Montréal poursuivra ses efforts en sensibilisant la collectivité aux avantages des toits verts en milieu urbain.

OBJECTIF 6.1
FAVORISER LA MISE EN ŒUVRE DE BONNES PRATIQUES D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Action 17	**Poursuivre les initiatives visant à contrer les îlots de chaleur et à promouvoir l'agriculture urbaine**
Indicateur	Nombre de pieds carrés de toitures vertes
Cible	D'ici 2020, augmenter la superficie verte de 25 %
Résultat	Cible atteinte. La superficie verte a augmenté de 100 %, pour atteindre 11 770 pi^2.

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 7
SOUTENIR LA MOBILITÉ DURABLE

La Société du Palais des congrès de Montréal désire continuer à offrir son appui à l'électrification des transports, qui représente un cadre de développement plus respectueux de l'environnement.

OBJECTIF 7.2
APPUYER L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS ET AMÉLIORER L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DE CE SECTEUR POUR DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE ET RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GES

Action 18	**Faire connaître le réseau de bornes de recharge pour voitures électriques dans le stationnement du Palais des congrès**
Indicateur	Nombre de communications axées sur la sensibilisation par année
Cibles	1. 2 communications de sensibilisation par année 2. 1 promotion du service sur notre site Web par année
Résultats	3. Cible atteinte 4. Cible atteinte

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 8

FAVORISER LA PRODUCTION ET L'UTILISATION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES ET L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE EN VUE DE RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

L'engagement de longue date de la Société du Palais des congrès de Montréal est attesté, entre autres, par les certifications BOMA BESt (niveau 3) et ASTM qu'elle détient. La Société poursuivra sur cette lancée en optimisant ses mesures de réduction de sa consommation d'énergie et en y sensibilisant régulièrement ses employés.

OBJECTIF 8.1
AMÉLIORER L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Action 19	**Poursuivre les efforts d'amélioration de l'efficacité énergétique**
Indicateur	Nombre de projets réalisés par année
Cible	Jusqu'en 2020, réaliser 2 projets par année
Résultat	Cible atteinte. 3 projets ont été réalisés en 2016-2017.
Action 20	**Sensibiliser les employés du Palais à la réduction de la consommation d'énergie**
Indicateur	Nombre de communications par année
Cible	Jusqu'en 2020, diffuser 2 communications par année
Résultat	Cible atteinte. 2 articles ont été diffusés.

ANNEXE 1

LISTE DES OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2015-2020 NON RETENUS PAR LA SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

MOTIFS RELATIFS AUX OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX NON RETENUS
Trois motifs permettent d'expliquer pourquoi certains objectifs gouvernementaux ne font pas partie du *Plan d'action de développement durable 2015-2020* de la Société :

A La mission du Palais ne permet pas de contribuer à l'atteinte de cet objectif.
B Une autre action du plan contribue à l'atteinte de cet objectif.
C Un autre engagement du Palais contribue à l'atteinte de cet objectif.

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 1
RENFORCER LA GOUVERNANCE EN DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

	Motif	Commentaires
Objectif 1.3 Favoriser l'adoption d'approches de participation publique lors de l'établissement et de la mise en œuvre de politiques et de mesures gouvernementales	A	
Objectif 1.6 Coopérer aux niveaux national et international en matière de développement durable, en particulier avec la Francophonie	A	

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 2
DÉVELOPPER UNE ÉCONOMIE PROSPÈRE D'UNE FAÇON DURABLE – VERTE ET RESPONSABLE

	Motif	Commentaires
Objectif 2.1 Appuyer le développement de pratiques et de modèles d'affaires verts et responsables	A	
Objectif 2.2 Appuyer le développement des filières vertes et des biens et services écoresponsables produits au Québec	B	L'action 5 du plan contribue à l'atteinte de cet objectif.
Objectif 2.3 Favoriser l'investissement et le soutien financier pour appuyer la transition vers une économie verte et responsable	A	
Objectif 2.4 Développer et mettre en valeur les compétences permettant de soutenir la transition vers une économie verte et responsable	A	

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 3
GÉRER LES RESSOURCES NATURELLES DE FAÇON RESPONSABLE ET RESPECTUEUSE DE LA BIODIVERSITÉ

	Motif	Commentaires
Objectif 3.1 Gérer les ressources naturelles de façon efficiente et concertée afin de soutenir la vitalité économique et de maintenir la biodiversité	A	
Objectif 3.2 Conserver et mettre en valeur la biodiversité, les écosystèmes et les services écologiques en améliorant les interventions et pratiques de la société	A	

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 4
FAVORISER L'INCLUSION SOCIALE ET RÉDUIRE LES INÉGALITÉS SOCIALES ET ÉCONOMIQUES

	Motif	Commentaires
Objectif 4.1 Appuyer la reconnaissance, le développement et le maintien des compétences, particulièrement celles des personnes les plus vulnérables	A	

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 6
ASSURER L'AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET SOUTENIR LE DYNAMISME DES COLLECTIVITÉS

	Motif	Commentaires
Objectif 6.2 Renforcer les capacités des collectivités dans le but de soutenir le dynamisme économique et social des territoires	A	
Objectif 6.3 Soutenir la participation publique dans le développement des collectivités	A	
Objectif 6.4 Renforcer la résilience des collectivités par l'adaptation aux changements climatiques et la prévention des sinistres naturels	A	

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 7
SOUTENIR LA MOBILITÉ DURABLE

	Motif	Commentaires
Objectif 7.1 Accroître l'accessibilité aux services, aux lieux d'emploi ainsi qu'aux territoires par des pratiques et la planification intégrée de l'aménagement du territoire et des transports durables	A	

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 8
FAVORISER LA PRODUCTION ET L'UTILISATION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES ET L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE EN VUE DE RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

	Motif	Commentaires
Objectif 8.2 Optimiser la production d'énergies renouvelables au bénéfice de l'ensemble de la société québécoise	A	
Objectif 8.3 Favoriser l'utilisation d'énergies qui permettent de réduire les émissions de GES	A	

AUTRES **EXIGENCES LÉGALES**

AUTRES EXIGENCES LÉGALES

POLITIQUE LINGUISTIQUE

Conformément à la Charte de la langue française, la politique linguistique de la Société, adoptée en 2000, définit des règles qui doivent être respectées par l'ensemble du personnel.

Le comité permanent de la politique linguistique de la Société veille à l'application de la politique et à la sensibilisation des employés à ce sujet. Ce comité, composé de cinq membres, effectue des suivis sur divers sujets liés à l'usage du français en milieu de travail. Dans l'ensemble, la politique est bien respectée et nos employés privilégient l'usage du français dans leurs communications.

EMPLOI ET QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE DANS L'ADMINISTRATION	
Comité permanent et mandataire	
Avez-vous un mandataire ?	Oui
Au cours de l'exercice, avez-vous fait des activités pour faire connaître votre mandataire et son rôle ?	Non
Votre organisation compte-t-elle moins de 50 employés ?	Non
Avez-vous un comité permanent ?	Oui
Combien y a-t-il eu de rencontres du comité permanent au cours de l'exercice ?	3
Au cours de l'exercice, avez-vous fait des activités pour faire connaître votre comité permanent ?	Oui

Étapes de l'élaboration ou de l'approbation de la politique linguistique institutionnelle	
Où en êtes-vous dans l'élaboration ou l'approbation de votre politique linguistique institutionnelle ?	
1. Projet en élaboration	
2. Projet soumis pour commentaires à l'Office	
3. Projet soumis pour un avis officiel de l'Office	
4. Avis officiel de l'Office reçu	
5. Politique linguistique institutionnelle approuvée par le sous-ministre ou le dirigeant	X
6. Politique linguistique institutionnelle approuvée transmise à l'Office	
Date d'approbation de la politique linguistique institutionnelle par le sous-ministre ou le dirigeant (s'il y a lieu).	8 nov. 2000

Implantation de la politique linguistique institutionnelle adoptée après mars 2011
S.O.

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ET ACCÈS À L'INFORMATION

Au cours de l'année, il n'y a eu aucune demande d'accès à l'information.

Les demandes d'accès à l'information peuvent être faites en ligne à partir du site Web congresmtl.com conformément au *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels*.

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

La Société dispose d'un code d'éthique et de déontologie publié en annexe du présent rapport annuel. Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2017, aucune situation nécessitant une intervention en matière d'éthique et de déontologie n'est survenue.

MESURES PRISES POUR RÉPONDRE AUX RECOMMANDATIONS DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

Aucune recommandation n'a été émise par le Vérificateur général du Québec à la suite de l'audit des états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2017.

FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS

La *Politique de financement des services publics* vise, par de meilleures pratiques tarifaires, à améliorer le financement des services pour en maintenir la qualité et assurer la transparence du processus tarifaire de même que la reddition de comptes.

Conformément à cette politique, les ministères et organismes sont tenus à une reddition de comptes sur la tarification des biens et des services qu'ils fournissent à la population et aux entreprises.

Le tableau suivant présente les renseignements exigés par la politique en vigueur.

REDDITION DE COMPTES SUR LA TARIFICATION

Catégorie de revenus	Méthode de fixation des tarifs	Date de la dernière révision tarifaire	Mode d'indexation des tarifs
Location d'espaces	Valeur marchande	1er janvier 2017	IPC
Redevances	Valeur marchande	1er janvier 2017	Entente contractuelle
Services auxiliaires excluant le stationnement	Valeur marchande	1er janvier 2017	Variable
Stationnement	Valeur marchande	1er janvier 2017	Variable
Location de locaux	Valeur marchande	selon le bail	IPC

Catégorie de revenus	Revenus ($)	Coûts ($)	Niveau de financement ($)	% atteint	% visé
Location d'espaces	9 725 030	10 689 209	(964 179)	91 %	84 %
Redevances	6 144 871	5 028 284	1 116 587	122 %	111 %
Services auxiliaires	8 007 710	6 836 105	1 171 605	117 %	111 %
Stationnement	1 499 719	1 228 691	271 028	122 %	114 %
Location de locaux	1 036 583	1 008 060	28 523	103 %	107 %
SOUS-TOTAL	**26 413 913**	**24 790 349**	**1 623 564**	**107 %**	**99 %**
Revenus provenant d'une autre source que la tarification					
Location à titre gratuit	1 060 540	0	1 060 540		
Subvention du gouvernement du Québec					
De fonctionnement	20 249 538	0	20 249 538		
Relative au remboursement de la dette à long terme	13 799 562	0	13 799 562		
Gain sur disposition de placements	454 872	0	454 872		
Virement des contributions reportées	109 429	0	109 429		
Intérêts	268 100	0	268 100		
SOUS-TOTAL	**35 942 041**	**0**	**35 942 041**		
Coûts non reliés à la prestation de produits ou services					
Perte sur location à titre gratuit	0	1 060 540	(1 060 540)		
Taxes municipales et scolaires	0	10 350 013	(10 350 013)		
Intérêts sur la dette à long terme	0	7 850 298	(7 850 298)		
Maintien des actifs	0	1 491 761	(1 491 761)		
Amortissement des immobilisations corporelles	0	11 371 775	(11 371 775)		
Autres dépenses hors opérations	0	609 298	(609 298)		
Perte (gain) sur cession d'immobilisations corporelles	0	53 343	(53 343)		
SOUS-TOTAL	**0**	**32 787 028**	**(32 672 354)**		
TOTAL DES REVENUS ET DÉPENSES	**62 355 954**	**57 577 377**	**4 778 577**		

LES FAITS SAILLANTS

107 %
Pour les revenus tarifés, le niveau de financement global s'établit à 107 % pour 2016-2017, un écart favorable de 8 % par rapport à la cible.

Ce résultat s'explique par la combinaison d'un écart favorable de 10,5 % des revenus ciblés et d'un écart défavorable des coûts limité à 2,5 % par rapport à la cible.

En 2015-2016, le niveau de financement global était également de 107 %.

100 %
des coûts liés à une source de tarification sont assumés par les revenus de la Société.

100 %
du coût des taxes municipales et scolaires est subventionné par le gouvernement du Québec.

100 %
du coût du service de la dette est subventionné par le gouvernement du Québec.

995 000 $
La Société a reçu 995 000 $ de subvention pour le maintien des actifs en 2016-2017.

RESSOURCES INFORMATIONNELLES

Globalement, 2016-2017 a été une année de continuité sur le plan des ressources informationnelles. Nous avons parachevé les deux projets qui avaient été amorcés au cours des dernières années.

Les tableaux suivants font état des activités d'encadrement ou de continuité ainsi que des projets en ressources informationnelles pour l'exercice 2016-2017.

DÉPENSES ET INVESTISSEMENTS PRÉVUS ET RÉELS EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES POUR 2016-2017

Description	Dépenses et investissements prévus (en milliers de $)	Dépenses et investissements réels (en milliers de $)	Explication sommaire des écarts
Activités d'encadrement	161,8	161,4	Avantages sociaux moins élevés que prévu.
Activités de continuité	2 142,5	1 741,8	Certaines acquisitions prévues ont été reportées à l'an prochain.
Projets	69,9	67,3	Coûts moins importants que prévu pour compléter les projets.
TOTAL	**2 374,2**	**1 970,5**	

LISTE ET ÉTAT D'AVANCEMENT DES PRINCIPAUX PROJETS EN RESSOURCES INFORMATIONELLES

Projet	Avancement (%)	Explication sommaire
Achat et implantation d'un logiciel de gestion des ressources humaines	100 %	Le projet est terminé.
Mise à jour d'un logiciel de gestion de l'entretien préventif	100 %	Le projet est terminé.

LISTE ET RESSOURCES AFFECTÉES AUX PRINCIPAUX PROJETS EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES

Projet	Ressources financières prévues (en milliers de $)	Ressources financières utilisées (en milliers de $)	Explication sommaire des écarts
Achat et implantation d'un logiciel de gestion des ressources humaines	46,8	43,5	Un programme de transfert de données prévu à l'origine n'a finalement pas été nécessaire pour réaliser le projet.
Mise à jour d'un logiciel de gestion de l'entretien préventif	23,1	23,8	Ajout d'une banque d'heures pour faciliter l'accompagnement des ressources internes.
TOTAL	**69,9**	**67,3**	

GESTION ET CONTRÔLE DES EFFECTIFS ET RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX CONTRATS DE SERVICES

La *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État* (2014, chapitre 17) (LGCE) a été adoptée et sanctionnée le 5 décembre 2014. Elle est entrée en vigueur le même jour.

Aux fins de l'application des mesures prévues à la LGCE, la Société doit fournir les renseignements relatifs aux contrats de services comportant une dépense de 25 000 $ et plus exigés par le Conseil du trésor.

CONTRATS DE SERVICES

CONTRATS DE SERVICES COMPORTANT UNE DÉPENSE DE 25 000 $ ET PLUS, CONCLUS ENTRE LE 1ER AVRIL 2016 ET LE 31 MARS 2017

	Nombre	Valeur (en milliers de $)
Contrats de services avec une personne physique [1]	0	0
Contrats de services avec un contractant autre qu'une personne physique [2]	7	514,6
TOTAL DES CONTRATS DE SERVICES	**7**	**514,6**

[1] Une personne physique, qu'elle soit dans les affaires ou non.
[2] Inclut les personnes morales de droit privé, les sociétés en nom collectif, en commandite ou en participation.

GESTION ET CONTRÔLE DES EFFECTIFS

La LGCE prévoit qu'un organisme public doit faire état de l'application des dispositions prévues concernant le dénombrement de ses effectifs dans son rapport annuel. Cet état doit notamment présenter le niveau de l'effectif et sa répartition par catégorie d'emploi.

Pour la période du 1er avril 2016 au 31 mars 2017, la somme des effectifs des organismes publics relevant d'un ministre dont le personnel n'est pas assujetti à la *Loi sur la fonction publique* ne doit pas excéder 288 500 heures. Au terme de cette période, la Société constate qu'elle a manqué de peu la cible fixée par la ministre du Tourisme. Cela tient au volume de ses activités, qui nécessitait de maintenir en place le personnel requis pour assurer un niveau de service à la clientèle respectant les attentes des clients.

RÉPARTITION DE L'EFFECTIF POUR LA PÉRIODE DU 1ER AVRIL 2016 AU 31 MARS 2017

Catégorie	Heures travaillées	Heures supplémentaires	Total des heures rémunérées	Nombre d'employés au 31 mars 2017
1. Personnel d'encadrement	39 785	0	39 785	23
2. Personnel infirmier	0	0	0	0
3. Personnel enseignant	0	0	0	0
4. Personnel professionnel, de bureau, technicien et assimilé	159 341	6 362	165 703	83
5. Agent de la paix	0	0	0	0
6. Ouvrier, personnel d'entretien et de service	77 104	8 586	85 690	108
7. Étudiants et stagiaires	0	0	0	0
TOTAL DES HEURES	**276 230**	**14 948**	**291 178**	**214**
TOTAL EN ETC (nombre d'heures/1 826,3)	**151**			

LES ÉTATS FINANCIERS AU **31 MARS 2017**

RAPPORT DE LA DIRECTION

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

ÉTATS FINANCIERS

LES ÉTATS FINANCIERS AU 31 MARS 2017

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société du Palais des congrès de Montréal (la Société) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité d'audit, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de la Société, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité d'audit pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Raymond Larivée, MBA, Adm.A.
Président-directeur général

André Saucier, CPA, CGA
Vice-président aux finances et à l'administration

Montréal, le 8 juin 2017

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

RAPPORT SUR LES ÉTATS FINANCIERS

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société du Palais des congrès de Montréal, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2017, l'état des résultats et de l'excédent cumulé, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION POUR LES ÉTATS FINANCIERS

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

RESPONSABILITÉ DE L'AUDITEUR

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit assortie d'une réserve.

FONDEMENT DE L'OPINION AVEC RÉSERVE

La Société du Palais des congrès de Montréal n'a pas comptabilisé aux 31 mars 2017 et 2016, à l'état de la situation financière, des subventions à recevoir du gouvernement du Québec concernant des immobilisations financées par emprunts pour lesquelles des travaux ont été réalisés. Cette situation constitue une dérogation à la norme comptable sur les paiements de transfert (Normes comptables canadiennes pour le secteur public) qui prévoit la comptabilisation des subventions lorsqu'elles sont autorisées par le gouvernement à la suite de l'exercice de son pouvoir habilitant et que la Société du Palais des congrès de Montréal a satisfait aux critères d'admissibilité. Cette dérogation a donné lieu à l'expression d'une opinion d'audit modifiée concernant les états financiers de l'exercice précédent. Par ailleurs, l'article 1.1 de la *Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux et certains autres transferts* (RLRQ, chapitre S-37.01) énonce que la seule partie d'une subvention qui doit être comptabilisée est celle

qui est exigible dans l'exercice de la Société du Palais des congrès de Montréal et autorisée par le Parlement dans l'année financière du gouvernement. Étant donné la non-inscription de ces subventions à recevoir du gouvernement du Québec, comme le prescrit la loi, les ajustements suivants, selon l'estimation établie, sont nécessaires afin que les états financiers de la Société du Palais des congrès de Montréal respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public :

	Augmentation (Diminution) estimée	
	2017	**2016**
État de la situation financière		
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	208 373 544 $	222 185 191 $
Subventions reportées du gouvernement du Québec	158 657 979	166 616 125
Dette nette	(49 715 565)	(55 569 066)
Excédent cumulé	49 715 565	55 569 066
État des résultats		
Subventions du gouvernement du Québec	(5 853 501)	(4 176 854)
Excédent de l'exercice	(5 853 501) $	(4 176 854) $

OPINION AVEC RÉSERVE

À mon avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans le paragraphe sur le fondement de l'opinion avec réserve, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société du Palais des congrès de Montréal au 31 mars 2017, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

RAPPORT RELATIF À D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, les états financiers présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société du Palais des congrès de Montréal au 31 mars 2017 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice clos à cette date selon les conventions comptables qui sont énoncées dans la note 2 des états financiers et complétées, notamment, par l'article 1.1 de la *Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux et certains autres transferts* (RLRQ, chapitre S-37.01).

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale du Québec,

Guylaine Leclerc FCPA auditrice, FCA

Guylaine Leclerc, FCPA auditrice, FCA
Montréal, le 8 juin 2017

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT CUMULÉ
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017

	2017	2017	2016
	Budget	**Réel**	**Réel**
REVENUS			
Subventions du gouvernement du Québec			
De fonctionnement	20 323 738 $	20 249 538 $	20 576 473 $
Relative au remboursement de la dette	13 799 562	13 799 562	13 141 036
Relative aux immobilisations	—	—	376 711
Virement des contributions reportées (note 13)	109 429	109 429	109 429
Location d'espaces	8 921 440	9 725 030	9 726 382
Services auxiliaires (note 3)	8 459 455	9 507 429	9 570 543
Redevances (note 4)	5 461 967	6 144 871	6 100 789
Location de locaux	1 061 443	1 036 583	1 023 989
Location à titre gratuit (note 5)	—	1 060 540	1 069 912
Gain à la disposition de placements (note 10)	—	454 872	—
Intérêts	275 000	268 100	262 301
	58 412 034	**62 355 954**	**61 957 565**
CHARGES			
Frais d'événements (note 6)	6 077 102	6 419 815	6 338 240
Frais d'exploitation et d'administration (note 7)	19 223 388	20 317 149	19 113 093
Taxes municipales et scolaires	11 068 000	10 350 013	10 908 690
Frais financiers (note 8)	8 337 194	8 004 742	8 801 814
Amortissement des immobilisations corporelles	11 404 331	11 371 775	11 185 566
Perte à la location à titre gratuit (note 5)	—	1 060 540	1 069 912
Perte à la cession d'immobilisations corporelles	66 796	53 343	193 754
	56 176 811	**57 577 377**	**57 611 069**
EXCÉDENT DE L'EXERCICE	**2 235 223**	**4 778 577**	**4 346 496**
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE	9 380 015	9 380 015	5 033 519
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE	**11 615 238 $**	**14 158 592 $**	**9 380 015 $**

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 MARS 2017

	2017	2016
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	20 149 709 $	16 889 729 $
Prêt (note 9)	188 864	—
Placements (note 10)	—	2 325 507
Débiteurs	1 448 870	1 636 742
Loyers à recevoir	28 211	26 677
	21 815 654	20 878 655
PASSIFS		
Charges à payer et frais courus (note 11)	6 214 649	6 522 485
Intérêts courus à payer	1 396 531	1 550 024
Revenus perçus d'avance	4 598 009	3 744 662
Dettes (note 12)	207 063 227	220 701 015
Contributions reportées (note 13)	1 965 035	2 074 464
	221 237 451	234 592 650
DETTE NETTE	(199 421 797)	(213 713 995)
ACTIFS NON FINANCIERS		
Charges payées d'avance	3 596 365	3 419 914
Frais reportés	461 550	97 371
Immobilisations corporelles (note 14)	209 522 474	219 576 725
	213 580 389	223 094 010
EXCÉDENT CUMULÉ	**14 158 592 $**	**9 380 015 $**

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES (note 15)

ÉVENTUALITÉS (note 16)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,

Claude Liboiron
Président du conseil d'administration

Suzanne Landry
Présidente du comité d'audit

ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017

	2017 Budget	2017 Réel	2016 Réel
EXCÉDENT DE L'EXERCICE	2 235 223 $	4 778 577 $	4 346 496 $
Acquisition d'immobilisations corporelles	(2 629 000)	(1 389 060)	(3 956 259)
Amortissement des immobilisations corporelles	11 404 331	11 371 775	11 185 566
Perte à la cession d'immobilisations corporelles	—	53 343	193 754
Radiation d'immobilisations corporelles	—	14 283	6 600
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	—	3 910	—
	8 775 331	10 054 251	7 429 661
Acquisition de charges payées d'avance	—	(12 546 131)	(12 562 740)
Utilisation des charges payées d'avance	—	12 369 680	12 324 164
Acquisition des frais reportés	—	(390 727)	(53 076)
Utilisation des frais reportés	—	26 548	31 216
	—	(540 630)	(260 436)
DIMINUTION DE LA DETTE NETTE	11 010 554	14 292 198	11 515 721
DETTE NETTE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	(213 713 995)	(213 713 995)	(225 229 716)
DETTE NETTE À LA FIN DE L'EXERCICE	**(202 703 441) $**	**(199 421 797) $**	**(213 713 995) $**

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017

	2017	2016
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Encaissement de subventions et contributions	34 049 300 $	33 475 578 $
Rentrée de fonds – clients	27 421 896	26 634 134
Sortie de fonds – fournisseurs et membres du personnel	(37 316 585)	(35 327 473)
Intérêts reçus	270 605	262 744
Intérêts versés	(7 970 172)	(8 628 915)
Flux de trésorerie utilisés pour les activités de fonctionnement	16 455 044	16 416 068
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(1 962 482)	(3 314 365)
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	3 910	—
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement en immobilisations	(1 958 572)	(3 314 365)
ACTIVITÉS DE PLACEMENT		
Prêt effectué	(200 000)	—
Encaissement de prêt	8 981	—
Produit de disposition de placements	2 780 378	—
Flux de trésorerie pour les activités de placement	2 589 359	—
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dettes contractées	4 341 146	21 921 469
Dettes remboursées	(18 166 997)	(35 062 505)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	(13 825 851)	(13 141 036)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE DE L'EXERCICE	3 259 980	(39 333)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	16 889 729	16 929 062
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	**20 149 709 $**	**16 889 729 $**

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2017

1. CONSTITUTION ET OBJETS

La Société du Palais des congrès de Montréal (la Société), personne morale au sens du Code civil, a été constituée sans capital-actions par la *Loi sur la Société du Palais des congrès de Montréal* (RLRQ, chapitre S-14.1). Elle a pour mission :

- d'administrer et d'exploiter le Palais des congrès de Montréal ;
- d'élaborer des projets de développement ou d'exploitation du Palais des congrès de Montréal ;
- d'exercer des activités commerciales ou autres de nature à contribuer au développement du Palais des congrès de Montréal et d'en assurer l'exploitation, la promotion et l'administration.

En vertu de l'article 985 de la *Loi sur les impôts du Québec* (RLRQ, chapitre 1-3) et de l'article 149 de la *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada* (L.R.C. (1985), chapitre 1 (5e suppl.)), la Société n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Les états financiers sont établis selon le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source dans l'application de méthodes comptables est permise lorsqu'elle est cohérente avec ce dernier.

UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers de la Société, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction ait recours à des estimations et des hypothèses. Ces dernières ont des incidences à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges de l'exercice présenté dans les états financiers. Des estimations et hypothèses ont été utilisées pour évaluer les principaux éléments, tels que la provision pour créances douteuses, celles pour la moins-value du prêt et des placements ainsi que la durée de vie utile des immobilisations. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions établies par la direction.

ÉTAT DES GAINS OU PERTES DE RÉÉVALUATION

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté étant donné qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur et que les transactions en devises sont sans impact à la fin de l'exercice.

REVENUS

SUBVENTIONS

Les revenus de subvention sont constatés dans l'exercice au cours duquel les faits qui donnent lieu à ces revenus se sont produits, dans la mesure où les dites subventions sont autorisées, que la Société a satisfait à tous les critères d'admissibilité, le cas échéant, et qu'il est possible de faire une estimation raisonnable des montants en cause. Elles sont comptabilisées en subventions reportées lorsque les stipulations imposées par le cédant créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Elles sont virées aux revenus au fur et à mesure que les conditions relatives au passif sont remplies.

CONTRIBUTIONS

Les contributions reçues qui font l'objet d'une affectation externe pour l'acquisition d'immobilisations corporelles sont comptabilisées à titre de contributions reportées et sont virées aux revenus au même rythme que l'amortissement des immobilisations qui s'y rapportent.

LOCATION À TITRE GRATUIT

Les opérations non monétaires ayant une substance commerciale sont comptabilisées à la juste valeur.

AUTRES

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus, y compris les gains, sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits qui en découlent.

Les revenus provenant de la location d'espaces et de la prestation de services auxiliaires sont constatés au fur et à mesure que les services sont rendus. Toute différence entre le montant perçu et le montant constaté à titre de revenus est inscrite à l'état de la situation financière à titre de revenus perçus d'avance ou de débiteurs. Les redevances sont constatées à mesure que celles-ci deviennent gagnées en vertu des conditions contractuelles.

INSTRUMENTS FINANCIERS

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, le prêt, les placements, les débiteurs et les loyers à recevoir sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les charges à payer et frais courus (excluant les avantages sociaux, les déductions à la source et les taxes à la consommation à payer), les intérêts courus à payer et les dettes sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de leur comptabilisation initiale.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La politique de la Société consiste à présenter dans le poste « trésorerie et équivalents de trésorerie » les soldes bancaires et les placements facilement convertibles à court terme, le cas échéant, en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative et dont l'échéance initiale au moment de l'acquisition est de trois mois ou moins.

PRÊT

Le prêt, y compris les intérêts courus à recevoir, sont comptabilisés au coût.

Ultérieurement, lorsque des faits ou des circonstances laissent présager une perte, une provision pour moins-value est établie. La réduction de la valeur comptable alors constatée ainsi que tout changement subséquent sont imputés aux résultats au poste « moins-value sur prêts ».

La provision pour moins-value est déterminée à l'aide des meilleures estimations possibles, compte tenu des faits passés, des conditions actuelles et de toutes les circonstances connues à la date de la préparation des états financiers. Le facteur principal dans l'établissement de la provision pour moins-value est l'historique récent en ce qui concerne le recouvrement du prêt.

PLACEMENTS

Les placements sont initialement comptabilisés au coût, diminué de toute moins-value durable. Cette dernière est comptabilisée aux résultats de l'exercice et ne peut faire l'objet d'une reprise.

La provision pour moins-value représente la meilleure estimation, compte tenu des faits passés, des conditions actuelles et de toutes les circonstances connues à la date de la préparation des états financiers. Les principaux facteurs considérés dans l'établissement de la provision pour moins-value sont la qualité des actifs sous-jacents ainsi que la séquence de subordination imbriquée dans les billets.

PASSIFS

AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux, étant donné que la direction ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

ACTIFS NON FINANCIERS

En raison de leur nature, les actifs non financiers sont employés normalement pour fournir des services futurs.

FRAIS REPORTÉS

Les frais initiaux directs encourus pour la location des espaces commerciaux sont reportés et amortis selon la méthode linéaire sur la durée du bail.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire, en fonction de leur durée probable d'utilisation, établie comme suit :

Bâtiment	40 ans
Aménagements	10 ans
Mobilier et équipement	10 ans
Équipement informatique	5 et 10 ans
Logiciels	5 et 10 ans

Les immobilisations en cours de construction ou d'agrandissement ne font pas l'objet d'amortissement avant leur mise en service.

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Société de fournir des biens et des services ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values sur immobilisations corporelles sont passées en charges dans l'état des résultats. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est permise.

3. SERVICES AUXILIAIRES

	2017	2016
Plomberie et électricité	2 273 334 $	2 236 601 $
Aménagement	2 063 023	1 964 760
Stationnement	1 499 719	1 420 195
Télécommunications	1 320 366	1 450 263
Audiovisuel	1 080 396	1 208 922
Entretien ménager	594 365	583 478
Sécurité	268 086	373 068
Accueil et vestiaire	298 762	245 315
Autres	109 378	87 941
	9 507 429 $	**9 570 543 $**

4. REDEVANCES

	2017	2016
Services alimentaires	4 058 857 $	4 062 183 $
Services audiovisuels	1 294 057	1 317 018
Billets vendus	718 393	640 624
Autres	73 564	80 964
	6 144 871 $	**6 100 789 $**

5. LOCATION À TITRE GRATUIT

La Société loue des espaces à titre gratuit à deux entités. Ces opérations sont effectuées en contre-partie partielle de l'expropriation, aux fins des travaux d'agrandissement du Palais des congrès de Montréal, de certains actifs qui leur appartenaient.

6. FRAIS D'ÉVÉNEMENTS

	2017	2016
Traitements – personnel à l'événement		
Accueil et vestiaire	1 080 838 $	1 024 778 $
Services à la clientèle	694 734	733 425
Audiovisuel	516 774	475 509
Télécommunications	187 786	193 659
Stationnement	40 613	47 037
Aménagement	1 915 058	1 905 317
Entretien ménager	669 493	664 614
Plomberie et électricité	387 350	446 301
Sécurité	241 765	306 727
Audiovisuel	90 360	128 225
Télécommunications	26 398	32 227
Autres frais	568 646	380 421
	6 419 815 $	**6 338 240 $**

7. FRAIS D'EXPLOITATION ET D'ADMINISTRATION

	2017	2016
Traitements et avantages sociaux	9 634 236 $	9 587 221 $
Entretien et réparations	4 013 125	2 336 241
Électricité et chauffage	1 706 167	1 686 886
Promotion et communications	1 146 378	1 866 517
Services professionnels et administratifs	1 184 887	814 359
Service d'entretien spécialisé	857 853	873 803
Gardiennage	699 853	735 959
Service d'entretien ménager	683 969	773 435
Assurances et permis	277 549	306 402
Créances douteuses et irrécouvrables	51 416	63 838
Virement des frais reportés	26 548	31 216
Loyers	18 095	4 685
Formation professionnelle	17 073	32 531
	20 317 149 $	**19 113 093 $**

8. FRAIS FINANCIERS

	2017	2016
Intérêts sur les dettes	7 850 298 $	8 658 019 $
Autres intérêts et frais bancaires	154 444	143 795
	8 004 742 $	**8 801 814 $**

9. PRÊT

	2017	2016
Prêt ordinaire portant intérêt au taux de 5,0 %, échéant le 31 janvier 2027	**188 864 $**	**— $**

Les montants des versements en capital à recevoir sur le prêt au cours des prochains exercices se détaillent comme suit :

2018	15 258 $
2019	16 039
2020	16 845
2021	17 735
2022	18 629
2023 et suivants	104 358
	188 864 $

10. PLACEMENTS

Au cours de l'exercice, des billets à terme adossés à des actifs du VAC II (véhicule d'actifs cadres II) ont été disposés à leur valeur nominale. Les billets de catégorie A-2, B et C qui ont été disposés avaient fait l'objet de la comptabilisation d'une moins-value de 454 872 $ qui entraîne un gain équivalent lors de la disposition. Au 31 mars 2017, la Société ne détient plus que les billets à terme adossés à des actifs du VAC II de catégorie C :

		2017				2016			
VAC II	Date d'échéance	Taux d'intérêt	Valeur nominale	Moins-value totale	Valeur comptable	Taux d'intérêt	Valeur nominale	Moins-value totale	Valeur comptable
Catégorie A-1	—	—	— $	— $	— $	0,996 %	185 198 $	— $	185 198 $
Catégorie A-2	—	—	—	—	—	0,496 %	2 143 739	3 430	2 140 309
Catégorie B	—	—	—	—	—	0,496 %	389 148	389 148	—
Catégorie C	15 juil. 2056	20,953 %	21 789	21 789	—	20,995 %	84 083	84 083	—
TOTAL			**21 789 $**	**21 789 $**	**— $**		**2 802 168 $**	**476 661 $**	**2 325 507 $**

11. CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

	2017	2016
Fournisseurs	3 493 483 $	2 845 257 $
Fournisseurs – immobilisations corporelles	458 974	1 046 682
Avantages sociaux et déductions à la source	699 310	1 213 576
Traitements	1 163 740	661 918
Taxes à la consommation à payer	139 907	219 968
Autres	259 235	535 084
	6 214 649 $	**6 522 485 $**

12. DETTES

	2017	2016
Billets à payer auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec		
Taux fixe de 3,779 %, remboursable par versements semestriels de 4 031 559 $, jusqu'au 1er juin 2021 et par un versement de 56 264 950 $ le 1er décembre 2021	79 440 833 $	84 278 837 $
Taux fixe de 3,779 %, remboursable par versements semestriels de 155 464 $, jusqu'au 1er juin 2021 et par un versement de 3 602 144 $ le 1er décembre 2021	4 247 112	4 389 391
Taux fixe de 3,5097 %, remboursable par versements semestriels de 4 220 866 $, jusqu'au 1er mars 2023 et par un versement de 46 111 841 $ le 1er septembre 2023	81 725 319	87 071 869
Taux fixe de 3,5097 %, remboursable par versements semestriels de 1 108 830 $, jusqu'au 1er mars 2023 et par un versement de 7 371 576 $ le 1er septembre 2023	17 705 034	19 240 387
Taux fixe de 2,130 %, remboursable par versements semestriels de 170 472 $, jusqu'au 1er mars 2026 et par un versement de 1 764 669 $ le 1er septembre 2026	4 194 913	—
Taux fixe de 2,813 %, remboursable par versements semestriels de 1 017 783 $, jusqu'au 1er septembre 2028	19 750 016	21 175 006
Taux fixe de 4,343 %, échu le 1er décembre 2016	—	4 545 525
	207 063 227 $	**220 701 015 $**

Les montants des versements en capital à effectuer sur les dettes au cours des prochains exercices se détaillent comme suit :

2018	14 204 394 $
2019	14 707 640
2020	15 228 878
2021	15 768 757
2022	72 008 018
2023 et suivants	76 069 051
	207 986 738 $

Aux fins d'assurer le remboursement en capital et intérêts des emprunts contractés en vertu des régimes d'emprunts institués par la Société, la ministre du Tourisme, après s'être assurée que la Société n'est pas en mesure de respecter ses obligations sur l'un ou l'autre de ces emprunts, est autorisée à verser à la Société les sommes requises pour suppléer à leur inexécution.

13. CONTRIBUTIONS REPORTÉES

De tierces parties ont financièrement participé, en tout ou en partie, à l'acquisition d'immobilisations corporelles (notamment de l'équipement de cuisine et du matériel audiovisuel), à l'aménagement d'une passerelle et à la transformation d'un espace.

	2017				2016
	Bailleur	Concessionnaire	Fournisseur officiel	Total	Total
Solde au début de l'exercice	152 291 $	1 835 263 $	86 910 $	2 074 464 $	2 183 893 $
Contributions	—	—	—	—	—
Virement aux résultats	(21 756)	(77 880)	(9 793)	(109 429)	(109 429)
Solde à la fin de l'exercice	**130 535 $**	**1 757 383 $**	**77 117 $**	**1 965 035 $**	**2 074 464 $**

14. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrain	Bâtiments	Mobilier et équipement	Aménage-ments	Équipement informatique	Logiciels	Total
COÛT							
1er avril 2015	26 517 321 $	351 793 166 $	22 760 008 $	5 859 278 $	10 395 190 $	3 762 022 $	421 086 985 $
Acquisitions	129 119	1 947 488	797 642	379 385	285 679	416 946	3 956 259
Cessions	—	(1 008 773)	(339 341)	—	(80 495)	—	(1 428 609)
31 mars 2016	26 646 440	352 731 881	23 218 309	6 238 663	10 600 374	4 178 968	423 614 635
Acquisitions	23 885	354 467	406 216	114 957	58 173	431 362	1 389 060
Cessions	—	(167 143)	(249 075)	—	(21 046)	(81 981)	(519 245)
Reclassements	—	—	—	—	(277 158)	277 158	—
31 mars 2017	26 670 325 $	352 919 205 $	23 375 450 $	6 353 620 $	10 360 343 $	4 805 507 $	424 484 450 $
CUMUL DES AMORTISSEMENTS							
1er avril 2015	— $	163 006 624 $	20 855 685 $	2 792 095 $	4 648 511 $	2 777 684 $	194 080 599 $
Amortissement de l'exercice	—	9 056 176	468 898	562 172	874 418	223 902	11 185 566
Cessions	—	(821 680)	(332 202)	—	(74 373)	—	(1 228 255)
31 mars 2016	—	171 241 120	20 992 381	3 354 267	5 448 556	3 001 586	204 037 910
Amortissement de l'exercice	—	9 096 983	446 690	523 756	971 435	332 911	11 371 775
Cessions	—	(139 982)	(236 219)	—	(14 404)	(57 104)	(447 709)
Reclassements/ Ajustements	—	—	—	—	(53 394)	53 394	—
31 mars 2017	— $	180 198 121 $	21 202 852 $	3 878 023 $	6 352 193 $	3 330 787 $	214 961 976 $
VALEUR NETTE COMPTABLE							
31 mars 2016	26 646 440 $	181 490 761 $	2 225 928 $	2 884 396 $	5 151 818 $	1 177 382 $	219 576 725 $
31 mars 2017	26 670 325 $	172 721 084 $	2 172 598 $	2 475 597 $	4 008 150 $	1 474 720 $	209 522 474 $

Les projets en cours inclus au tableau ci-dessus se rapportent à de l'équipement informatique dont la valeur s'élève à 8 038 $ (aucun en 2016), des logiciels d'une valeur de 265 585 $ (280 425 $ en 2016) et du mobilier d'une valeur de 5 910 $ (aucun en 2016). Ils n'ont fait l'objet d'aucun amortissement.

15. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

La Société est engagée dans des contrats à long terme pour son exploitation, dont la majorité sont pour des services d'entretien ménager et de manutention. Ils viennent à échéance à diverses dates jusqu'en 2020.

Les paiements minimaux futurs en vertu de ces contrats totalisent 8 497 629 $ (2016 : 6 210 269 $) et s'établissent comme suit pour les prochains exercices :

2018	4 912 413 $
2019	3 108 414
2020	476 802
	8 497 629 $

De plus, la Société a une entente de collaboration et de partenariat avec Tourisme Montréal selon laquelle elle contribue financièrement à un programme visant à améliorer la position concurrentielle de Montréal sur les marchés internationaux et américains. En date du 31 mars 2017, la Société s'est engagée à verser des sommes qui totalisent 3 295 432 $ (2016 : 3 680 716 $) et s'établissent comme suit pour les prochains exercices :

2018	863 566 $
2019	592 920
2020	410 654
2021	416 557
2022	305 027
2023 et suivants	706 708
	3 295 432 $

16. ÉVENTUALITÉS

Dans le cadre de l'agrandissement du Palais des congrès, une décision du Tribunal administratif du Québec de novembre 2005 imposait à la Société de verser une indemnité d'expropriation à une tierce partie concernée. En novembre 2015, le procureur représentant cette dernière déposait une requête pour honoraires spéciaux d'une somme de 300 000 $ auprès du Tribunal administratif du Québec. La direction n'était pas en mesure, à la date d'approbation des états financiers, d'évaluer l'issue de cette requête ni les impacts financiers pouvant en découler, le cas échéant.

17. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) et au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1er janvier 2017, le taux de cotisation pour le RREGOP a été modifié, passant de 11,12 % à 11,05 % de la masse salariale admissible et le taux pour le RRPE et le RRAS, qui fait partie du RRPE, est passé de 14,38 % à 15,03 %. Les cotisations de l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE de 4,94 % au 1er janvier 2017 (5,73 % au 1er janvier 2016) de la masse salariale admissible qui doit être versé pour les participants et un montant équivalent pour les employeurs. Ainsi, la Société doit verser un montant supplémentaire pour les années civiles 2016 et 2017 correspondant à respectivement 11,46 % et 15,03 % de la masse salariale admissible.

Les cotisations de la Société imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 985 248 $ (2016 : 938 992 $) et incluent le montant de compensation à verser au RRPE. Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

18. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et qui sont comptabilisées à la valeur d'échange, soit la somme convenue entre les parties, la Société est apparentée à tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'à tous les organismes et entreprises publiques contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec des apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

19. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en limiter les impacts.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une perte survienne en raison du manquement d'un tiers à ses obligations. L'exposition maximale au risque de crédit correspond à la valeur comptable des actifs financiers à l'état de la situation financière. Les principaux risques de crédit pour la Société sont liés à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, au prêt, aux placements, aux débiteurs et aux loyers à recevoir.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Le risque de crédit associé à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie est essentiellement réduit au minimum en s'assurant qu'ils sont investis auprès d'institutions financières réputées.

PRÊT

Le solde du prêt présenté à l'état de la situation financière correspond à l'exposition maximale au risque de crédit. À la date de préparation des états financiers, la Société estime pouvoir récupérer la totalité du prêt en raison des tendances historiques de l'emprunteur.

PLACEMENTS

Les placements ont été comptabilisés au montant que la Société sera en mesure de récupérer. La direction est d'avis que l'estimation est raisonnable et s'avère la plus appropriée, compte tenu des conditions actuelles du marché et de l'information disponible aux 31 mars 2017 et 2016. Ainsi, le risque de crédit est réduit, une moins-value adéquate ayant été enregistrée pour tenir compte des pertes de crédit potentielles.

RISQUE DE CRÉDIT (SUITE)

DÉBITEURS

La direction estime que les concentrations de risque de crédit relativement aux débiteurs et aux locateurs sont limitées en raison de la diversité de leur provenance.

L'analyse de l'âge des débiteurs, déduction faite de la provision pour créances douteuses, se détaille comme suit au 31 mars :

	2017	2016
Moins de 30 jours suivant la date de facturation	1 270 718 $	1 105 688 $
De 30 à 60 jours suivant la date de facturation	70 237	254 354
De 61 à 90 jours suivant la date de facturation	226	67 631
Plus de 90 jours suivant la date de facturation	126 060	285 978
	1 467 241	1 713 651
Provision pour créances douteuses	(111 082)	(175 394)
Autres débiteurs	92 711	98 485
	1 448 870 $	**1 636 742 $**

La Société doit faire des estimations en ce qui a trait à la provision pour créances douteuses. La direction considère le type de clients, le secteur d'activité auquel ils appartiennent, l'historique de paiement et les raisons pour lesquelles les comptes sont en souffrance afin de déterminer la provision.

Le tableau suivant présente les mouvements de l'exercice liés à la provision pour créances douteuses :

	2017	2016
Solde au début de l'exercice	175 394 $	125 725 $
Charge	41 473	65 866
Recouvrement et radiation de créances provisionnées	(105 785)	(16 197)
Solde à la fin de l'exercice	**111 082 $**	**175 394 $**

La Société est d'avis que la provision pour créances douteuses est suffisante pour couvrir le risque de non-paiement.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que la Société ne soit pas en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou d'honorer ses obligations liées à ses passifs financiers lorsqu'elles arrivent à échéance.

La Société finance ses activités de fonctionnement ainsi que l'acquisition et l'amélioration de ses immobilisations corporelles en combinant les flux de trésorerie provenant des subventions et de ses activités d'exploitation. La Société satisfait ses besoins en matière de liquidité en préparant et en surveillant les plans de financement et de charges, et en détenant des actifs financiers pouvant facilement être transformés en trésorerie.

Le tableau suivant présente l'échéance estimative des passifs financiers. Les montants indiqués correspondent aux flux de trésorerie contractuels non actualisés représentant les versements d'intérêt et de capital relatifs aux passifs financiers de la Société.

2017						
	Échéance				Total des flux de trésorerie contractuels	Valeur comptable
	Moins d'un an	2 à 3 ans	4 à 5 ans	5 ans et plus		
Charges à payer et frais courus	5 375 432 $	— $	— $	— $	5 375 432 $	5 375 432 $
Dettes	21 409 949	42 819 897	98 499 967	80 502 432	243 232 245	207 063 227
	26 785 381 $	42 819 897 $	98 499 967 $	80 502 432 $	248 607 677 $	212 438 659 $

2016						
	Échéance				Total des flux de trésorerie contractuels	Valeur comptable
	Moins d'un an	2 à 3 ans	4 à 5 ans	5 ans et plus		
Charges à payer et frais courus	4 602 981 $	— $	— $	— $	4 602 981 $	4 602 981 $
Dettes	25 812 158	42 138 011	42 138 011	154 123 066	264 211 246	220 701 015
	30 415 139 $	42 138 011 $	42 138 011 $	154 123 066 $	268 814 227 $	225 303 996 $

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix sur le marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. La Société est exposée au risque de taux d'intérêt et à l'autre risque de prix.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt sur le marché. L'exposition au risque de taux d'intérêt de la Société est attribuable à ses actifs et passifs financiers portant intérêt.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que les placements portent intérêt à taux variable. Si les taux d'intérêt pour l'exercice terminé le 31 mars 2017 avaient été inférieurs ou supérieurs à 50 points de base, toutes les autres variables étant demeurées constantes, les revenus d'intérêt pour la même période auraient varié d'au plus de 125 836 $ (2016 : 125 201 $).

La dette à long terme porte intérêt à taux fixe. Par conséquent, le risque de taux d'intérêt relativement aux flux de trésorerie auquel est exposée la Société est minime étant donné que la Société prévoit le remboursement selon l'échéancier prévu.

AUTRE RISQUE DE PRIX

L'autre risque de prix correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix sur le marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché.

La juste valeur des placements est sujette à des fluctuations en fonction des variations des taux d'intérêt du marché et le risque de l'autre prix auquel la Société est exposée correspond à l'exposition des placements détenus par la Société.

20. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2016 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 2017.

ANNEXE 1
CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRÉAMBULE

La Société du Palais des congrès de Montréal est une organisation publique à vocation commerciale dont la mission consiste à solliciter et à accueillir divers événements sous forme de congrès, d'expositions, de galas, de conférences et de réunions, événements qui sont de nature à générer des retombées économiques et intellectuelles au Québec. De plus, la Société s'est donné une vision qui consiste à maintenir et à renforcer sa position de leader dans l'industrie des congrès et des réunions en offrant des services de qualité à sa clientèle.

Dans l'accomplissement de sa mission, la Société du Palais des congrès de Montréal, guidée par ses valeurs fondamentales que sont l'excellence, la confiance, le respect, le travail d'équipe et l'intégrité, entend être une source de fierté et de rayonnement pour la métropole et pour le Québec.

Les activités de la Société sont administrées par un conseil d'administration dont les membres sont nommés par le gouvernement du Québec.

Considérant que les membres du conseil d'administration doivent, selon l'article 15 n° 4 de la Loi sur la gouvernance des Sociétés d'État, se doter d'un code d'éthique et de déontologie dans le respect des principes et règles édictés par le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs adopté dans le cadre de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c M-30, a 3.0.1 et 3.0.2 ; 1997, c. 6, a. 1) ;

Considérant que la loi et le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics prévoient des principes d'éthique et des règles de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration ;

Considérant que l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie a pour objet de préserver et de renforcer le lien de confiance des citoyens dans l'intégrité et l'impartialité de l'administration de la Société, de favoriser la transparence et de responsabiliser l'administration et les administrateurs publics ;

Considérant que les membres du conseil d'administration désirent doter l'entreprise d'un code d'éthique et de déontologie propre à l'entreprise ;

En considération de ce qui précède, les membres du conseil d'administration adoptent le code d'éthique et de déontologie qui suit :

1. DÉFINITIONS

1.1 Dans le présent Code, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes ci-après, désignent :

a) *« Administrateur »* : un membre du Conseil, qu'il exerce ou non une fonction à temps plein, au sein de la Société ;

b) *« Code »* : désigne le Code d'éthique et de déontologie de la Société du Palais des congrès de Montréal ;

c) *« Comité »* : le comité de gouvernance et d'éthique du Conseil prévu par la loi sur la gouvernance des sociétés d'État ;

d) *« Conflit d'intérêts »* : toute situation réelle, apparente, potentielle ou éventuelle, dans laquelle un Administrateur pourrait être porté à favoriser une personne (y compris lui-même et les personnes auxquelles il est lié) au détriment d'une autre. Toute situation susceptible de porter atteinte à la loyauté, l'intégrité ou le jugement est également couverte par la présente définition ;

e) *« Conjoint »* : comprend les époux ainsi que les personnes vivant maritalement l'un avec l'autre depuis plus d'un an ;

f) *« Conseil »* : désigne le conseil d'administration de la Société ;

g) *« Contrat »* : comprend un contrat projeté ;

h) *« Contrôle »* ou *« Contrôlent »* : désigne la détention directe ou indirecte, par une personne, de valeurs mobilières, incluant des parts sociales, conférant plus de 50 % des droits de vote ou de participation, sans que ce droit ne dépende de la survenance d'un événement particulier, ou permettant d'élire la majorité des administrateurs ;

i) *« Entreprise »* : désigne toute forme que peut prendre l'organisation de la production de biens ou de services ou de toute autre affaire à caractère commercial, industriel ou financier et tout regroupement visant à promouvoir certaines valeurs, intérêts ou opinions ou à exercer une influence sur les autorités publiques ; toutefois, cela ne comprend pas la Société ni une association ou un regroupement sans but lucratif qui ne présente aucun lien financier avec la Société ni d'incompatibilité avec les objets de la Société ;

j) *« Personnes liées »* : sont des personnes liées à un Administrateur, les personnes ayant un lien par :

i. le sang ;
ii. le mariage ;
iii. l'union civile ;
iv. l'union de fait ;
v. l'adoption ;

aux fins du présent Code, lui sont également liées :

vi. l'enfant d'une personne visée aux paragraphes II à IV ;
vii. un membre de sa famille immédiate vivant sous le même toit ;
viii. la personne à laquelle un Administrateur est associé ou la société de personnes dont il est associé ;
ix. la personne morale dont l'Administrateur détient directement ou indirectement 10 % ou plus d'une catégorie de titres comportant droit de vote ;
x. la personne morale qui est contrôlée par l'Administrateur ou par une personne visée aux paragraphes I à IV et VI, ou par un groupe de ces personnes agissant conjointement ;

toute personne qu'un Administrateur pourrait être porté à favoriser en raison de sa relation avec elle ou un tiers, de son statut, de son titre ou autre ;

k) *« Information confidentielle »* : toute information ayant trait à la Société, aux tendances d'une industrie ou d'un secteur ou toute information de nature stratégique, qui n'est pas connue du public et qui, si elle était connue d'une personne qui n'est pas un Administrateur, serait susceptible de lui procurer un avantage quelconque ou de compromettre la réalisation d'une opération à laquelle la Société participe ;

l) *« Loi »* : désigne la Loi sur la Société du Palais des congrès de Montréal, (L.R.Q., c. S-14.01), telle qu'amendée et modifiée à l'occasion ;

m) *« Règlement »* : désigne le règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics adopté dans le cadre de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c M-30, a 3.0.1 et 3.0.2 ; 1997, c. 6, a. 1) ;

n) *« Société »* : désigne la Société du Palais des congrès de Montréal.

2. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

2.1 Le présent Code a pour objet de préserver et de renforcer le lien de confiance des citoyens dans l'intégrité et l'impartialité de l'administration de la Société, de favoriser la transparence au sein de la Société et de responsabiliser ses Administrateurs.

2.2 Le présent Code a aussi pour objet d'établir les principes d'éthique et les règles de déontologie de la Société. Les principes d'éthique tiennent compte de la mission de la Société, des valeurs qui sous-tendent son action et de ses principes généraux de gestion. Les règles de déontologie portent sur les devoirs et obligations des Administrateurs ; elles les explicitent et les illustrent de façon indicative.

2.3 Le présent Code s'applique aux Administrateurs et au président-directeur général. Les Administrateurs et le président-directeur général sont également assujettis au Règlement. En cas de divergence entre la Loi, le Code et le Règlement, les dispositions les plus exigeantes doivent s'appliquer.

2.4 Le présent Code est établi conformément à la Loi sur la gouvernance des Sociétés d'État et au Règlement. Il reflète et, le cas échéant, complète les dispositions de ces derniers.

2.5 Le Conseil approuve le présent Code, sur recommandation du Comité qui en assure la révision.

2.6 Dans le présent Code, l'interdiction de poser un geste inclut la tentative de poser ce geste et toute participation ou incitation à le poser.

2.7 La Société prend les mesures nécessaires pour assurer la confidentialité des informations fournies par les Administrateurs dans le cadre de l'application du présent Code.

3. PRINCIPES D'ÉTHIQUE

3.1 L'Administrateur est nommé pour contribuer à la réalisation de la mission de la Société dans le meilleur intérêt du Québec. Dans ce cadre, il doit mettre à profit ses connaissances, ses aptitudes, son expérience et son intégrité de manière à favoriser l'accomplissement efficient, équitable et efficace des objectifs assignés à la Société par la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État et la bonne administration des biens qu'elle possède comme mandataire de l'État.

Leur contribution doit être faite dans le respect du droit, avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité.

3.2 L'Administrateur est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévues par la Loi sur la gouvernance des Sociétés d'État, le Règlement, lequel fait partie intégrante du présent Code, selon le cas, ainsi que ceux établis par le présent Code.

Un membre doit, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles. Il doit de plus organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions.

3.3 L'Administrateur doit collaborer avec le président du Conseil ou le Comité sur une question d'éthique ou de déontologie, lorsqu'il est prié de le faire.

3.4 Dans l'exercice de ses fonctions, l'Administrateur doit maintenir à jour ses connaissances et avoir un jugement professionnel indépendant, dans le meilleur intérêt de la Société.

Il a le devoir de prendre connaissance, de promouvoir le respect et de se conformer au présent Code, aux lois et aux règlements applicables ainsi qu'aux politiques, directives et règles fixées par la Société. Il doit également se

tenir informé du contexte économique, social et politique dans lequel la Société exerce ses activités.

3.5 L'Administrateur qui assume des obligations vis-à-vis d'autres entités peut parfois se trouver en situation de conflits d'intérêts. Dans le cas où le présent Code ne prévoit pas la situation, il doit déterminer si son comportement respecte ce à quoi la Société peut raisonnablement s'attendre du comportement d'un Administrateur dans ces circonstances. Il doit également déterminer si une personne raisonnablement bien informée conclurait que les intérêts qu'il détient dans l'autre entité risquent d'influencer ses décisions et de nuire à son objectivité et à son impartialité dans l'exercice de ses fonctions à la Société.

3.6 Dans un délai raisonnable après son entrée en fonction, un Administrateur doit organiser ses affaires personnelles de manière à ce qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions, et à éviter les intérêts incompatibles ou les conflits d'intérêts entre ses intérêts personnels et les obligations de ses fonctions. Il doit prendre, le cas échéant, toute mesure nécessaire pour se conformer aux dispositions du présent Code.

3.7 L'Administrateur doit entretenir à l'égard de toute personne et de la Société des relations fondées sur le respect, la coopération et le professionnalisme.

3.8 L'Administrateur prend ses décisions de façon à assurer et à maintenir le lien de confiance avec les clients, les fournisseurs, les partenaires de la Société ainsi qu'avec le gouvernement.

3.9 L'Administrateur ne peut prendre d'engagement à l'égard de tiers ni leur accorder aucune garantie relativement au vote qu'il peut être appelé à donner ou à quelque décision que ce soit que le Conseil peut être appelé à prendre.

4. RÈGLES DE DÉONTOLOGIE

4.1 Un membre est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.

Il ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher un membre représentant ou lié à un groupe d'intérêts particuliers de le consulter ni de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le conseil d'administration exige le respect de la confidentialité.

4.2 Un membre doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions.

Il doit dénoncer au président du Conseil tout intérêt direct ou indirect qu'il a dans un organisme, une entreprise ou une association susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts, ainsi que les droits qu'il peut faire valoir contre la Société en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur.

4.3 Un membre qui a un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association qui met en conflit son intérêt personnel et celui de la Société doit, sous peine de révocation, dénoncer par écrit cet intérêt au président du Conseil et, le cas échéant, s'abstenir de participer à toute décision portant sur l'organisme, l'entreprise ou l'association dans laquelle il a cet intérêt. Il doit en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question. Cette déclaration doit être faite dans les 30 jours suivant sa nomination de même que le 31 mars de chaque année où il demeure en fonction.

4.4 Un membre ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.

4.5 Le membre du conseil ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou avantage autres que ceux d'usage et d'une valeur modeste. Tout cadeau, marque d'hospitalité ou avantage ne correspondant pas à ces critères doit être retourné au donateur ou à l'État.

4.6 Un membre n'a droit, pour l'exercice de ses fonctions, qu'à la seule rémunération reliée à celles-ci, conformément à l'article 11.1 de la *Loi sur la Société du Palais des congrès de Montréal*.

4.7 Un membre qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures à la Société.

4.8 Un membre qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une Information confidentielle qu'il a obtenue ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant la Société ou un autre organisme ou entreprise avec laquelle la Société avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat.

Il lui est interdit, dans l'année qui suit la fin de son mandat, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle la Société est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public.

4.9 L'Administrateur est tenu à la discrétion quant à toute Information confidentielle dont il a connaissance dans l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information reçue. En outre, les délibérations du Conseil, les positions défendues par ses membres ainsi que les votes de ces derniers sont confidentiels.

4.10 L'Administrateur se doit de respecter les restrictions et d'appliquer les mesures de protection en regard de l'Information confidentielle.

- Il ne doit communiquer de l'Information confidentielle qu'aux personnes autorisées à la connaître ;
- S'il utilise un système de courrier électronique, il doit se conformer à toutes les pratiques et directives émises ou approuvées par la Société touchant le stockage, l'utilisation et la transmission d'information par ce système. Il ne doit pas acheminer à quiconque l'Information confidentielle qu'il reçoit de la Société par ce système ;
- Il a la responsabilité de prendre des mesures visant à protéger la confidentialité des informations auxquelles il a accès. Ces mesures sont notamment de :
  - ne pas laisser à la vue de tiers ou d'employés non concernés les documents porteurs d'Informations confidentielles ;
  - prendre des mesures appropriées pour assurer la protection matérielle des documents ;
  - éviter dans les endroits publics les discussions pouvant révéler des Informations confidentielles ;
  - identifier, sur les documents susceptibles de circuler, le fait qu'ils contiennent de l'Information confidentielle qui doit être traitée en conséquence ;
  - se défaire par des moyens appropriés (déchiquetage, archivage, etc.) de tout document confidentiel lorsque ce document n'est plus nécessaire à l'exécution du mandat d'Administrateur.

4.11 Les informations fournies par un membre en application du présent Code sont confidentielles.

4.12 Le vote d'un Administrateur donné en contravention des dispositions du présent Code, ou alors que l'Administrateur est en défaut de produire la déclaration visée par l'article 4.3, ne peut être déterminant.

5. MISE EN ŒUVRE DU CODE

5.1 Le présent Code fait partie des obligations professionnelles de l'Administrateur. Il s'engage à en prendre connaissance et à le respecter, de même que toute directive ou instruction particulière qui pourrait être fournie quant à son application. Il doit de plus confirmer annuellement son adhésion au Code.

En cas de doute sur la portée ou l'application d'une disposition, il appartient à l'Administrateur de consulter le Comité.

5.2 Le président du Conseil doit s'assurer du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les membres.

5.3 Le Secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif est l'autorité compétente pour l'application du présent Code à l'égard du président du Conseil et des autres Administrateurs nommés par le gouvernement.

5.4 Le Comité peut, aux conditions qu'il détermine, dispenser un Administrateur d'une ou de plusieurs dispositions du présent Code, s'il est d'avis que cette dispense ne porte pas atteinte à l'objet du présent Code décrit à l'article 2.1, et que les dispositions de la Loi et du Règlement sont respectées.

5.5 Le Comité peut donner des avis aux Administrateurs sur l'interprétation des dispositions du présent Code et leur application à des cas particuliers, même hypothétiques. Il n'est pas tenu de limiter un avis aux termes contenus dans la demande.

5.6 Le Comité doit :

a) réviser annuellement le présent Code et soumettre toute modification au Conseil pour approbation ;

b) engager et encadrer le processus d'élaboration et d'évaluation du code d'éthique et de déontologie ;

c) assurer la formation et l'information des Administrateurs quant au contenu et aux modalités d'application du présent Code ;

d) donner son avis et fournir son soutien au Conseil et à tout Administrateur confronté à une situation problématique ;

e) traiter toute demande d'information relative au présent Code ;

f) faire enquête de sa propre initiative ou sur réception d'allégations, sur toute irrégularité au présent Code.

6. PROCESSUS DISCIPLINAIRE

6.1 Un membre à qui l'on reproche des manquements à l'éthique ou à la déontologie peut être relevé provisoirement de ses fonctions, avec ou sans rémunération, par le Secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif, afin de permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave.

L'autorité compétente fait part à l'Administrateur des manquements reprochés ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée.

L'Administrateur peut, dans les 7 jours qui suivent la communication de ces manquements, fournir ses commentaires au Comité. Il peut également demander d'être entendu par le Comité à ce sujet.

6.2 Les sanctions qui peuvent être imposées à un membre sont la réprimande, la suspension sans rémunération d'une durée maximale de trois mois ou la révocation.

6.3 Sur conclusion que l'Administrateur a contrevenu à la Loi, au Règlement ou au présent Code, le secrétaire général du Conseil exécutif lui impose l'une ou l'autre des sanctions susmentionnées.

En outre, si la sanction proposée consiste en la révocation d'un membre, celle-ci ne peut être imposée que par le gouvernement.

6.4 L'Administrateur doit rendre compte et restituer à la Société les profits qu'il a réalisés ou l'avantage qu'il a reçu en raison ou à l'occasion d'une contravention aux dispositions du présent Code.

Entrée en vigueur

Le présent Code entre en vigueur le 30 octobre 2008.

ANNEXE 2

CODE D'ÉTHIQUE DU PERSONNEL DE LA SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

INTRODUCTION

Les employés de la Société du Palais des congrès de Montréal (ci-après la Société) répondent aux lois et règlements qui prévalent dans la Fonction publique québécoise. Dans l'exercice de leurs fonctions, ils sont amenés à gérer des deniers publics, à transmettre et à promouvoir une image positive et agréable de Montréal et du Québec, à négocier avec de nombreux partenaires œuvrant dans diverses industries du secteur touristique et à répondre aux besoins et exigences d'une clientèle émanant des domaines financier, industriel, scientifique, touristique, culturel ou humanitaire. La réputation d'excellence du Palais des congrès dépend donc de l'engagement de son personnel à adopter un comportement témoignant d'une éthique élevée dans l'ensemble de ses activités professionnelles.

Le présent code d'éthique contient des règles de conduite visant à un double objectif : non seulement elles contribuent à l'atteinte des buts de l'entreprise, mais elles se veulent aussi un outil favorisant l'épanouissement professionnel des employés de la Société. Celle-ci réitère son engagement en vue de créer un milieu de travail où prévaut le respect d'autrui. Il s'en dégage ainsi un accord mutuel entre la Société et ses employés dont chacun tire parti. Conséquemment, tout membre du personnel a la responsabilité de saisir la portée et de voir à l'application du présent code.

Toutefois, il serait illusoire de prétendre être en mesure de prévoir toutes les situations qui pourraient se présenter et d'établir les directives à suivre dans tous les cas. Il existe des politiques et des pratiques en vigueur au Palais de même que des normes de conduite qui relèvent du sens commun et de la conduite publique. En cas de doute, chacun a la possibilité mais aussi le devoir de s'y référer. Par ailleurs, si l'ambiguïté persiste, l'employé doit consulter son supérieur hiérarchique ou la Direction des ressources humaines.

ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

ENGAGEMENT

Le personnel constitue l'actif le plus précieux de la Société. C'est grâce à la contribution de chacun de ses employés qu'au fil des ans, elle parvient à atteindre ses objectifs organisationnels. À cet égard, la Société, en tant qu'employeur, est d'autant plus concernée par la promotion et le maintien d'un environnement de travail sain favorisant l'épanouissement professionnel de tous ses employés.

Dans cette optique, plusieurs engagements ont été pris à l'égard des employés :

- De prime abord, la Société s'engage à respecter les droits et libertés de la personne, à n'exercer aucune forme de discrimination en fonction de la race, de la couleur, du sexe ; en cas de grossesse ; selon l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi ; fondée sur la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.
- Également, la Société s'engage à protéger la dignité, l'honneur et la réputation de ses employés. Dans aucun cas le harcèlement ne sera toléré sur les lieux de travail. On entend par harcèlement une conduite se manifestant par des paroles, des actes ou des gestes répétés de nature vexatoire ou méprisante.

Il peut s'agir de harcèlement de nature sexuelle, ou autre.

- Par ailleurs, la Société s'engage à se conformer aux lois et règlements concernant la divulgation des renseignements personnels, et à respecter la vie privée des membres de son personnel. À cet égard, elle veillera à préserver la confidentialité des dossiers de ses employés.
- De plus, la Société veillera à adopter et promouvoir les normes de santé et sécurité les plus strictes et à respecter la législation en la matière.
- Enfin, la Société s'engage à encourager le perfectionnement et la formation de son personnel afin de pourvoir à ses besoins actuels et futurs.

RESPONSABILITÉS

- Tous les membres du personnel de la Société doivent prendre connaissance des engagements mentionnés précédemment et s'assurer de bien comprendre leur portée. Par ailleurs, ils doivent contribuer à leur respect et participer à leur application. Ceci fait appel à la volonté de chaque employé de concourir au développement et au maintien d'un climat de travail favorable non seulement à l'atteinte des objectifs de l'entreprise, mais également à l'épanouissement collectif et individuel.
- Les employés de la Société doivent être disponibles et assidus. C'est-à-dire qu'ils doivent être en mesure d'assumer adéquatement leurs responsabilités pour toute la durée de leur horaire de travail et ne peuvent, à cet effet, accepter un deuxième emploi si cela implique des incidences sur leur assiduité ou leur rendement.
- Dans aucun cas le harcèlement ne sera toléré sur les lieux de travail. On entend par harcèlement une conduite se manifestant par des paroles, des actes ou des gestes répétés de nature vexatoire ou méprisante. Il peut s'agir de harcèlement de nature sexuelle, ou autre.
- Les employés de la Société doivent s'acquitter de leurs mandats avec compétence, en faisant preuve d'un professionnalisme soutenu et en dispensant le service demandé de façon appropriée, suffisante et satisfaisante, tant pour les clientèles internes qu'externes. Dans ce dessein, il est essentiel qu'ils utilisent d'une façon éclairée et profitable les ressources humaines, matérielles et financières de la Société, qu'ils profitent des connaissances disponibles pour réaliser leurs mandats et qu'ils accomplissent leurs fonctions avec une volonté constante de contribuer à l'amélioration de la productivité et de la compétitivité de la Société.

RELATIONS AVEC LES TIERS

Afin d'optimiser sa contribution au développement touristique de la région de Montréal et du Québec, il est primordial que la Société ait une réputation irréprochable. Il va sans dire que les relations qu'elle entretient avec sa clientèle, ses fournisseurs, partenaires et concurrents ont une très grande incidence sur la renommée et, éventuellement, le succès de la Société. Conséquemment, celle-ci s'est dotée des normes déontologiques les plus rigoureuses en ce qui concerne ses relations externes.

RELATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

L'ensemble du personnel doit s'assurer d'offrir un service à la clientèle courtois et efficace. De même, il doit être en mesure de fournir un service qui se distingue par la qualité et la précision de l'information octroyée. Ceci sous-entend que les employés font tout ce qui est en leur pouvoir pour transmettre à la clientèle une réponse fiable à toute demande d'information non confidentielle et pour laquelle cette clientèle est en droit d'obtenir une réponse. Par ailleurs, les employés doivent exprimer une volonté et une motivation visant l'amélioration continue du service. Enfin, chaque employé doit s'empresser de traiter les dossiers qui lui sont confiés avec promptitude, surtout si ceux-ci concernent directement la clientèle.

RELATIONS AVEC LES FOURNISSEURS, PARTENAIRES ET CONCURRENTS

CONFLITS D'INTÉRÊTS

L'ensemble du personnel doit s'abstenir de prendre part à toute activité qui pourrait biaiser son jugement ou son objectivité dans le cadre de ses fonctions habituelles à la Société. Les employés doivent s'assurer de faire preuve d'une objectivité irréprochable, c'est-à-dire d'être en mesure de prendre la décision qui s'avère la plus profitable pour la Société, sans tenir compte de leurs prédispositions personnelles, par exemple à l'égard d'un client, d'un partenaire ou d'un fournisseur. Étant souvent appelés à fournir des renseignements sur différentes entreprises du secteur touristique tels les restaurants et les hôtels, les employés doivent rester objectifs en tentant de favoriser de façon égale, auprès de la clientèle du Palais des congrès, l'ensemble des partenaires de l'industrie.

Ils doivent également éviter les situations où leur intérêt personnel l'emporte ou risque de l'emporter sur l'intérêt de l'entreprise. Il peut s'agir, entre autres, d'une situation où eux-mêmes ou un membre de leur famille ont une participation financière importante, détiennent des parts, occupent un poste d'autorité, font partie du conseil d'administration, etc., auprès d'une entreprise qui traite, qui cherche à traiter ou qui est en concurrence avec la Société. Afin de protéger la crédibilité de l'organisation, tout employé doit signaler à ses supérieurs toute situation présentant pour lui un conflit d'intérêts réel ou apparent (les situations où un observateur serait raisonnablement en mesure de supposer un conflit d'intérêts potentiel) afin que soient déterminées les mesures à prendre à cet égard.

CADEAUX, DIVERTISSEMENTS, SOMMES D'ARGENT

Les employés doivent éviter toute forme de corruption ou de tentative de corruption. En conséquence, ils refusent toute somme d'argent ou bénéfice autre que le salaire versé par leur employeur pour l'exercice de leurs fonctions et qui pourrait influencer leurs décisions professionnelles. Par ailleurs, aucun membre de la Société ne doit tenter de corrompre une personne ou organisation avec laquelle il traite. Le choix d'un fournisseur doit être effectué uniquement sur la base du service offert, de la qualité, du prix et de son avantage comparatif.

Toutefois, il n'est pas interdit d'offrir ou d'accepter des cadeaux ou divertissements, d'une valeur minimale, appropriés dans les circonstances et non concomitants à une négociation, si aucune obligation ne découle ou ne semble découler de ce geste.

RELATIONS AVEC LES MÉDIAS

Le président-directeur général est le représentant officiel de la Société auprès des médias. En son absence ou en cas d'incapacité d'agir, c'est le vice-président aux finances et à l'administration qui agit comme porte-parole officiel. Sont également porte-parole les employés désignés de la Direction du marketing et des communications pour répondre aux questions et aux demandes des médias. Au besoin, et pour des fins particulières, le président-directeur général peut désigner un employé pour agir comme porte-parole. Il est interdit à tout employé non autorisé d'agir comme porte-parole de la Société et de communiquer avec les médias.

De ce fait, tout employé qui reçoit une demande d'information ou de commentaire de la part d'un média doit automatiquement se référer à la Direction du marketing et des communications. De plus, tout employé doit s'assurer de ne pas compromettre la Société de quelque façon que ce soit, par exemple en utilisant son papier à en-tête pour émettre une opinion personnelle.

PROTECTION DES BIENS DE LA SOCIÉTÉ

BIENS MATÉRIELS

Les employés doivent s'assurer de protéger les biens qui sont mis à leur disposition par la Société dans le cadre de leurs fonctions. De ce fait, ils doivent prendre les mesures nécessaires pour s'assurer que ces biens ne sont pas altérés, volés, sabotés ou utilisés à des fins pour lesquelles ils n'ont pas été conçus.

Tous les biens fournis par la Société doivent être utilisés seulement pour servir son intérêt. Par ailleurs, il est interdit de les emprunter, de les prêter ou de les détruire sans une autorisation explicite en ce sens.

BIENS INTELLECTUELS

Les biens intellectuels de la Société tels que les droits d'auteur et les marques de commerce doivent être protégés par les employés. Étant donné que la Société peut être amenée à utiliser la propriété intellectuelle (logiciels, documents) appartenant à d'autres compagnies, il est primordial que les employés respectent la licence qui régit une telle utilisation.

INFORMATION CONFIDENTIELLE

Tout employé est tenu de protéger l'intégrité des faits ou les renseignements dont il prend connaissance dans l'exercice de ses fonctions et qui revêtent un caractère confidentiel. On entend par confidentiel un renseignement de nature industrielle, financière, commerciale, scientifique ou technique, qui appartient à la Société et dont la divulgation aurait pour effet d'entraver la négociation d'un contrat, de causer des pertes à la Société ou de procurer un avantage appréciable à un tiers. Également, tous sont tenus de respecter la confidentialité des renseignements personnels, c'est-à-dire les renseignements qui concernent une personne physique et qui permettent de l'identifier. Ces informations ne doivent donc pas être divulguées, intentionnellement ou par inadvertance, à quiconque n'est pas autorisé à l'obtenir (l'information ne doit être transmise que si elle est essentielle aux fins du travail). De plus, les employés doivent refuser, pour eux-mêmes et pour toute autre personne, d'accorder, de solliciter ou d'accepter une faveur ou un avantage indu en échange d'une information disponible dans le cadre de leur travail.

Lorsqu'une information semble potentiellement confidentielle, il est de la responsabilité de tout membre du personnel d'obtenir confirmation de son caractère privé ou public avant de prendre la décision de la divulguer. Pour ce faire, il doit se référer à son supérieur ou à la Direction des ressources humaines.

Avec le perfectionnement des télécommunications, les employés se doivent de protéger les informations de nature confidentielle par un usage éclairé et réfléchi des nouvelles technologies telles qu'Internet et le courrier électronique.

Enfin, lorsqu'un employé quitte la Société du Palais des congrès de Montréal, il se doit de préserver la confidentialité de l'information dont il a pu prendre connaissance dans le cadre de ses fonctions.

CONFORMITÉ ET APPLICATION

Tout manquement au code d'éthique de la Société peut entraîner le recours à des mesures disciplinaires, y compris le congédiement.

Tout employé doit se référer à une instance supérieure lorsqu'il ressent quelque doute quant à la conformité d'un acte qu'il s'apprête à poser. Cette approche fait ainsi appel au jugement et au sens des responsabilités de chacun dans l'exercice quotidien de ses fonctions.

Rappelons également que l'employé membre d'une corporation professionnelle visée par le Code des professions du Québec est tenu, outre le présent code d'éthique, de respecter le code de déontologie de sa profession.

PROCÉDURE DE DIVULGATION

Si un membre du personnel a connaissance ou soupçonne que des actes dérogatoires au présent code d'éthique ont été commis, il doit immédiatement le signaler. Le signalement se fera par l'envoi d'un formulaire de divulgation anonyme transmis par intranet ou par la poste à l'attention du président du comité de gouvernance et d'éthique.

PROCESSUS DE TRAITEMENT DES PLAINTES

Les plaintes reçues seront ensuite examinées par le comité de gouvernance et d'éthique qui, le cas échéant, fera enquête, déterminera les actions à entreprendre et assurera le suivi du traitement des plaintes.

REDDITION DE COMPTES

Le rapport annuel de la Société rendra compte des plaintes reçues au cours de l'année ainsi que des actions qui ont été entreprises pour régler les problématiques liées à l'éthique.

ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent Code entre en vigueur en décembre 2015.

INDEX DES TABLEAUX ET DES GRAPHIQUES

FAITS SAILLANTS 2016-2017

2 Faits saillants 2016-2017
3 Répartition des espaces occupés – 1er trimestre
3 Répartition des espaces occupés – 2e trimestre
4 Répartition des espaces occupés – 3e trimestre
4 Répartition des espaces occupés – 4e trimestre

LA GOUVERNANCE

19 La présence des administrateurs aux réunions du conseil et de ses comités
20 Résultats des mesures d'étalonnage de la Société au 31 mars 2016
22 Les cinq plus hauts salariés et membres de la direction

LES RESSOURCES HUMAINES

25 Embauche totale au cours de la période 2016-2017
25 Nombre d'employés réguliers en poste au 31 mars 2017
26 Membres de communautés culturelles, anglophones, autochtones et personnes handicapées
— Taux d'embauche des membres des groupes cibles en 2016-2017
— Taux d'embauche global des membres des groupes cibles par statut d'emploi – Résultats comparatifs au 31 mars de chaque année
— Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier – Résultats comparatifs au 31 mars de chaque année
27 — Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier – Résultats par catégorie d'emplois à la fin mars 2017
27 Femmes
— Taux d'embauche des femmes en 2016-2017 par statut d'emploi
28 — Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2017
28 Mesures ou actions favorisant l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi
— Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH)
— Autres mesures ou actions
29 L'effectif
— L'effectif en poste au 31 mars 2017
— L'effectif utilisé au 31 mars 2017
— Taux de départs volontaires (taux de roulement) du personnel régulier
— Nombre d'employés par catégorie d'emploi ayant pris leur retraite
30 Formation
— Répartition des dépenses totales destinées à la formation et au développement du personnel par champs d'activité
— Évolution des dépenses en formation
— Jours de formation selon les catégories d'emploi

LA REVUE DE L'ANNÉE

50 Événements tenus en 2016-2017
50 Ententes conclues en 2016-2017

Performance globale

52 Total des revenus autonomes de 2012-2013 à 2016-2017
53 Total des revenus autonomes au pi² de 2012-2013 à 2016-2017
53 Total des événements de 2012-2013 à 2016-2017
54 Répartition des revenus autonomes par marché en 2016-2017
54 Répartition des événements par marché en 2016-2017
54 Total du nombre de participants de 2012-2013 à 2016-2017
55 Répartition du nombre total de participants par marché en 2016-2017
55 Retombées économiques totales de 2012-2013 à 2016-2017
55 Nombre total de nuitées de 2012-2013 à 2016-2017

Marché des congrès

58 Revenus autonomes de 2012-2013 à 2016-2017
58 Revenus autonomes au pi² de 2012-2013 à 2016-2017
59 Nombre total d'événements de 2012-2013 à 2016-2017
59 Nombre total de participants de 2012-2013 à 2016-2017
60 Retombées économiques de 2012-2013 à 2016-2017
60 Nombre total de nuitées de 2012-2013 à 2016-2017

Marché des expositions

62 Revenus autonomes de 2012-2013 à 2016-2017
62 Revenus autonomes au pi² de 2012-2013 à 2016-2017
62 Nombre total d'événements de 2012-2013 à 2016-2017
63 Nombre total de participants de 2012-2013 à 2016-2017
63 Retombées économiques de 2012-2013 à 2016-2017

Marché des conférences, des réunions et des galas

64 Revenus autonomes de 2012-2013 à 2016-2017
65 Revenus autonomes au pi² de 2012-2013 à 2016-2017
65 Nombre total d'événements de 2012-2013 à 2016-2017

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

73 Reddition de comptes en matière de développement durable

AUTRES EXIGENCES LÉGALES

84 Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration
— Comité permanent et mandataire
— Étapes de l'élaboration ou de l'approbation de la politique linguistique institutionnelle
— Implantation de la politique linguistique institutionnelle adoptée après mars 2011
86 Reddition de comptes sur la tarification
87 Dépenses et investissements prévus et réels en ressources informationnelles pour 2016-2017
88 Liste et état d'avancement des principaux projets en ressources informationnelles
88 Liste et ressources affectées aux principaux projets en ressources informationnelles
89 Contrats de services
— Contrats de services comportant une dépense de 25 000 $ et plus, conclus entre le 1er avril 2016 et le 31 mars 2017
90 Gestion et contrôle des effectifs
— Répartition de l'effectif pour la période du 1er avril 2016 au 31 mars 2017

LES ÉTATS FINANCIERS

95 État des résultats et de l'excédent cumulé de l'exercice clos le 31 mars 2017
96 État de la situation financière au 31 mars 2017
97 État de la variation de la dette nette de l'exercice clos le 31 mars 2017
98 État des flux de trésorerie de l'exercice clos le 31 mars 2017

PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

1001, place Jean-Paul-Riopelle

Administration
159, rue Saint-Antoine Ouest, 9e étage
Montréal (Québec) H2Z 1H2 Canada

Tél. : 514 871-8122
Tél. sans frais : 1 800 268-8122
Téléc. : 514 871-3188

info@congresmtl.com
congresmtl.com

Rapport annuel 2016-2017
Dépôt légal, 3e trimestre 2017
Bibliothèque nationale du Québec
978-2-550-78772-3

Direction du marketing et des communications
Rédaction, révision et design : Samarkand
Photos : Palais des congrès de Montréal et Guy Tessier (p.21)
Imprimé au Canada

FSC
Sources Mixtes
Groupe de produits issu de forêts bien gérées, de sources contrôlées et de bois ou fibres recyclés.
Cert no. XXX-XXX-000
www.fsc.org
© 1996 Forest Stewardship Council

congresmtl.com